SAGE
Baie de Lannion

Tableau de bord

Suivi de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion
2023/2024

Le tableau de bord du SAGE Baie de Lannion est réalisé avec le soutien financier de :

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public de l'État
agence.eau-loire-bretagne.fr

Région Bretagne

Côtes d'Armor le Département

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ

Syndicat de GWÂZH KOLL TRAOU LONK
gant red an dour

SOMMAIRE

Introduction Page 7

Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales Page 11

Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques) Page 66

Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques Page 76

Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques Page 94

Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces Page 98

SOMMAIRE détaillé

Orientation 1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux
Orientation 2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes
Orientation 3 : Atteindre le bon état sur le Guic
Orientation 4 : Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
Orientation 5 : Surveillance des micropolluants
Orientation 6 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine
Orientation 7 : Maîtrise des rejets en mer
Orientation 8 : Maîtrise des phytoplanctons toxiques et des phycotoxines
Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier
Orientation 10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs
Orientation 11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs
Orientation 12 : Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux

Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique
Orientation 14 : Maitriser les besoins en eau
Orientation 15 : Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations

Orientation 16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique
Orientation 17 : Lutter contre les espèces invasives
Orientation 18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau
Orientation 19 : Rétablir la continuité écologique
Orientation 21 : Protéger et gérer les zones humides
Orientation 22 : Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

Orientation 23 : Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales
Orientation 25 : Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière

Orientation 26 : Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE
Orientation 27 : Communiquer et sensibiliser
Orientation 28 : Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux

INTRODUCTION

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Baie de Lannion

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un **document de planification de la politique de l'eau** sur un **territoire hydrographique** regroupant plusieurs bassins versants. Son **objectif** est d'**assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** sur ce territoire.

Il a été élaboré par la **Commission Locale de l'Eau**, instance multi-acteurs, **et approuvé le 11 juin 2018 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.** Depuis son approbation, la CLE est chargée de **l'évaluation de sa mise en œuvre** en s'appuyant notamment le **tableau de bord.**

La CLE s'appuie sur une **structure porteuse** : Lannion-Trégor Communauté**.**

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Enjeux, orientations et dispositions

Orientations et objectifs déclinés en 74 dispositions

Les décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles au PAGD

Le Règlement

3 Règles

Une fois approuvés, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers: toute personne publique ou privée désirant réaliser des installations, ouvrages, travaux ou activités devra s'y conformer.

GRANDS ENJEUX

Bonne qualité des eaux continentales et littorales
Equilibre global entre les ressources et les usages
Protection des patrimoines naturels pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques
Principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques
Gouvernance et communication efficaces

Une mise en œuvre qui nécessite l'action de l'ensemble des acteurs du territoire et des coopérations à différentes échelles

Exemples de coopération entre le SAGE et :

- les collectivités et les groupements compétents pour une articulation de la politique de l'eau et les autres politiques territoriales (transversalité),
- Les collectivités et leurs groupements compétents pour co-construire les programmes d'action compatibles avec les orientations du schéma,
- les représentants du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (SAGE ATG) à l'Est et avec du SAGE Léon-Trégor à l'ouest pour une approche territoriale plus large,
- les représentants des SAGE costarmoricains sur les études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC), le SDAEP 22, les EPCI, la DDTM22 pour mener des réflexions départementales sur la ressource en eau,
- les représentants des SAGE bretons, via l'APPCB, pour favoriser l'échange d'expériences et l'expression de positions communes et encourager une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau.

INTRODUCTION

En quelques chiffres …

670 km2

1 300 km de cours d'eau

58 000 habitants en hiver

770 sièges d'exploitation agricole

Industrie tournée vers l'électronique, optique et téléphonie

Région Bretagne
2 départements
38 communes
3 EPCI
Lannion-Trégor communauté 26 communes
Guingamp Paimpol agglo 10 communes
Morlaix communauté 2 communes
1 syndicat mixte d'alimentation en eau potable

6 prises d'eau de surface pour la production d'eau potable
7 prises d'eau souterraines

25 systèmes d'assainissement
Près de 13 700 dispositifs d'assainissement non collectif

INTRODUCTION

Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

** Membres du Bureau*

Collège des représentants des collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

- **Madame Cadiou,** *Conseil régional de Bretagne*
- **Monsieur Jean-Marc Puchois,** *Conseil départemental du Finistère*
- **Madame Marie-Annick Guillou**, *Conseil départemental des Côtes d'Armor*
- **Représentant non désigné,** *Conseil départemental des Côtes d'Armor*
- **Monsieur Hervé Tilly,** *PNR Armorique*
- **Madame Annie Bras-Denis,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Madame Bénédicte Boiron,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Joël Le Jeune,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Cédric Seureau,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Paul Le Bihan,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Yann Kergoat,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur André Coent,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Hervé Guélou,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Éric Le Creurer,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Yvon Le Creff,** *Lannion-Trégor Communauté*
- **Monsieur Jean-Pierre Giuntini,** *Guingamp Paimpol Agglomération*
- **Monsieur Rémi Guillou,** *Guingamp Paimpol Agglomération*
- **Madame Virginie Doyen,** *Guingamp Paimpol Agglomération*
- **Monsieur François Le Marrec,** *Guingamp Paimpol Agglomération*
- **Monsieur Guy Pennec,** *Morlaix communauté*
- **Représentant** *Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor*
- **Monsieur Jean-Yves Le Corre,** *Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long*
- **Monsieur Gérard Quilin** *Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP*

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

- **Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant** (DREAL Centre)
- **Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant**
- **Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l 'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant** (DREAL Bretagne)
- **Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant**
- **Madame la cheffe de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor ou son représentant** *(Madame Léa Thiébaud MISEN des Côtes d'Armor, adjoint monsieur Thomas Raynon)*
- **Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant** *(Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)*
- **Monsieur le Directeur régional de l'Office français de la Biodiversité ou son représentant**
- **Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant** *(Monsieur Pierre Prod'homme AELB)*

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

- **Monsieur Jean-Pierre Le Leer,** *Association Eau et Rivières de Bretagne*
- **Représentant,** *Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion*
- **Monsieur Jean-Luc Pichon,** *Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique*
- **Monsieur Yves-Marie Le Lay,** *Association Côtes d'Armor Nature Environnement*
- **Monsieur Jean-François Jeandet,** *Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer*
- **Madame Lechenne,** *Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo*
- **Monsieur Michel Le Guen,** *Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne*
- **Monsieur Hervé Lassalle,** *Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières*
- **Madame Edwige Kerboriou,** *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- **Représentant,** *Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)*
- **Monsieur Jean-Pierre Jacob,** *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- **Représentant,** *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- **Madame Charlotte Le Bris,** *Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor*

INTRODUCTION

Le tableau de bord du SAGE Baie de Lannion

Une fois approuvé, la Commission Locale de l'Eau **suit l'avancement de la mise en œuvre du SAGE grâce au tableau de bord**.

Le tableau de bord est un outil qui **synthétise les indicateurs précisés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).** Il permet de suivre et d'analyser l'avancement de la mise en œuvre des dispositions et des règles du SAGE et l'atteinte de ses objectifs.

Il est réalisé grâce **aux bilans annuels et aux données fournies par les structures concernées par le SAGE.** Sa réalisation est une obligation fixée par le Code de l'Environnement.

Rappel de l'enjeu

Rappel des orientations et des dispositions du SAGE

Etat d'avancement des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le SAGE

☑ Evaluation de la mise en œuvre de la disposition détaillée dans le tableau de bord 2023/2024

Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Etat d'avancement des dispositions
- Objectif atteint
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continue

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux		
D1 – Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface	●	☑
D2 – Planifier et coordonner les opérations de dragage	●	☑
D3 – S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain	●	☑
Orientation n°2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes		
D4 – Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes	●	☑
D5 – Maintenir un volet curatif	●	☑
Orientation n°3 : Atteindre le bon état sur le Guic		
D6 – Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique	●	☑
D7 – Contribuer à la révision si besoin des autorisations existantes pour mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic	●	
Orientation n°4 : Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		
D8 – Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »	●	☑
D9 – Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements	●	☑
D10 – Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières	●	☑
D11 – Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires	●	☑
D12 – Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides	●	☑

Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Etat d'avancement
- Objectif atteint
- En cours
- Non réalisé
- Réalisé en continue

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux		
D1 – Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface	Réalisé en continue	☑
D2 – Planifier et coordonner les opérations de dragage	Non réalisé	☑
D3 – S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain	Non réalisé	☑
Orientation n°2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes		
D4 – Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes	En cours	☑
D5 – Maintenir un volet curatif	En cours	☑
Orientation n°3 : Atteindre le bon état sur le Guic		
D6 – Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique	En cours	☑
D7 – Contribuer à la révision si besoin des autorisations existantes pour mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic	Non réalisé	
Orientation n°4 : Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		
D8 – Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »	En cours	☑
D9 – Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements	Objectif atteint	☑
D10 – Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières	En cours	☑
D11 – Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires	Objectif atteint	
D12 – Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides	En cours	☑

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

OBJECTIF: Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Au regard de la Directive européenne Cadre sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le périmètre du SAGE Baie de Lannion est découpé en plusieurs masses d'eau (superficielles, de transition et côtières).

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne en décembre 2019.

Entre le précédent état des lieux du SDAGE qui date de 2013 et celui nouvellement adopté, un déclassement de la masse d'eau de surface « Léguer » (de très bon à bon) et de la masse d'eau estuarienne « Estuaire du Léguer » (de bon à moyen) est relevé. Ce déclassement est expliqué par les résultats de la qualité biologique de ces deux masses d'eau (respectivement indice I2M2 et indice poissons).

La masse d'eau littorale « Baie de Lannion » évolue d'un classement mauvais à médiocre entre 2013 et 2019 en raison de la diminution des surfaces d'échouages d'algues vertes.

La masse d'eau littorale « Perros-Guirec large » régresse d'un classement de très bon à moyen en raison d'un indice angiospermes déclassant (indice basé sur l'abondance des angiospermes, plantes aquatiques sensibles aux perturbations anthropiques).

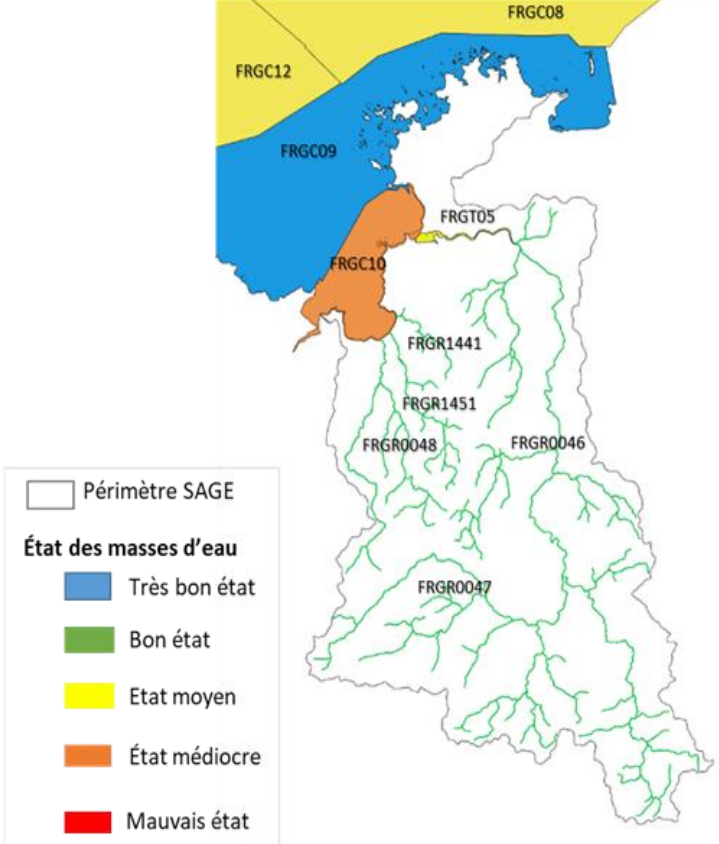

Carte : Etat écologique des masses d'eau littorales, de transition et de surface – Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

Masses d'eau superficielles			Etat chimique	Etat écologique		
Nom de la rivière	Code	Nom de la masse d'eau	Classement	classement	Délai objectif bon état	Niveau de confiance
Léguer	FRGR0046	LE LEGUER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	MOYEN	BON	2015	
Guic	FRGR0047	LE GUIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LEGUER	BON	BON	2015	
Yar	FRGR0048	LE YAR ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLOUNERIN JUSQU'A LA MER	BON	BON	2015	
Kerdu	FRGR1441	LE KERDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	ND	BON	2015	
Roscoat	FRGR1451	LE ROSCOAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	ND	BON	2015	

Masses d'eau de transition		Etat chimique	Etat écologique		
Code	Nom de la masse d'eau	Classement	Etat	Délai objectif bon état	Niveau de confiance
FRGT05	LEGUER	ND	MOYEN (indice poissons)	2027 - Objectif moins strict	

Masses d'eau côtière		Etat chimique	Etat écologique		
Code	Nom de la masse d'eau	Classement	classement	Délai objectif bon état	Niveau de confiance
FRGC10	BAIE DE LANNION	BON	MEDIOCRE *(ulves)*	2027 - Objectif moins strict	
FRGC12	LEON-TREGOR LARGE	ND	MOYEN (ulves)	2027 - Objectif moins strict	
FRGC08	PERROS-GUIREC LARGE	ND	MOYEN (angiospermes*)	2015	
FRGC09	PERROS-GUIREC MORLAIX	BON	TRES BON	2015	

Tableaux : Classement des masses d'eau littorales, de transition et de surface - Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

**L'état moyen' donné par l'indicateur « angiospermes » n'étant pas cohérent avec l'avis des experts sur l'état des herbiers de cette masse d'eau ('bon' voire 'très bon état'), il est donc proposé de classer cette masse d'eau en 'état inconnu' selon l'indicateur « angiospermes » sur la période 2018-2023. (Référence pages 31-33 : https://archimer.ifremer.fr/doc/00919/103107/114791.pdf)*

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Le tableau et la carte **font apparaître tous les points de suivi** de qualité de l'eau réalisés dans le cadre des programme de suivi de la qualité d'eau du SAGE Baie de Lannion, du plan de lutte contre les algues vertes des bassins versants de la Lieue de Grève, du conseil départemental des Côtes d'Armor et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les résultats détaillés sont présentés dans les diapositives suivantes.

	Code Sandre	Localisation	Réseaux
BV Léguer	04172580	LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	CD22; SAGE BL
	04172620	GUIC à GRACES	CD22
	04322047	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	Arrêt du suivi CD22 en 2024
	04172890	GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	CD22; SAGE BL
	04173000	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	CD22
	04173083	LEGUER à PLOUBEZRE	AELB
	04173100	LEGUER à PLOUBEZRE	AELB
	04173130	RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	CD22 ; SAGE BL
	04172125	LEGUER à BUHULIEN	SAGE BL
	04172979	LEGUER à TRAOU LONG	SAGE BLM
	04178250	LEGUER à PONT-MELVEZ	CD22
	04322000	MILIN PRAT A LOGUIVY-PLOUGRAS	AELB
Côtier Léguer	04321013	KERENOC ou SAMSON	SAGE BL
	04321028	CABOUTON A TREBEURDEN	SAGE BL
	04321029	PORS-MABO A TREBEURDEN	SAGE BL
	04321030	LANDRELLEC A PLEUMEUR-BODOU	SAGE BL
	04321035	KERLAVOS A TREGASTEL	SAGE BL
	04321016	GOAS LAGORN	SAGE BL
	04322042	BEG HENT	SAGE BL
	04322040	YAUDET	CD 22; SAGE BL
	04322041	COAT TREDREZ	SAGE BL
Exutoire LDG	04323001	Exutoire du Roscoat	CD 22; BVLG
	04323002	Exutoire Kerdu	AELB; CD 22; BVLG
	04323003	Exutoire Quinquis	CD 22; BVLG
	04323023	Exutoire Traou Bigot	CD 22; BVLG
	04323024	Exutoire Yar	CD 22; BVLG
Amont LDG	04173200	YAR à TREDUDER	AELB; BVLG
	04323000	ROSCOAT à PLOUZELAMBRE	AELB
	04323014	Amont Roscoat à Plouaret(Projet Demain)	BVLG
	04323025	Amont Etang de Moulin Neuf	BVLG
	04323026	Aval Etang de Moulin Neuf	BVLG

Tableau : suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion : localisation des points de suivi et réseau

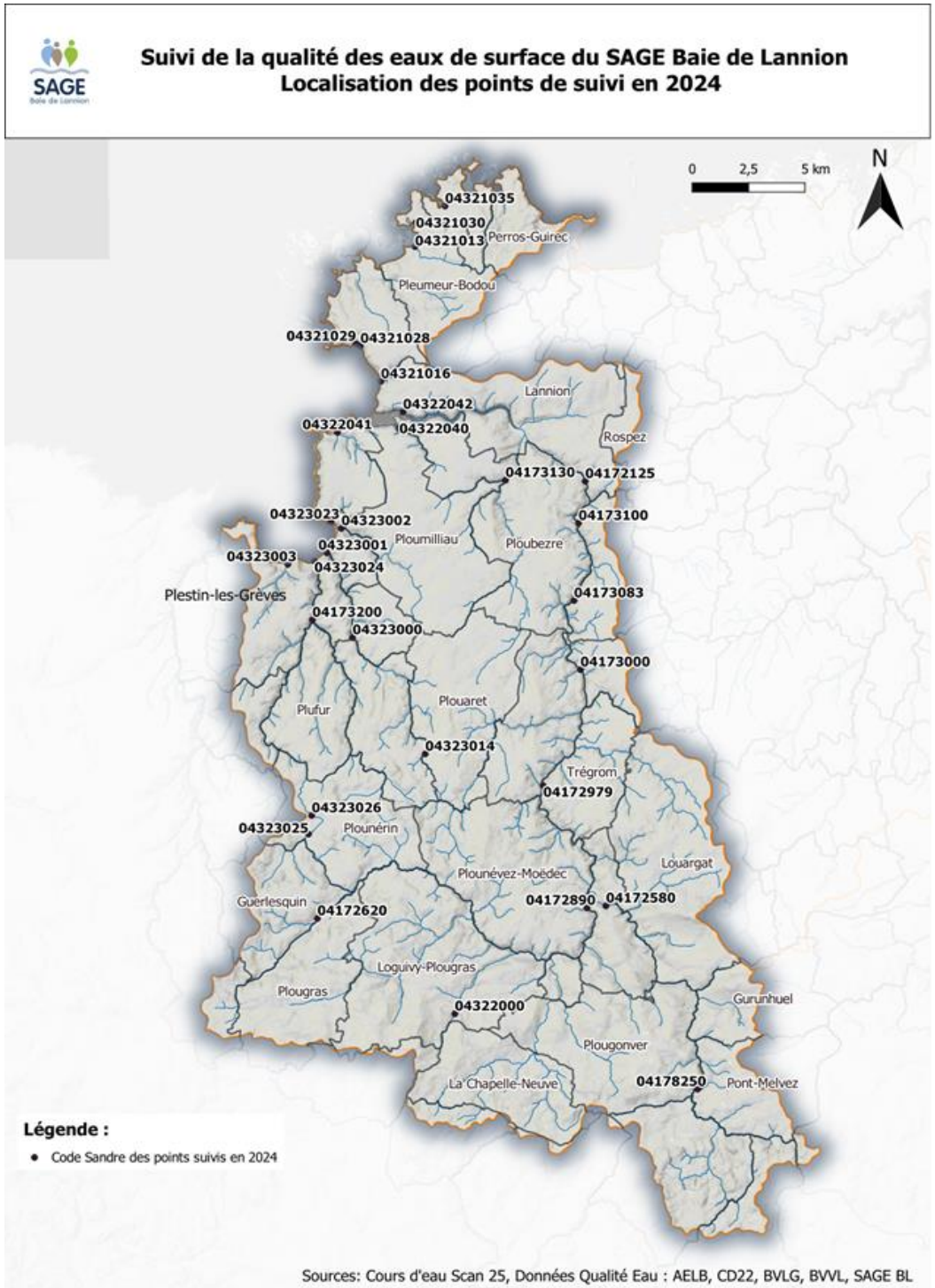

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Résultats

Les résultats de l'année hydrologique 2023-2024 présentés dans le tableau ci-joint montrent :

- Un **respect de la norme de qualité pour les nitrates** (NO3<50 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis ;
- Un **respect de la norme de qualité pour les nitrites** (NO2<0,3 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis ;
- Un **respect de la norme de qualité pour l'ammonium** (NH4<0,5 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivis ;
- Un **respect de la norme de qualité pour le phosphore total** (PT< 0,2 mg/l) **sur la majorité des cours d'eau suivis** sauf sur le Léguer (Station Beg Hent 04322042), sur le Min Ran (Station Kerlouzouen 04173130) et aux exutoires des ruisseaux suivants :
  - ruisseau du Traou Bigot et ruisseau du Coat Trédrez => *Les travaux prévus pour réhabiliter les systèmes d'assainissement de Trédrez-Locquémeau (bourg et Kerbabu) permettront d'améliorer la qualité des eaux des cours d'eau vis-à-vis du paramètre « phosphore total ».*
  - ruisseau du Landrellec => *les analyses bactériologiques réalisées à l'exutoire de ce cours d'eau montrent également des pics de pollution bactériologique. Cette pollution a probablement pour origine des systèmes d'assainissement défectueux. Les analyses réalisées fin 2020 et début 2021 sur le bassin versant du Landrellec montrent une pollution bactériologique mesurée au niveau d'une arrivée d'eaux pluviales. Les résultats ont été transmis au service assainissement de Lannion-Trégor Communauté.*

Les valeurs les plus élevées en phosphore total (> 0,5 mg/l) mesurées aux exutoires des cours d'eau sont le plus souvent relevées en août et en septembre.

Code sandre	Localisation points de suivi	Q90_NO3	Q90_PT	Q90_NH4	Q90_NO2
04172580	LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE	25,9	0,080	0,080	
04172620	GUIC à GRACES	16,5	0,158	0,476	
04322047	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS	13,8	0,074	0,040	
04172890	GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE	19,5	0,060	0,040	
04173000	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE	22	0,064	0,040	
04173083	LEGUER à PLOUBEZRE	23,5	0,094	0,034	0,045
04173100	LEGUER à PLOUBEZRE	22,9	0,089	0,039	0,039
04173130	RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE	27,5	0,222	0,090	
04322000	MILIN PRAT à LOGUIVY PLOUGRAS	16,5	0,024	0,010	0,020
04178250	LEGUER à PONT-MELVEZ	25,5	0,062		
04321030	LANDRELLEC A PLEUMEUR-BODOU (Pont de Bois)		0,272		
04321035	KERLAVOS A TREGASTEL		0,180		
04321016	GOAS LAGORN	15,9	0,134		
04322042	BEG HENT	15	0,225		
04322040	YAUDET	17		0,040	
04322041	COAT TREDREZ		0,747		
04323001	Exutoire du Roscoat - Pont ar Roscoat	23	0,098	0,080	0,020
04323002	Exutoire Kerdu-Saint-Michel-en-Grève	22,90	0,135	0,046	0,040
04323003	Exutoire Quinquis- Proche bourg Saint-Efflam	33,00	0,058	0,040	0,020
04323023	Exutoire Traou Bigot - Toul ar vilin	27,80	0,408	0,040	0,020
04323024	Exutoire Yar - Pont Ar Yar - D786	26	0,087	0,040	0,010
04173200	YAR à TREDUDER	26	0,062	0,021	0,030
04323014	Amont Roscoat à Plouaret(Projet Demain)	23,8			
04323025	Amont Etang de Moulin Neuf	21,9	0,063	0,040	0,010
04323026	Aval Etang de Moulin Neuf	14,9	0,129	0,221	0,104
04323000	ROSCOAT à PLOUZELAMBRE	22,7	0,116	0,030	0,027

Tableaux – Résultats des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion - Q90 en nitrates (NO3), Phosphore total (PT), ammonium (NH4) et nitrites (NO2) – année hydrologique 2023-2024 (sources : AELB, CD22, BVLG, SAGE BL)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Résultats

Le suivi du paramètre « Nitrate » a montré globalement des concentrations inférieures à 32,2 mg/l.

Depuis 2019, nous constatons des améliorations sur les exutoires côtiers ou un maintien des niveaux de qualité sur les points de suivi du Léguer *(sauf Min Ran – Kerlouzouen et Léguer à Pont Melvez).*

Les exutoires du Coat Tredrez, Pors Mabo, Saint Samson et Kerlavos étaient passés d'état moyen à un bon état en 2021-2022. Ainsi depuis 2023, ces six stations ne sont plus suivies pour le paramètre « Nitrate ».

Les exutoires du Yar, du Roscoat, du Kerdu, du Yaudet, du Goas Lagorn et du Léguer (Beg Hent) se maintiennent en 2023-2024 en état moyen.
Le Quinquis et le Traou Bigot restent en état médiocre pour l'année 2023-2024.

Quant aux stations amonts sur les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève, la qualité se maintient en 2023-2024 soit en état moyen ou médiocre pour les nitrates.

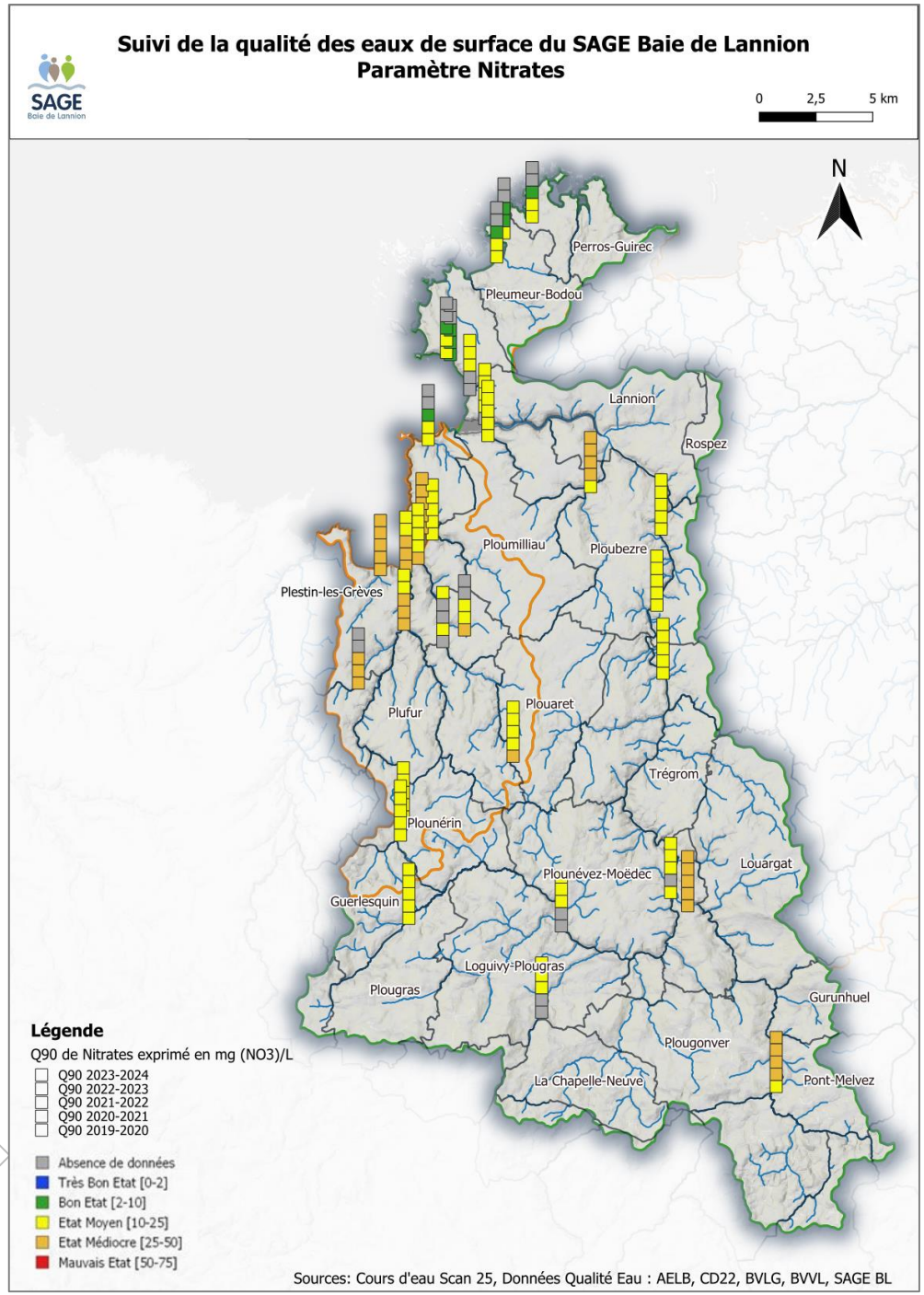

Carte : Résultats - concentrations percentile 90 en nitrates (mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024)
Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

**Le percentile 90 (Q90) : 90% des résultats d'analyse sont inférieurs à la valeur du Q90. Cette valeur reflète les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes*

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Résultats

Au niveau des exutoires côtiers, le suivi du paramètre « Phosphore total » montre en 2023-2024 :

- des améliorations de la qualité (Landrellec et Kerlavos)
- un maintien en bon état (Goas Lagorn, Kerdu, Roscoat, Yar et Quinquis) ou en état moyen (Traou Bigot)
- des dégradations (Coat-Tredrez et Beg Hent).

Depuis 2023, les stations de Cabouton, Pors Mabo et de Saint Samson ne sont plus suivies pour le phosphore total du fait d'un état globalement bon depuis 2019.

Pour les autres stations suivies en amont, le suivi du « Phosphore total » présente globalement en 2023-2024 des niveaux de qualité en bon état.

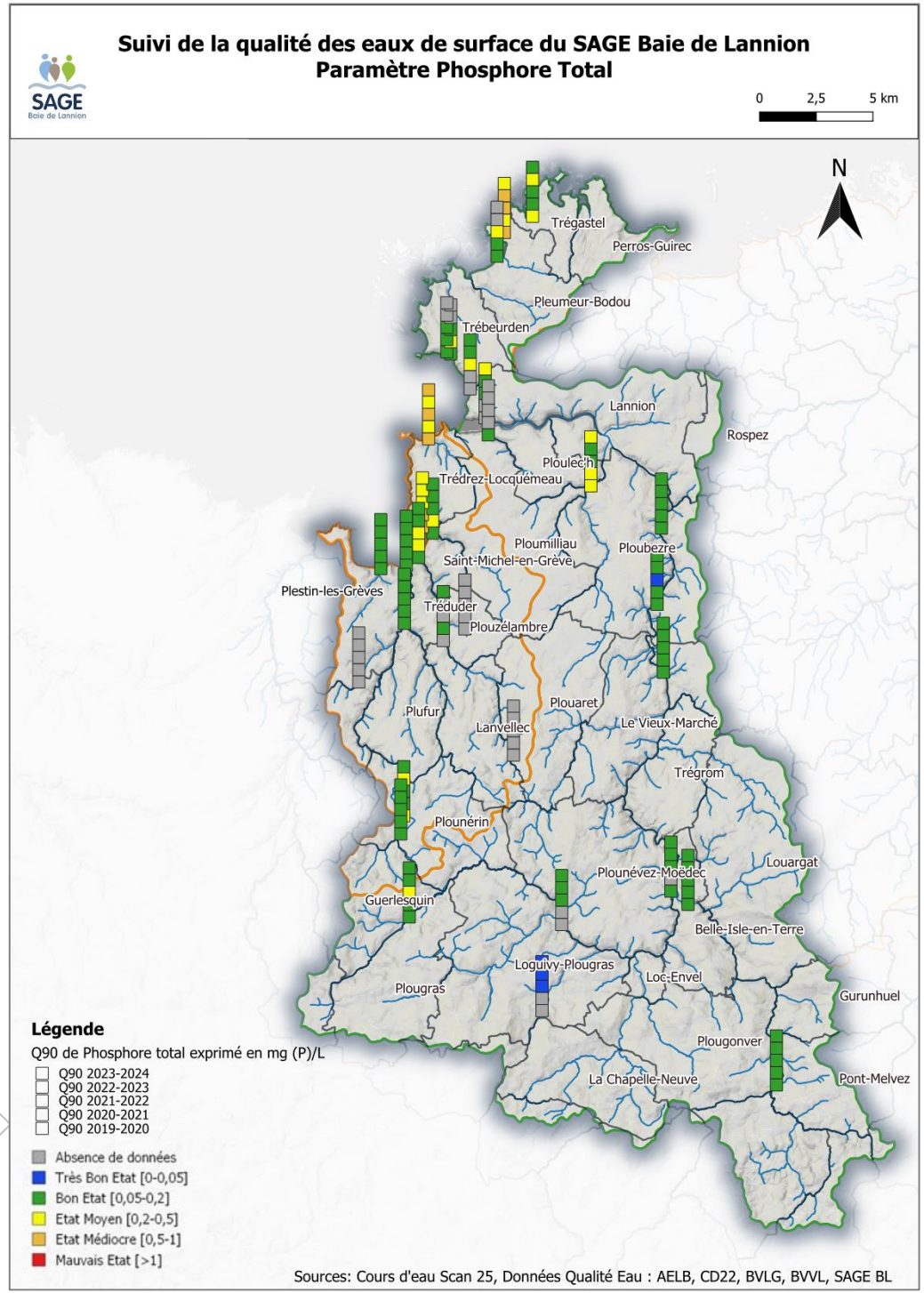

Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en phosphore total (Q90, mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024)
Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Résultats

Pour le suivi de l'ammonium en 2023/2024, la qualité est globalement en très bon ou bon état au niveau des exutoires côtiers (Lieue de Grève et Yaudet) et des cours d'eau en amont.

Des dégradations avaient été observées sur le Guic à Guerlesquin en 2021-2022 et sur le Yar à la station 04323026 en 2022-2023.

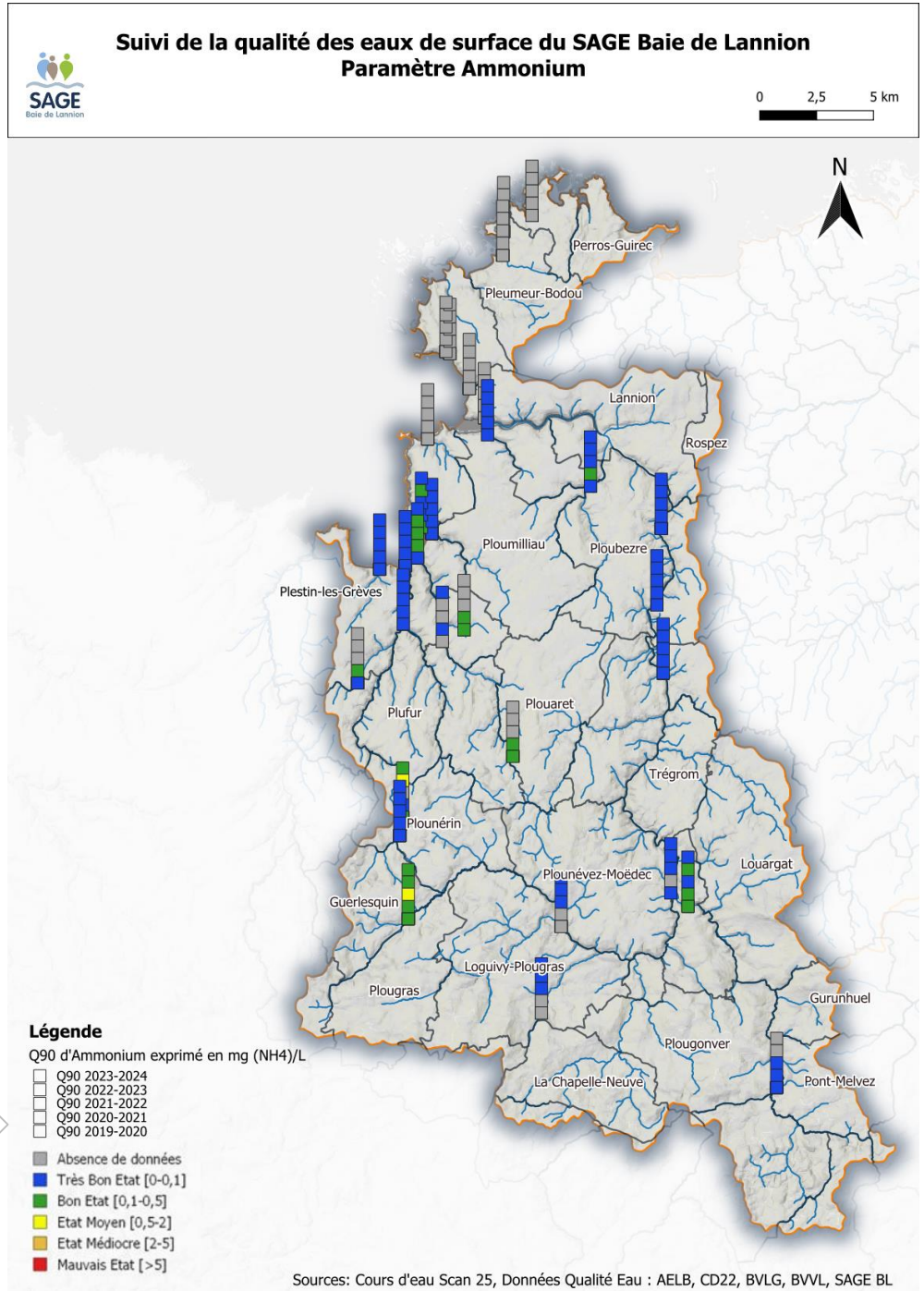

Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en ammonium (Q90, mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024)
Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Résultats

Pour le suivi des nitrites en 2023/2024, la qualité des eaux de surface est majoritairement en très bon état au niveau des exutoires côtiers de la Lieue de Grève et quelques cours d'eau en amont. Ces bons résultats expliquent les arrêts progressifs de ce suivi.

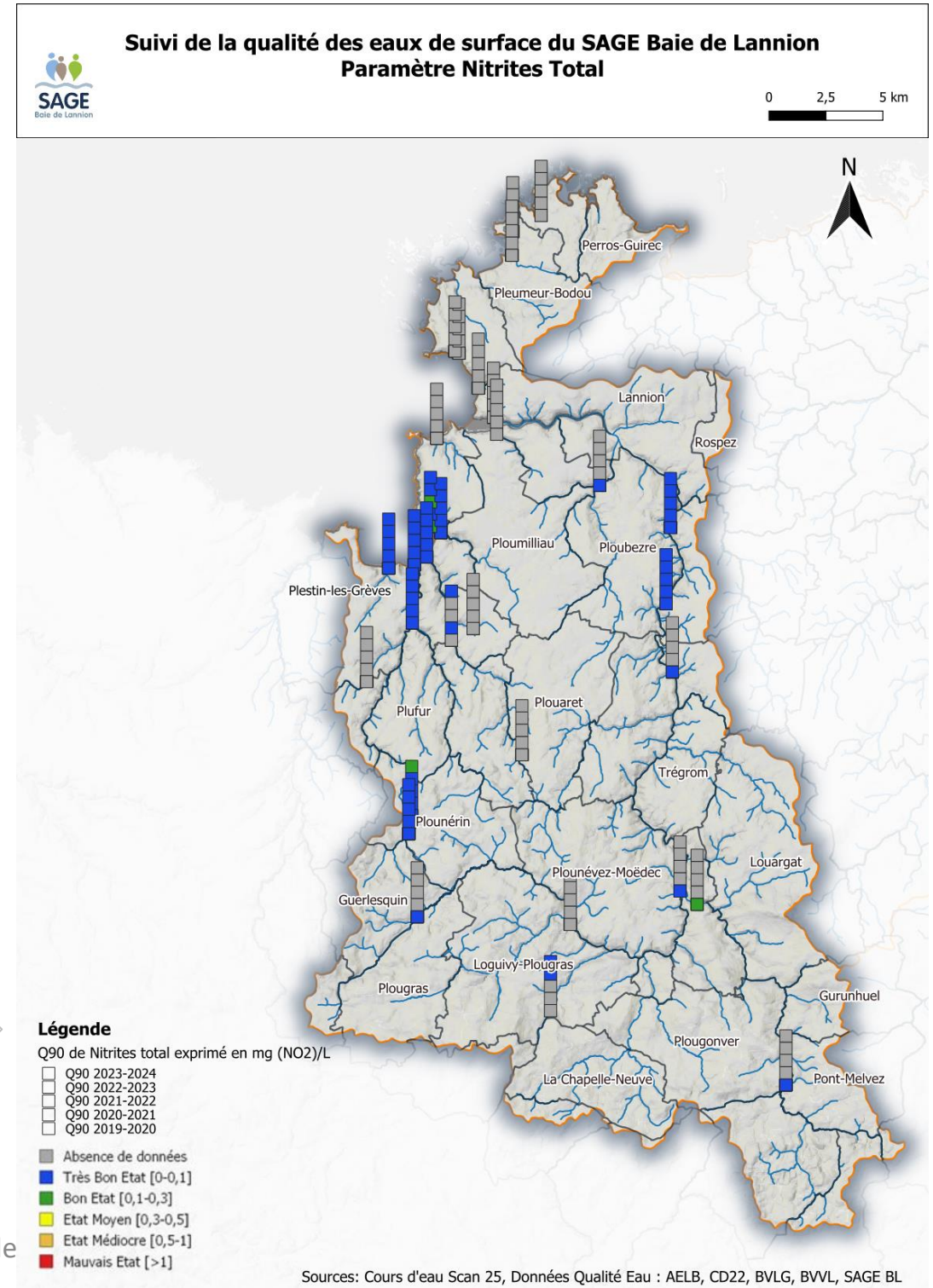

Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en nitrites (Q90, mg/l) par année hydrologique (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024)
Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 2 : Planifier et coordonner les opération de dragage

Il n'existe pas de plan coordonné pour les opérations de dragage et de gestion des sédiments.

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

La **masse d'eau littorale « Baie de Lannion » est classée en état médiocre** dans l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 validé en décembre 2019 par le comité de bassin en raison du phénomène de prolifération d'algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève.

Le SAGE a défini des objectifs de concentration en nitrates inférieures 20 mg/l à atteindre d'ici 2021 aux exutoires de cinq bassins versants :

- Le bassin versant du Quinquis
- Le bassin versant du Yar
- Le bassin versant du Roscoat
- Le bassin versant du Kerdu
- Le bassin versant du Traou Bigot

Les tableaux et les figures suivantes synthétisent les concentrations moyennes annuelles en nitrates mesurées et les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité à l'exutoire des cinq bassins versants contributeurs depuis 2018.

Résultats

Les suivis réalisés confirment une baisse des concentrations moyennes annuelles aux exutoires du Quinquis et du Traou Bigot (- 0,3 mg/l et -0,4 mg/l).

Depuis 2018, les concentration diminuent sur l'ensemble des cours d'eau de la Lieue de Grève. En 2024, on constate une légère augmentation des concentrations moyennes annuelles sur le Yar, le Roscoat et le Kerdu.

Les objectifs sont atteints aux exutoires des bassins versants du Yar, du Roscoat et du Kerdu.
Mais les hausses constatées en 2023/2024 sont à surveiller et à expliciter.

Les concentrations moyennes en nitrates mesurées aux exutoires du Traou Bigot et du Quinquis sont supérieures à 20 mg/l.

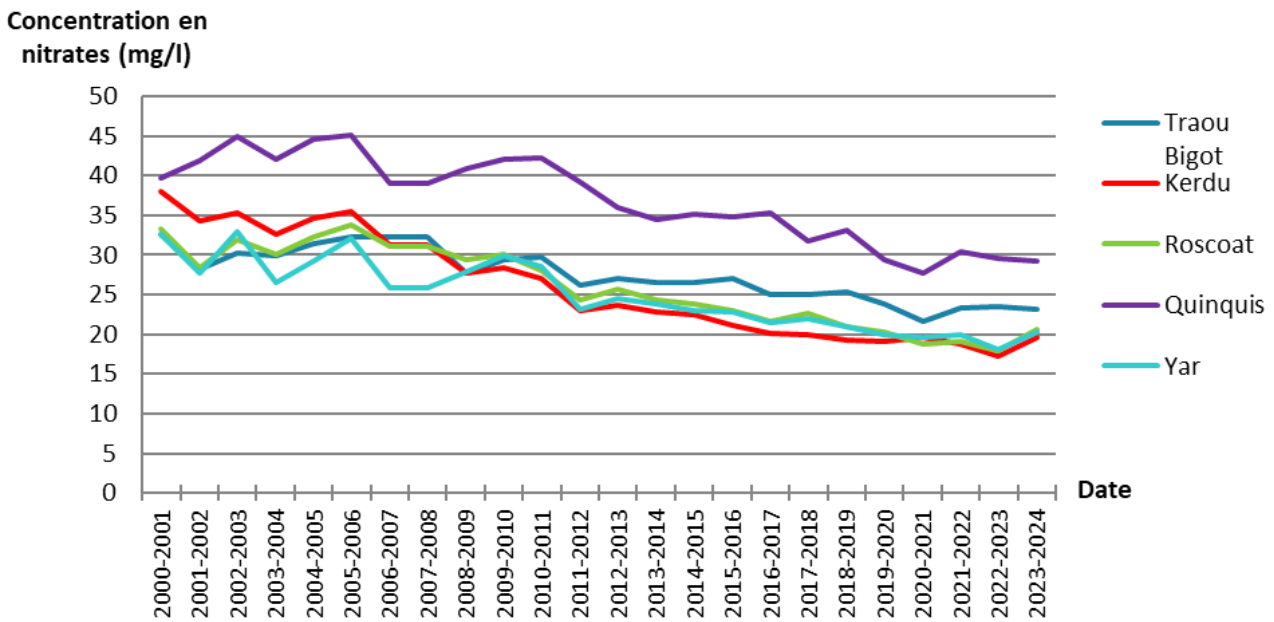

Graphique: Concentration moyenne en nitrates aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2024 (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Cours d'eau		Concentration moyenne annuelle (mg/l)						
	2014/2015	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Objectif 2021
Yar	23	20,4	19,9	19,6	19,9	18,1	20,3	20 mg/l
Roscoat	24	20,8	20,3	18,8	19,2	17,9	20,7	
Kerdu	22	19,1	19,1	19,5	18,8	17,3	19,7	
Quinquis	35	32,6	29,3	27,8	30,5	29,6	29,3	
Traou Bigot	26	25	23,9	21,7	23,3	23,6	23,2	

Tableau : suivi des concentrations moyennes annuelles (mg/l) de nitrates sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

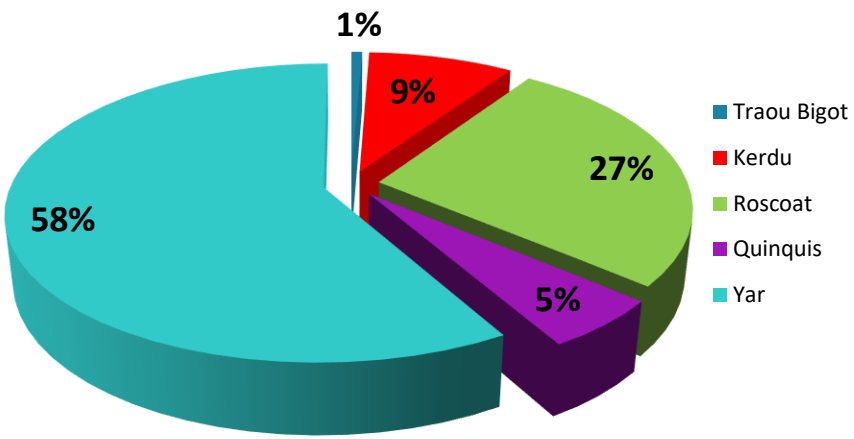

Graphique : Contribution des cours d'eau de la Lieue de Grève au flux de nitrates arrivant dans la Baie lors de l'année hydrologique 2023-2024 (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Concentration moyennne en nitrates (N03) pour l'année hydrologique 2023-2024 sur les bassins versants de la Lieue de Grève (Suivi hebdomadaire et mensuel)

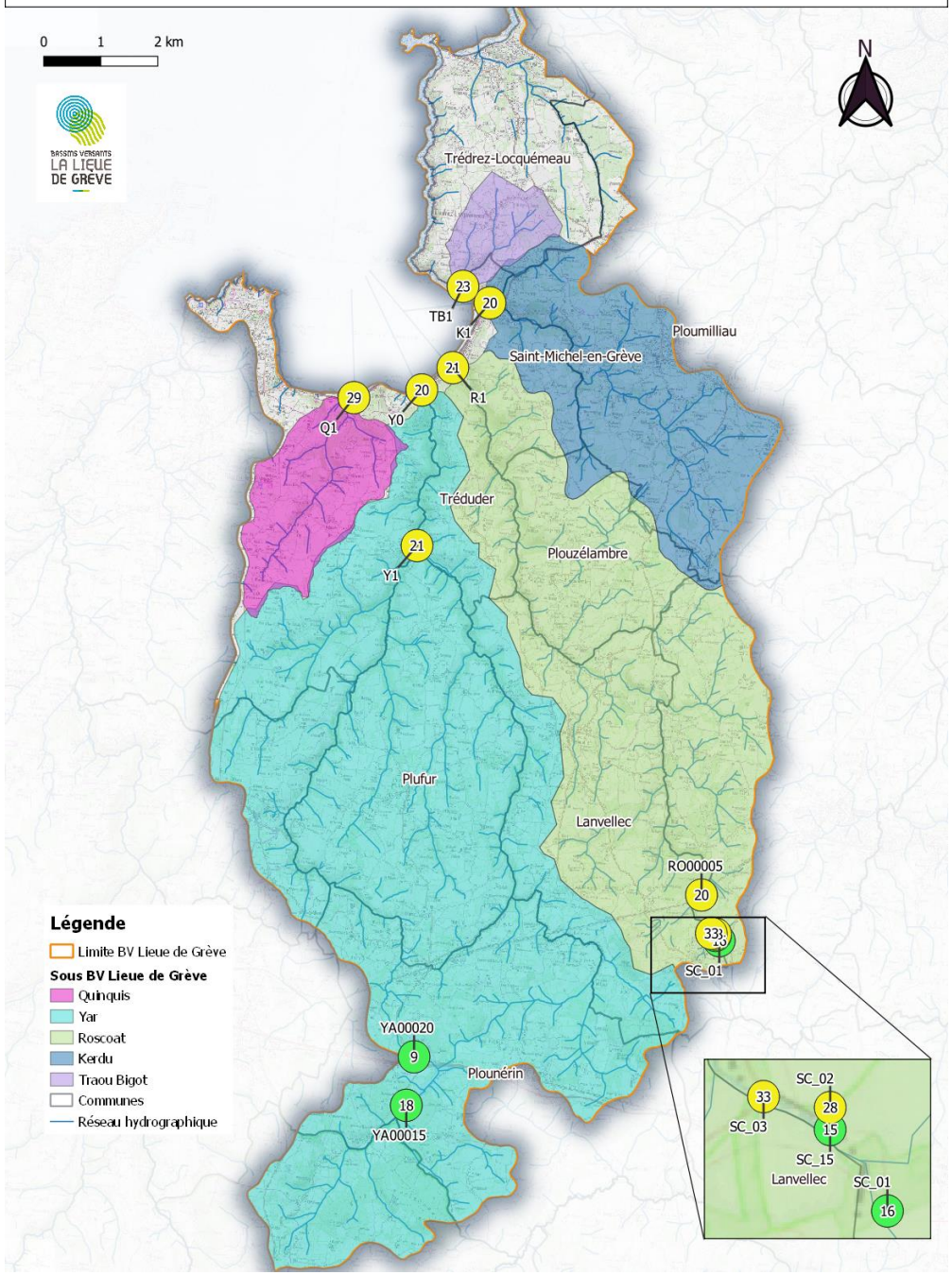

Carte: concentrations moyennes en nitrates issues des suivis hebdomadaires (exutoires) et mensuels sur les bassins versants de la Lieue de Grève en 2023-2024 (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Résultats

Les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité calculés pour chacun des cours d'eau de la Lieue de Grève ont augmenté en 2023/2024.

En 2023/2024, le Yar et le Quinquis sont les deux plus grands contributeurs du flux de nitrates ramené à la superficie de leur bassin versant avec respectivement 83 kg/ha/an et 72 kg/ha/an.

Les objectifs sont atteints pour le Traou Bigot et le Kerdu.

Evolution des concentrations moyenne de Nitrates (en mg/L) et du Q90 sur les 5 cours d'eau de la Lieue de Grève à partir de l'année hydrologique 2010/2011										
Année hydrologique	Traou Bigot		Kerdu		Roscoat		Quinquis		Yar	
	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90
2010/2011	29,3	32,0	26,5	30,9	27,6	31,0	41,6	46,0	27,9	34,0
2011/2012	26,0	31,0	23,1	27,0	24,5	30,0	39,6	44,2	23,5	30,0
2012/2013	27,1	32,0	24,2	29,0	26,0	31,0	36,2	44,0	24,8	33,0
2013/2014	26,2	31,0	22,3	27,0	24,0	28,2	34,0	41,0	23,4	31,0
2014/2015	26,1	32,0	22,2	27,0	23,7	29,0	34,9	41,0	22,7	31,0
2015/2016	26,6	32,0	21,2	25,4	23,2	27,3	34,8	40,0	22,8	29,6
2016/2017	25,0	29,0	20,0	23,0	21,7	25,0	35,3	40,0	21,5	27,9
2017/2018	24,9	29,4	19,8	25,0	22,4	27,0	31,8	38,0	21,7	29,4
2018/2019	25,0	28,0	19,1	23,0	20,8	24,6	32,6	37,0	20,4	27,6
2019/2020	23,9	31,2	19,1	25,0	20,3	25,2	29,3	36,0	19,9	28,0
2020-2021	21,7	27,0	19,5	23,6	18,8	22,0	27,8	35,0	19,6	26,0
2021-2022	23,3	28,4	18,8	24,0	19,2	24,0	30,5	35,4	19,9	27,4
2022-2023	23,6	34,0	17,3	22,0	17,9	22,0	29,6	34,0	18,1	24,0
2023-2024	23,2	27,8	19,7	22,9	20,7	23,0	29,3	33,0	20,3	26,0

Tableau : concentration moyenne mg/l et Q90 en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la baie de la Lieue de Grève entre 2011 et 2023 (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Le calcul des flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité ($kgNO_3^-$/ha/an) permet de s'affranchir de l'effet de la pluviométrie et du débit. En pondérant ces flux de nitrates par la superficie des différents bassins versants on obtient le flux spécifique.

Cours d'eau	Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité ($kgNO_3^-$/ha/an)							Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003	
	1999/2003	2011/2015	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Objectif 2021	
Yar	111	89	74	76	78	72	83	72	- 35%
Roscoat	95	75	59	57	59	55	66	60	- 37%
Kerdu	98	64	48	51	49	45	53	54	- 45%
Quinquis	101	96	67	65	72	70	72	51	- 50%
Traou Bigot	59	55	48	40	42	41	41	41	- 31%

Tableau : suivi des flux moyens annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO3-/ha/an) sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Le contrat de baie Lieue de Grève et Douron adopté en 2022 et porté par Lannion-Trégor Communauté et la régie public de l'eau An Dour a pour objectif d'accompagner les agriculteurs à réduire les flux d'azote arrivant dans les baies de la Lieue de Grève et de Locquirec à la fois en travaillant sur l'agronomie et l'occupation du sol.

Le contrat de baie prévoit pour la Lieue de Grève :

- l'animation, le suivi et l'amélioration du dispositif incitatif au changement de pratiques agricoles « boucle vertueuse »,
- la création d'un rapport synthétique et pédagogique des résultats de la boucle vertueuse à remettre aux agriculteurs,
- le développement d'un observatoire pour suivre les dynamiques à court et long terme des exploitations engagées dans la boucle vertueuse et les évolutions des systèmes d'exploitation des bassins versants,
- les conseils individuels, et plus particulièrement des conseils sur la gestion de l'azote sur le bassin versant du Quinquis (en lien avec les résultats de l'étude Transcender),
- l'animation collective agricole,
- l'animation et l'accompagnement pour la contractualisation de MAEC,
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Breizh bocage 3 » pour la reconstitution, la gestion et la protection du bocage
- La mise en œuvre des actions foncières : animation de la cellule foncière, accompagnement d'échanges amiables
- la valorisation du projet « Paroles dans les champs » lancé en 2024

Une seconde évaluation de la cour des comptes est prévue au 2nd semestre 2025.
Un bilan évaluation du contrat de baie Lieue de Grève / Douron est également prévu fin 2025, préalable à la construction d'un nouveau contrat de baie.

ZSCE / Zone Soumise à Contrainte Environnementale

- **Arrêté inter préfectoral de septembre 2022 fixant des objectifs à atteindre sur différents socles dans le but de réduire la prolifération des algues vertes**
- **Phase volontaire jusqu'à fin 2025 puis passage en phase réglementaire pour les agriculteurs qui ne sont pas engagés et ne remplissant pas les objectifs**
- **Certains dispositifs peuvent permettre une « substitution » aux socles de l'arrêté c'est-à-dire que l'on considère que les objectifs sont remplis par le biais de ces autres engagements (MAEC, Boucle Vertueuse)**

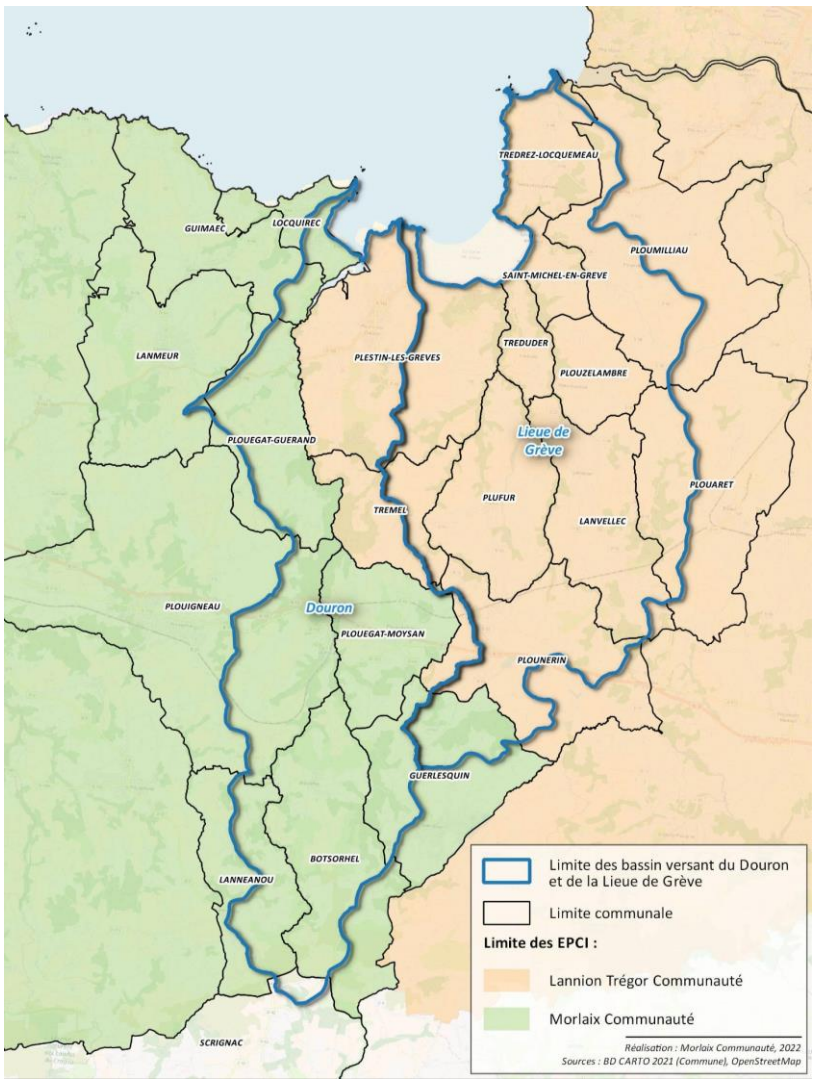

Carte: limite des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron (source: LTC, BV Lieue de Grève)

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Mise en place d'un outil incitatif sur les bassins versants du Douron et de la Lieue de Grève : la Boucle vertueuse

Créée en 2014 dans le bassin versant de l'anse de Locquirec lors du premier plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) et étendue à la Lieue de Grève en 2018, la « boucle vertueuse » permet de récompenser les progrès accomplis chaque année par les agriculteurs dans la réalisation des objectifs définis dans les chartes d'engagement individuel. En fonction des résultats obtenus, des points sont accumulés par les exploitants, qui leur permettent de financer des prestations innovantes et d'intérêt agro-environnemental.

Les prestations sont réalisées par des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) situées sur les territoires, et permettent d'accéder à des matériels et techniques dont les agriculteurs ne disposent généralement pas (fertilisation de précision, entretien mécanique des clôtures…).

L'accès à ces travaux représente pour l'agriculteur, en plus d'une reconnaissance de leur contribution effective à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire, une incitation économique ou un allègement du temps de travail les encourageant à aller plus loin.

Dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes, les points attribués sont calculés en fonction des indicateurs suivants :

- Couverture des sols
- Pression azotée
- Gestion des prairies
- Infrastructures agro-écologiques
- Participation aux actions proposées dans le cadre du PLAV et foncier

Ce dispositif a prouvé son intérêt en termes d'engagement puisque plus de 80% des agriculteurs du territoire signent la charte d'engagement boucle vertueuse. Par ailleurs, cela permet également de réaliser un suivi annuel des pratiques de toutes les exploitations engagées dans le dispositif.

Sur la campagne 2023-2024, 154 diagnostics ont été réalisés sur l'ensemble des exploitations de la Lieue de Grève et du Douron, pour une enveloppe financière distribuée via les prestations de travaux agricoles de 476 975€.

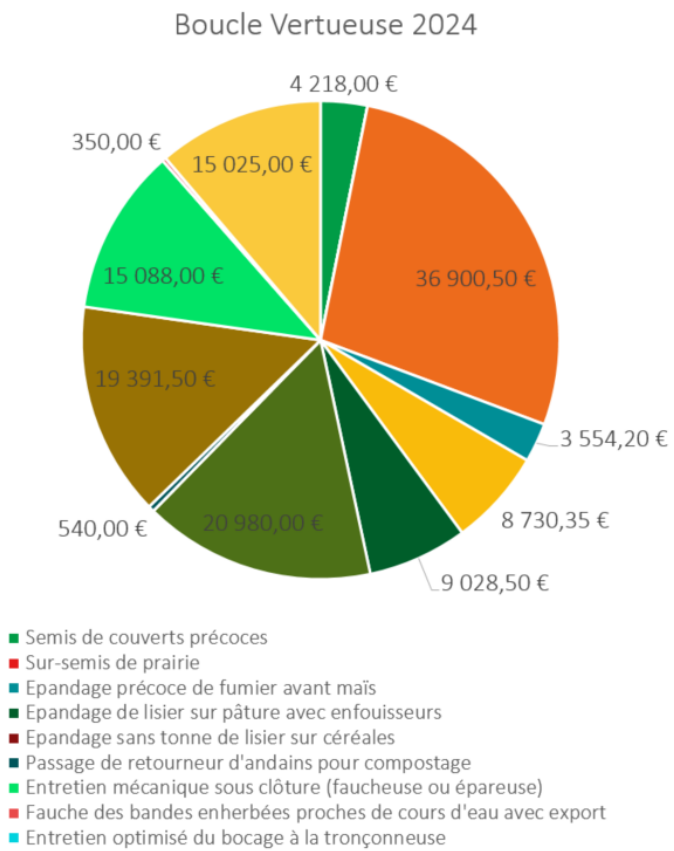

Graphique : Bilan des prestations Boucle vertueuse en 2024 (source : LTC)

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Paroles dans les champs : portrait d'agriculteurs de la Lieue de Grève et du Douron

Les portraits ont été exposés sur les communes des deux bassins versants entre juin et octobre 2024. D'autres dates sont prévues en 2025.

Plusieurs générations se sont prêtées au jeu et ont livré des témoignages sincères de leur quotidien et de leur engagement. Quelles sont leurs méthodes de travail ? Comment s'adaptent-ils à leur situation en bassin versant touché par la prolifération des algues vertes ? Quelle est leur vision du futur de ce territoire qui leur est cher ?

[> Site internet de Lannion-Trégor Communauté]

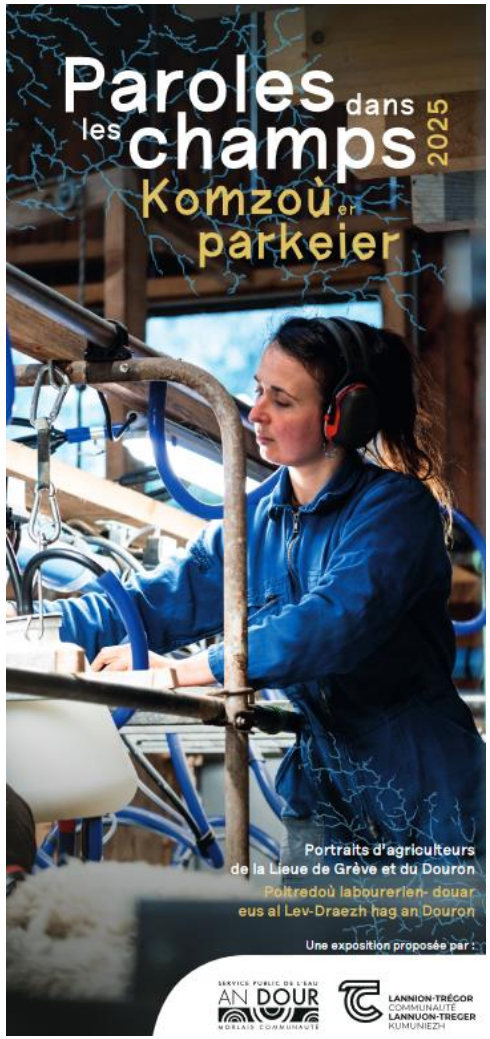

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

En 2024, en raison d'un démarrage tardif des échouages d'algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève, la surface de prolifération a été légèrement inférieure à la moyenne (2002-2023).

L'hiver (novembre 2023 à mars 2024) a permis de disperser les stocks 2023 (tempête Ciaran et autres perturbations jusqu'au 20 novembre).

Sur la baie de la Lieue de Grève, la faible croissance pourrait s'expliquer par la présence depuis mai d'Ulvaria à la place des ulves.

La saison 2024 a montré deux phénomènes de proliférations successives d'algues vertes sur la Lieue de Grève : Ulvaria en début de saison puis ulves à partir de fin août jusque décembre.

Les échouages se sont maintenus tardivement avec un dernier ramassage le 29 novembre.

10 950 m3 d'algues vertes ont été ramassées sur la Baie de la Lieue de Grève entre le 3 juin et le 29 novembre 2024.

Panneau Ramassage des algues vertes (source LTC)

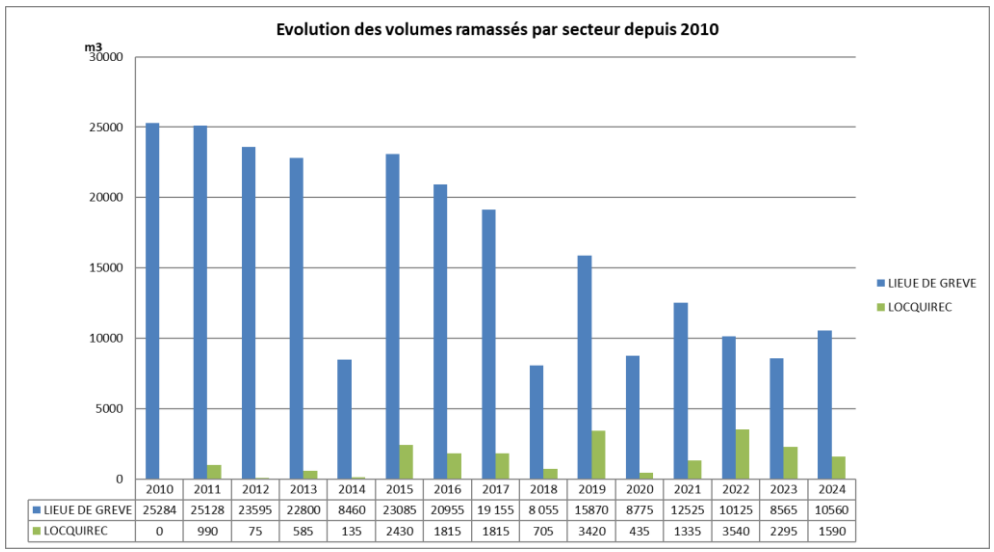

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
LIEUE DE GREVE	25284	25128	23595	22800	8460	23085	20955	19 155	8 055	15870	8775	12525	10125	8565	10560
LOCQUIREC	0	990	75	585	135	2430	1815	1815	705	3420	435	1335	3540	2295	1590

Graphique : Evolution des volumes d'algues vertes ramassés sur la Baie de la Lieue de Grève et Locquirec depuis 2010. Source: Bilan du ramassage et du traitement des algues vertes 2024 - Lannion-Trégor Communauté

Eradiquer le phénomène de marées vertes

DISPOSITION 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

Les suivis surfaciques du **Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** permettent de rendre compte de l'évolution sur les inventaires de mai, juillet et septembre des couvertures d'ulves de l'ensemble des sites du littoral.

Le CEVA (Centre d'études et de valorisation des algues) survole les différents sites d'échouages d'algues vertes en Bretagne entre avril et octobre (7 survols).

Résultats

Sur la Lieue de Grève, la surface d'échouage des ulves a atteint un total de :

- 108,3 ha en 2018
- 290,4 ha en 2019
- 294 ha en 2020
- 297,5 ha en 2021
- 286,5 ha en 2022
- 282,3 ha en 2023
- 292,6 ha en 2024 *(données provisoires, non validées)*

Résultats

Sur le site de Beg Léguer, la surface d'échouage des ulves a atteint un total de :

- 7,2 ha en 2018
- 1,1 ha en 2019
- 10,3 ha en 2020
- 8,8 ha en 2021
- 5,44 ha en 2022
- 1,2 ha en 2023
- *1,1 ha en 2024 (données provisoires, non validées)*

Evolution des surfaces d'échouage d'algues vertes :

Cumul annuel de 2024 :
- 26 % par rapport à la moyenne 2002 et 2023
- 44% entre 2002 et 2023 par rapport à la moyenne 2002-2010

Augmentation + 85% en octobre (par rapport à la moyenne 2002 - 2023) en raison du bloom d'ulves après Ulvaria

(2024 - données provisoires, non validées – CEVA)

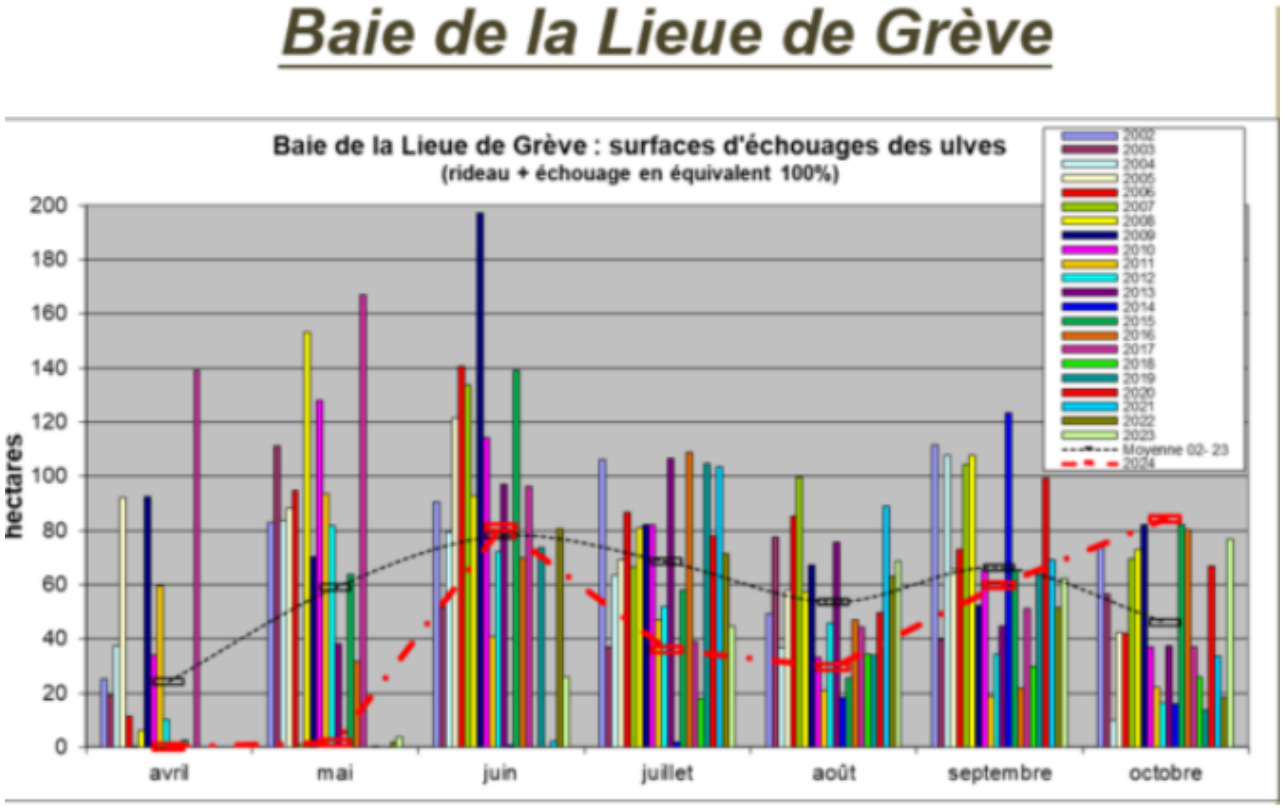

Atteindre le bon état sur le Guic

DISPOSITION 6 : Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique sur le cours d'eau du Guic

En juin 2024, la CLE a souhaité rencontrer Morlaix Communauté afin d'échanger sur le projet de réindustrialisation de Guerlesquin.

Lors de la rencontre organisée le 21 octobre 2024 avec la direction Economie de Morlaix Communauté, il a été partagé en réunion l'importance de préciser dans l'appel à manifestation d'intérêt porté par Morlaix Communauté que le projet doit être en adéquation avec les volumes d'eau potable disponibles et avec la capacité du milieu récepteur à diluer les eaux usées traitées, sachant qu'une industrie fortement consommatrice d'eau ne peut pas être envisagée.

Présentation du sous-bassin versant du Guic

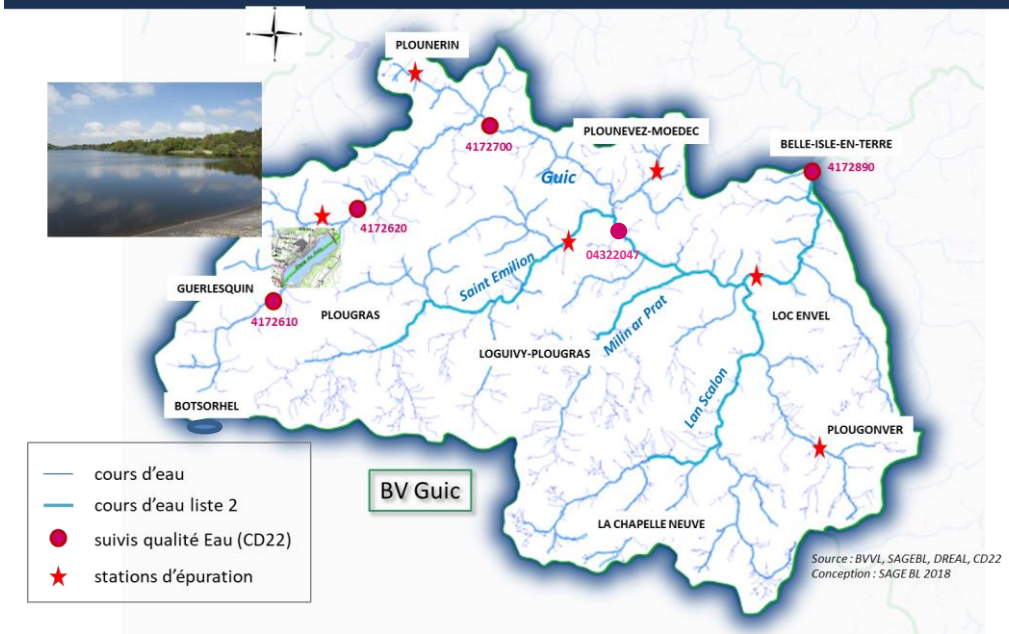

Etat des connaissances sur la qualité des eaux du Guic

Code sandre	Localisation points de suivi et réseaux	Q90_2023-2024_NO3	Q90_2023-2024_PT	Q90_2023-2024_NH4	Q90_2023-2024_NO2
04172620	GUIC à GRACES (CD22)	16,5	0,158	0,476	
04172700	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS (CD22)	Arrêt du suivi en 2022			
04322047	GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS (CD22)	13,8	0,074	0,040	
04172890	GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE (CD22)	19,5	0,054	0,040	

Tableau : résultats des suivis de la qualité des eaux du Guic en 2024 (source : CD22)

RESULTATS :
Les résultats des suivis de la qualité des eaux du Guic montrent des concentrations en nitrates, phosphore total et ammonium inférieures aux normes de qualité.

Le suivi 04322047 n'est plus réalisé dans le cadre du programme porté par le Conseil départemental des Côtes d'Armor depuis 2024.

Depuis quelques années, le plan d'eau de Guerlesquin connait des épisodes de prolifération de cyanobactéries. En 2025, An Dour va démarrer un travail de réflexion autour de cette problématique.

Atteindre le bon état sur le Guic

DISPOSITION 6 : Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique sur le cours d'eau du Guic

Etat des connaissances – L'alimentation en eau potable du secteur Guerlesquin

2024

Captage de l'eau dans le plan d'eau de Guerlesquin pour la production d'eau potable
(RPSQ 2023 – 827 abonnés Guerlesquin /Plouegat Moysan)

Volumes prélevés (m3/an)					
Prise d'eau du Guic	2015	2016	2017	2018	2019
	401 008	276 718	184 093	205 486	209 522
	2020	2021	2022	2023	
	158 148	112 642	102 647	120 517	

Débit réservé à respecter à l'aval du plan d'eau
85l/s (activité de l'abattoir) et 60l/s (hors activité) (arrêté 1982)

Photo aérienne du plan d'eau du Guic (source : Télégramme)

DEMAIN

Prise d'eau dans le plan d'eau de Guerlesquin fermé pour travaux (2025-2028/2029)

Alimentation en eau potable des abonnés de Guerlesquin et Plouegat Moysan via l'interconnexion entre le syndicat mixte Goas Koll – Traou Long (Plounérin) et Guerlesquin (nouveau réservoir de Castel Pic)
Apport d'eau traitée sur Guerlesquin et Plouegat Moysan
⇒ 350 m3/jour en moyenne (127 750 m3/an)
⇒ 700 m3/jour en pointe (255 000 m3/an)

En projet :
- Travaux prises d'eau du plan d'eau
- Etude de danger menée sur le plan d'eau
- Nouvelle usine de production AEP

=> Sécurisation Lanmeur, alimentation Morlaix

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Les analyses de la qualité des eaux ont été réalisées en 2023 et 2024 dans le cadre :

- des programmes SAGE Baie de Lannion (suivi par temps de pluie)
- du réseau de suivi du conseil départemental des Côtes d'Armor (suivi calendaire des eaux au niveau du Léguer à Vieux-Marché en 2023-2024)

La CLE du SAGE Baie de Lannion s'est fixée pour objectif de qualité sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole » sur les paramètres pesticides :

- **0,1 µg/l pour la concentration d'une molécule de pesticide**
- **0,5 µg/l pour la somme des concentrations de tous les pesticides**

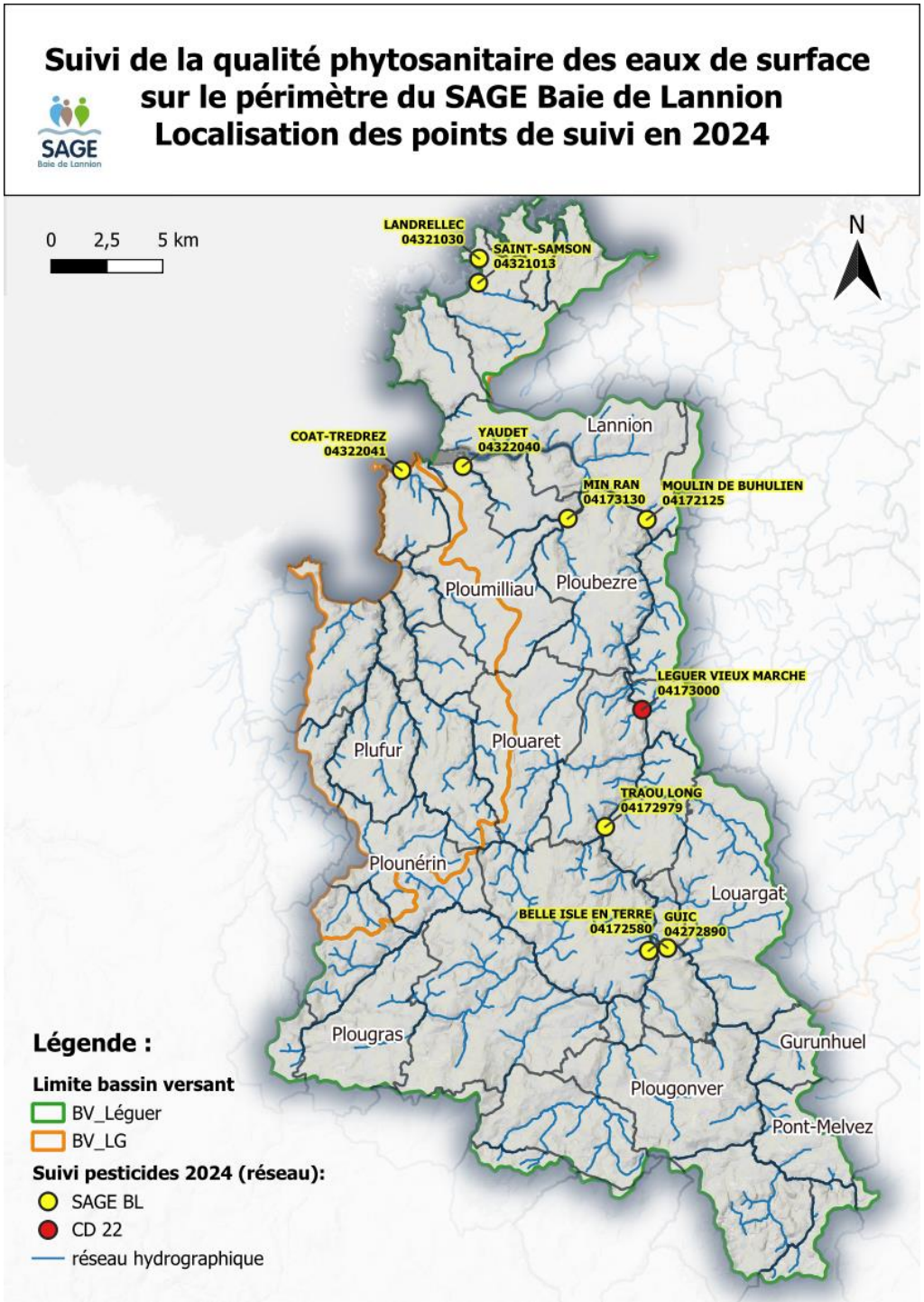

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Les points de suivi de qualité des eaux de surface – produits phytosanitaires réalisés dans le cadre du programme SAGE Baie de Lannion en 2024

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires du SAGE Baie de Lannion, un suivi des pesticides a été réalisé sur certains exutoires de ruisseaux côtiers et sur le bassin versant du Léguer. Ces analyses sont réalisées par temps de pluie (> 10 mm/24 heures).

Code agence	Nom de la station de mesure	Nom du cours d'eau	Communes
04321030	Landrellec	Landrellec (exutoire)	Pleumeur-Bodou
04321013	Samson	Samson (exutoire)	Pleumeur-Bodou
04322040	Yaudet	Yaudet (exutoire)	Ploulec'h/Ploumilliau
04322041	Coat Tredrez	Coat Tredrez (exutoire)	Tredrez-Locquémeau
04172580	Belle-Isle-en-Terre	Guer (affluent Léguer)	Belle-Isle-en-Terre
04172890	Guic	Guic (affluent Léguer)	Belle-Isle-en-Terre
04172979	Traou long	Léguer	Le Vieux-Marché
04173130	Min Ran	Min Ran	Ploubezre
04172125	Moulin de Buhulien	Léguer	Buhulien

Tableau : Stations de prélèvement sur les exutoires côtiers et estuaire du Léguer, SAGE Baie de Lannion, 2024, suivi produits phytosanitaires

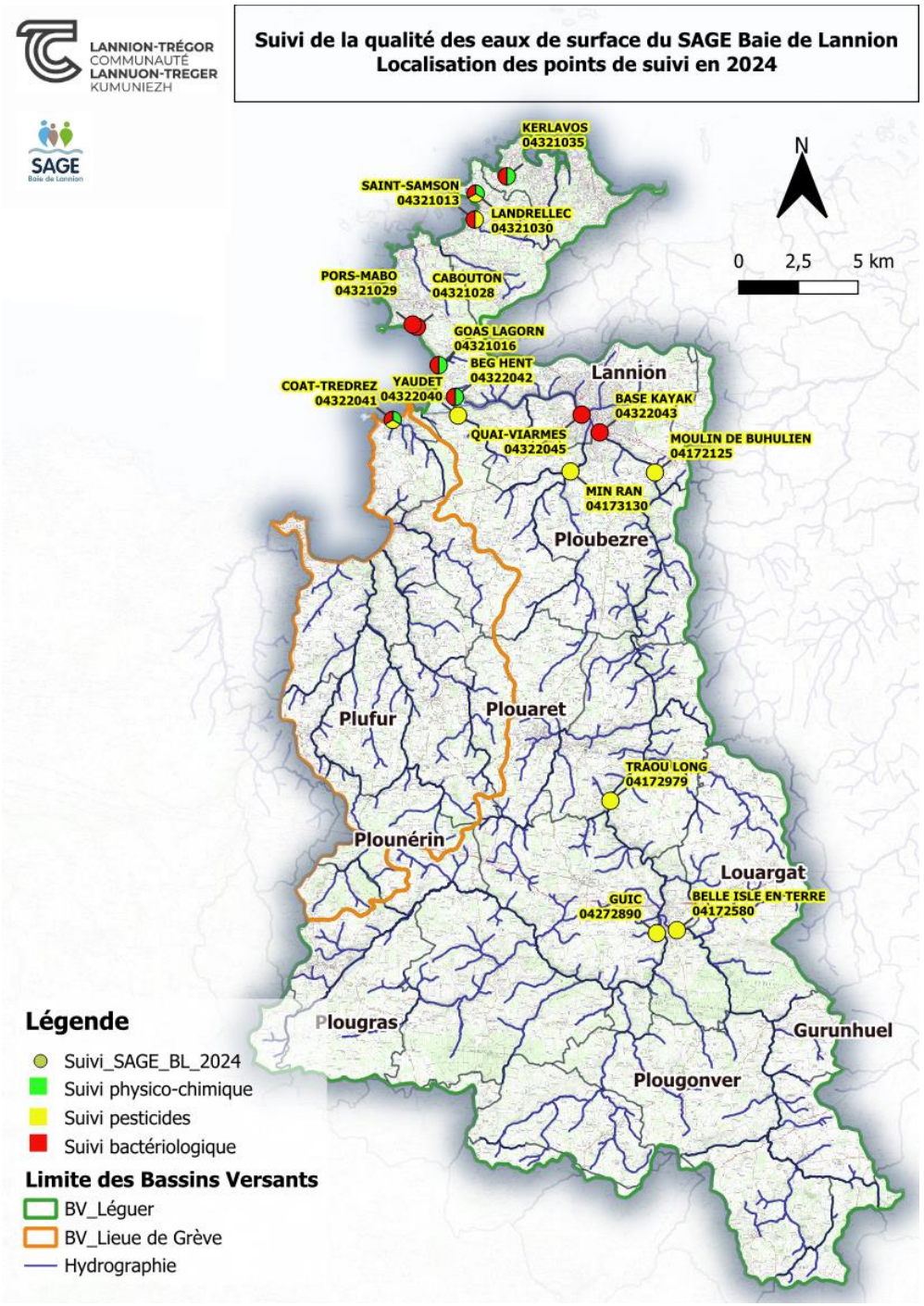

Carte : Localisation et réseaux des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

RESULTATS :

En 2023-2024, les concentrations en pesticides sont supérieures aux objectifs fixés dans les SAGE BL (0,1 µg/l pour une molécule et 0,5µg/l pour l'ensemble des molécules détectées) sur tous les bassins versants à enjeux « eau potable » et « conchylicole »

Les objectifs du SAGE pour la somme des molécules phytosanitaires ont seulement été atteints en 2022 au niveau des stations de prélèvements du Guic, de Traou Long et du Coat Trédrez.

Par contre, on retrouve chaque année et dans tous les cours d'eau des molécules en concentration supérieure à 0,1 µg/L. On retrouve principalement :

- Le métabolite d'herbicide, le métolachlore ESA. Ce métabolite des pesticides pose des problèmes quant au respect de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Les producteurs d'eau doivent équiper leurs usines pour distribuer une eau potable conforme (<0,1µg/l de métabolites de pesticides).
- Le glyphosate et sa molécule de dégradation AMPA qui se retrouvent souvent sur les bassins versants de Landrellec, Yaudet et Coat-Trédrez avec parfois des dépassements du seuil des 0,1 µg/L.
- Les autres molécules dépassant le seuil ont été pour la plupart détectées sur le Yaudet.

Date	Moulin de Buhulien	Guic	Belle Isle en Terre	Traou Long	Min Ran	Saint Samson	Landrellec	Yaudet	Coat Tredrez
	04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
15/01/2020	0,55	0,35	0,63	0,45	0,37				
21/04/2020	0,8	0,63	0,66	0,63	0,78		0,07		
11/06/2020	0,67	4,22	0,88	0,67	0,97	6,42	0,74	2,41	0,16
25/09/2020	0,55	0,54	1,77	0,6	0,59	1,17	0,58	1,03	0,79
25/05/2021	0,61	0,53	0,52	0,52	0,42				
21/06/2021						0,97	1,08	1,99	23,95
06/07/2021	0,66	0,68	0,4	0,72	0,62				
14/09/2021	0,52	0,69	0,83	0,97	0,4	0,59	1,34	0,44	0,61
08/04/2022	0,57	0,33	0,53	0,44	0,71	1,63	0,82	0,51	0,39
28/09/2022	0,03	0,39	0,03	0,45	0,38	0,1	0,46	1,76	0,48
03/11/2022	0,35	0,32	0,24	0,29	0,33	0,11	0,31	1,28	0,42
24/03/2023	0,45	0,425	0,43	0,4	0,315	0,455	0,12	0,57	0,555
20/06/2023	0,655	0,665	0,68	0,76	1,185	0,58	1,17	12,81	0,69
01/08/2023	0,61	0,505	0,435	0,46	0,61	0,565	0,35	6,16	0,84
21/09/2023	0,59	0,59	0,515	0,495	0,975				
27/11/2023	0,615	0,635	0,6	0,665	0,475				
28/03/2024	**0,66**	**0,635**	**0,77**	**0,955**	**0,755**	**0,64**	**0,16**	**1,005**	**0,56**
09/09/2024	**0,615**	**0,62**	**0,33**	**0,385**	**0,525**			**0,715**	**0,415**
25/11/2024	**0,395**	**0,325**	**0,295**	**0,33**	**0,795**	**0,51**	**1,475**	**0,495**	**0,64**

Tableau : Résultats des suivis des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface par temps de pluie (cumul des précipitations supérieur à 10 mm en 24 heures) (cumul des concentrations de l'ensemble des molécules détectées) – paramètres phytosanitaires – 2020-2024 (sources : LTC / PTE Léguer, SAGE Baie de Lannion)

	Station Lannion	
Date	Pluie Jour J (mm)	Pluie la veille (mm)
15/01/2020	16	5,6
21/04/2020	0,4	30,6
11/06/2020	39,3	2,3
25/09/2020	12	8,9
25/05/2021	9,6	5,1
21/06/2021	16,7	12,8
06/07/2021	5,5	10,6
14/09/2021	11,1	1,2
08/04/2022	34,1	4,4
28/09/2022	5,1	6,3
03/11/2022	26,6	0,4
24/03/2023	10	12,6
20/06/2023	12,4	2,2
01/08/2023	16,7	15,2
21/09/2023	7,5	14,9
27/11/2023	15,2	2
28/03/2024	11,6	16,5
09/09/2024	0	11,7
25/11/2024	3,2	20,8

Tableau : Données pluviométriques enregistrées à la station d'épuration de Lannion de 2020 à 2024 correspondant aux dates de campagnes effectuées.

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Date	Molécules phytosanitaires	Seuil de détection	Utilisation	Moulin de Buhulien	Guic	Belle Isle en Terre	Traou Long	Min Ran	Saint Samson	Landrellec	Yaudet	Coat Tredrez
				04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
08/04/2022	2,4-D (acide)	0,02	Destruct. Mousses, Dévitalisation, Engrais, Engrais anti-mousse, Herbicide						0,28			
	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate					0,03		0,18	0,05	0,04
	Bromacil	0,02	Herbicide							0,05		
	Chlortoluron	0,02	Herbicide			0,26		0,31	0,69			
	Clopyralide (acide)	0,05	Herbicide						0,09			0,07
	Cyprodinil	0,02	Herbicide		0,03		0,03					
	Dichlorprop	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.	0,05			0,05	0,03	0,30		0,11	
	Dimetachlore ESA	0,02	Herbicide						0,02			
	Dinitrocrésol	0,02	Herbicide, Insecticide							0,03		
	Diuron	0,02	Herbicide							0,03		
	Fluroxypyr	0,02	Herbicide				0,03	0,03				0,05
	Fluthiamide ESA	0,02	Herbicide					0,03			0,04	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide		0,05			0,07		0,54	0,11	
	Mésosulfuron méthyl	0,02	Herbicide					0,03			0,04	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,05	0,04	0,04	0,05					
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,32	0,19	0,20	0,25	0,08	0,13		0,08	0,12
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,03			0,02		0,05			0,05
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,05	0,03	0,03	0,04	0,02	0,05		0,02	
	Prosulfocarbe	0,02	Herbicide	0,06								
	Tébuconazole	0,02	Fongicide					0,03			0,03	0,03
	Triclopyr	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.					0,04	0,02			
28/09/2022	2,4-MCPA	0,02	Herbicide									0,03
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,02				0,02		0,02	0,06	
	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate							0,25	0,09	0,19
	Azoxystar	0,02	Fongicide								0,14	
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,51	
	Dichlorprop	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.								0,03	0,03
	Diuron	0,02	Herbicide							0,03		
	Fluopyram	0,02	Fongicide								0,12	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide							0,13	0,12	0,07
	Imidaclopr	0,02	Insecticide									0,07
	Imazamox	0,02	Herbicide								0,03	
	Mécoprop	0,02	Herbicide									0,03
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,06	0,05	0,065	0,05	0,04			0,06	
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,365	0,31	0,315	0,34	0,27	0,05		0,04	0,05
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,02			0,02	0,03	0,02		0,25	
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore								0,14	
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,03	0,04	0,03	0,04	0,03	0,03			
	Quinmerac	0,02	Herbicide								0,12	
	Terbuthylazine hydroxy	0,02	Adjuvant, Herbicide							0,03		
	Tritosul	0,02	Herbicide								0,03	
03/11/2022	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate	0,03						0,21	0,18	0,34
	Azoxystar	0,02	Fongicide								0,04	
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,32	
	Fluopyram	0,02	Fongicide								0,06	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide					0,04		0,10	0,17	0,08
	Imazamox	0,02	Herbicide								0,03	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide	0,05	0,03	0,04	0,04	0,02				
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,26	0,24	0,20	0,21	0,22	0,07		0,20	
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore				0,02		0,03		0,03	
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore		0,02						0,10	
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,02	0,03		0,02		0,02		0,03	
	Propiconazole	0,02	Fongicide					0,06				
	Tébuconazole	0,02	Fongicide								0,03	

Tableau : Concentration des molécules phytosanitaires détectées en 2022 pour le SAGE Baie de Lannion (source : SAGE BL, CD22)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Date	Molécules phytosanitaires	Seuil de détec	Utilisation	Moulin de Buhulien	Guic	Belle Isle en Terre	Traou Long	Min Ran	Saint Samson	Landrellec	Yaudet	Coat Tredrez
				04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
24/03/2023	AMPA	0,03	Métabolite du Glyphosate							0,08	0,04	0,09
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,06	
	Clopyralide (acide)	0,02	Herbicide						0,08			
	Diflufenicanil	0,02	Herbicide						0,06			
	Dimetachlore ESA	0,02	Herbicide						0,07			0,02
	Fluroxypyr	0,02	Herbicide					0,03				
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide							0,04	0,07	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,06	0,06	0,06	0,06					0,06
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,34	0,28	0,31	0,28	0,18	0,15		0,23	0,19
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore								0,03	0,03
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,03	0,04	0,03	0,03	0,03	0,06		0,08	0,1
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,03	0,04	0,03	0,04	0,02	0,05		0,03	
	Phoxime	0,02	Herbicide								0,03	0,06
20/06/2023	2,4-D (acide)	0,02	Destruct. Mousses, Dévitalisation, Engrais, Engrais anti-mousse, Herbicide								0,08	
	2-hydroxy atrazine	0,02	Herbicide									0,02
	2,4-MCPA	0,02	Herbicide					0,03				
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03				
	AMPA	0,03	Herbicide					0,06		0,24	0,13	0,19
	Azoxystrobine	0,02	Herbicide					0,03			0,04	
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,17	
	Bixafen	0,02	Herbicide								0,03	
	Bromacil	0,02	Herbicide							0,06		
	Clomazone	0,02	Herbicide								0,04	
	Dicamba	0,02	Herbicide								0,50	
	Dichlorprop	0,02	Dévitalisation, Herbicide, Subst. Croiss.						0,03			
	Dimethamid	0,02	Herbicide								4,50	
	DmetamiESA	0,02	Herbicide								0,40	
	DmetamiOXA	0,02	Herbicide								0,22	
	Diuron	0,02	Herbicide							0,09		
	Dimetachlore ESA	0,02	Herbicide						0,02			
	Fluopyram	0,02	Fongicide					0,09			0,08	
	Fluroxypyr	0,02	Herbicide								0,04	
	Fluxapyro	0,02	Herbicide								0,39	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide		0,03			0,15		0,69	0,78	0,12
	HydroxyTBA	0,02	Herbicide								0,07	
	Imazamox	0,02	Herbicide								0,04	
	Imidaclopr	0,02	Insecticide									0,03
	Mécoprop	0,02	Herbicide					0,04		0,03	0,13	
	Mésotrione	0,02	Herbicide					0,03		,	0,15	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,1	0,09	0,12	0,12	0,04				0,11
	Métolachlore	0,02	Herbicide					0,13			0,12	
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,48	0,47	0,45	0,54	0,28	0,06		0,21	0,17
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore								0,08	
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,03	0,02	0,2	0,02	0,03	0,1		0,04	0,06
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,07		0,33	
	Prosulfuron	0,02	Herbicide								0,10	
	Pyraclostr	0,02	Herbicide								0,08	
	Tébuconazole	0,02	Fongicide					0,06			0,08	
	Terbuthylazine hydroxy	0,02	Herbicide			0,05	0,03	0,03	0,02		2,84	
	Triclopyr	0,02	Herbicide					0,09		0,02	0,68	

Tableau : Concentration des molécules phytosanitaires détectées en 2023 pour le SAGE Baie de Lannion (source : SAGE BL, CD22)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Date	Molécules phytosanitaires	Seuil de détection	Utilisation	Moulin de Buhulien	Guic	Belle Isle en Terre	Traou Long	Min Ran	Saint Samson	Landrellec	Yaudet	Coat Tredrez
				04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
01/08/2023	2,4,5-T	0,02	Herbicide		0,02				Non collectées			
	AMPA	0,03	Herbicide	0,02								
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,03	0,025		0,02	0,035				
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,07	0,055	0,06	0,065	0,045				
	Métolachlore	0,02	Herbicide			0,02		0,02				
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,025	0,35	0,305	0,345	0,355				
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,04	0,02	0,02		0,025				
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,425	0,035	0,03	0,03	0,04				
	Propiconazole	0,02	Fongicide					0,07				
21/09/2023	2.4-MCPA	0,02	Herbicide					0,04				
	2,4-D (acide)	0,02	Destruct. Mousses, Dévitalisation, Engrais, Engrais anti-mousse, Herbicide					0,02				
	AMPA	0,03	Herbicide	0,03				0,08				
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,025	0,025		0,02	0,02				
	Bentazone	0,02	Herbicide					0,02				
	Glyphosate	0,02	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide					0,1				
	Mécoprop	0,02	Herbicide					0,24				
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,065	0,065	0,08	0,065	0,025				
	MetChlorot	0,02						0,075				
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,425	0,445	0,385	0,36	0,265				
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore			0,025		0,02				
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,02	0,02		0,02	0,025				
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,025	0,035	0,025	0,03					
	Triclopyr	0,02	Herbicide					0,045				
27/11/2023	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,02	0,025		0,025	0,02				
	Dimethamid	0,02			0,02		0,02					
	Glyphosate	0,02	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide		0,06		0,06					
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,075	0,07	0,1	0,07	0,075				
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,41	0,35	0,395	0,35	0,41				
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,04	0,03	0,04	0,03	0,04				
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,045	0,05	0,04	0,05	0,045				
	Prosulfocarbe	0,02	Herbicide	0,025	0,03	0,025	0,03	0,025				

Tableau : Concentration des molécules phytosanitaires détectées en 2023 pour le SAGE Baie de Lannion (source : SAGE BL, CD22)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Date	Molécules phytosanitaires	Seuil de détection	Utilisation	Moulin de Buhulien	Guic	Belle Isle en Terre	Traou Long	Min Ran	Saint Samson	Landrellec	Yaudet	Coat Tredrez
				04172125	04172580	04172890	04172979	04173130	04321013	04321030	04322040	04322041
28/03/2024	2,4-D (acide)	0,02	Destruct. Mousses, Dévitalisation, Engrais, Engrais anti-mousse, Herbicide					0,04				
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide		0,02							
	AMPA	0,03	Herbicide							0,07	0,08	0,06
	Bentazone	0,02	Herbicide								0,03	
	Chlortoluron	0,02	Herbicide	0,09	0,03	0,185	0,47	0,11			0,175	0,025
	Clopyralide (acide)	0,05	Herbicide						0,095			
	Diflufenic	0,02	Herbicide	0,025				0,02	0,025		0,045	
	Dimetachlore ESA	0,02	Herbicide						0,065		0,02	0,02
	Dimetachlore OXA	0,02	Herbicide						0,02			
	Fluroxypyr	0,02	Herbicide	0,02		0,025	0,02	0,155				
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide	0,04		0,04		0,06		0,09	0,25	0,09
	Mésosulfuron méthyl	0,02	Herbicide								0,06	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,075	0,075	0,085	0,07	0,03			0,045	0,045
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,035	0,325	0,38	0,335	0,265	0,285		0,2	0,245
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,345		0,025	0,025	0,03	0,055		0,035	0,055
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore					0,02	0,045		0,02	0,02
	Metsulfuron méthyl	0,02	Herbicide								0,025	
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,03	0,03	0,03	0,035	0,025	0,05			
	Prosulfocarbe	0,02	Herbicide		0,155							
09/09/2024	2,4-D (acide)	0,02	Destruct. Mousses, Dévitalisation, Engrais, Engrais anti-mousse, Herbicide	0,02					Non collectées			
	2-hydroxy atrazine	0,02	Herbicide									0,025
	Azoxystrobine acide	0,02	Fongicide								0,025	
	AMPA	0,03	Herbicide					0,05			0,05	0,15
	Atrazine déséthyl (DEA)	0,02	Herbicide	0,02	0,02			0,02			0,02	
	Bentazone	0,02	Herbicide					0,02			0,105	
	Chloridazone méthyl desphényl	0,02	Herbicide								0,02	
	Dinoterbe	0,02	Herbicide				0,03					
	Dimetachlore ESA	0,02	Herbicide								0,04	
	Dimetachlore OXA	0,02	Herbicide								0,02	
	Fluopyram	0,02	Fongicide								0,025	
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide					0,04			0,06	
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,08	0,085	0,06	0,055	0,025			0,02	0,025
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,445	0,46	0,22	0,245	0,29			0,21	0,15
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore					0,025			0,05	
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,02	0,02	0,025	0,025	0,03			0,045	0,065
	Nicosulfuron ASDM	0,02	Herbicide	0,03	0,035	0,025	0,03	0,025			0,025	
25/11/2024	Azoxystrobine acide	0,02	fongicide									0,03
	AMPA	0,03	herbicide	0,04				0,03		0,1		0,08
	Bentazone	0,02	herbicide								0,05	
	bixafen	0,02	fongicide							0,025		
	Diméthachlore-ESA	0,02	herbicide						0,02			
	Dinoterbe	0,02	herbicide			0,045		0,055				
	Diuron	0,02	herbicide							1,3		
	Dimethamide ESA	0,02	Herbicide, métabolite du Dimethamide	0,02				0,05			0,04	
	Dimethamide OXA	0,02	Herbicide, métabolite du Dimethamide					0,02				
	Fluopyram	0,02	fongicide								0,02	0,03
	Glyphosate	0,03	Adjuvant, Dévitalisation, Herbicide						0,06	0,05		0,03
	Métazachlore ESA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore	0,045	0,03	0,025	0,025		0,02		0,02	0,02
	Métazachlore OXA	0,02	Herbicide, métabolite du metazachlore						0,035			
	Métolachlore ESA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,19	0,17	0,165	0,19	0,265	0,11		0,17	0,29
	Métolachlore OXA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,02	0,035		0,02	0,08	0,02		0,03	0,025
	Métolachlore NOA	0,02	Herbicide, Métabolite du Métolachlore	0,025	0,025	0,02	0,02	0,07	0,045		0,05	0,115
	Nicosulfuron ASDM	0,02	herbicide	0,03	0,025	0,02	0,025	0,04	0,045		0,03	0,02
	Nicosulfuron	0,02	herbicide					0,025				
	Prosulfocarbe	0,02	herbicides				0,02	0,07			0,065	
	Prosulfocarbe sulfoxyde	0,02	herbicide, métabolite du Prosulfocarbe	0,025	0,04	0,02	0,03	0,07			0,02	
	Quinmerac	0,02	herbicides						0,035			
	Thiafluamide	0,02	herbicides					0,02				
	Triclopyr	0,02	herbicides						0,12			

Tableau : Concentration des molécules phytosanitaires détectées en 2024 pour le SAGE Baie de Lannion (Source : CD22, SAGE BL)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole »

Le point de suivi de qualité des eaux du Léguer (Vieux-Marché) vis-à-vis des produits phytosanitaires réalisés dans le cadre du programme du Conseil départemental des Côtes d'Armor

RESULTATS :

Les résultats des suivis calendaires montrent des dépassements de l'objectif de concentration cumulée en produits phytosanitaires (fixé à 0,5µg/l) sur le Léguer au niveau de Vieux Marché.

Les molécules qui contribuent principalement aux concentrations élevées sont le Métolochlore ESA et le Métazachlore ESA dans la catégorie des herbicides et le chlorothalonil (R471811) pour les fongicides.

Sommes des molécules phytosanitaires sur le territoire du SAGE Baie de Lannion en µg/L (Données CD22)				
Date prélèvements	LEGUER à LE VIEUX-MARCHE (CD22) 04173000			
	2021	2022	2023	2024
janvier	0,94	0,55	0,56	0,64
février	0,75	0,40	0,83	4,34
mars	0,66	0,50	0,62	0,60
avril	0,75	0,58	0,68	1,00
mai	0,65	0,62	0,61	0,74
juin	0,61	0,60	0,76	0,86
juillet	0,54	0,77	1,00	0,67
août	0,57	0,60	0,76	0,74
septembre	0,55	0,54	0,83	0,71
octobre	0,33	0,41	0,87	0,66
novembre	0,58	0,51	0,82	0,54
décembre	0,32	0,40	0,62	0,55

Tableau : Résultats du suivi calendaire des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface – paramètre phytosanitaires – de 2021 à 2024 (source CD22)

2023													
Nom paramètre SANDRE	Utilisation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AMPA	herbicides						0,03	0,04	0,03				
Atrazine déséthyl	herbicides		0,02		0,025	0,025	0,03	0,025	0,025	0,025	0,02	0,025	
Chlorothalonil-R471811	fongicides							0,23	0,22	0,26	0,34	0,18	0,15
Chlorothalonil SA	fongicides										0,085		
Métazachlore ESA	herbicides	0,09	0,115	0,09	0,105	0,085	0,1	0,09	0,06	0,075	0,05	0,09	0,065
Métolachlore ESA	herbicides	0,37	0,565	0,445	0,48	0,425	0,575	0,555	0,425	0,415	0,315	0,415	0,33
Métolachlore OXA	herbicides	0,03											
Métolachlore NOA	herbicides	0,035	0,035	0,03	0,035	0,03	0,025	0,025		0,025	0,03	0,045	0,035
Nicosulfuron ASDM	herbicides	0,03	0,045	0,05	0,035	0,04		0,035		0,03	0,03	0,04	0,04
Prosulfocarbe	herbicides		0,045									0,025	
Total général		0,555	0,825	0,615	0,68	0,605	0,76	1	0,76	0,83	0,87	0,82	0,62
2024													
Nom paramètre SANDRE	Utilisation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AMPA	herbicides											0,05	
Atrazine déséthyl	herbicides	0,02	0,02	0,02	0,02	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,02		
Chlorothalonil-R471811	fongicides				0,185		0,16	0,175	0,2	0,17	0,155	0,205	0,105
Dinoterbe	herbicides											0,035	0,055
Dimethamide ESA	herbicides	0,02			0,02								
Métazachlore ESA	herbicides	0,095	0,09	0,1	0,14	0,115	0,105	0,07	0,08	0,07	0,06	0,035	0,05
Métolachlore ESA	herbicides	0,405	0,38	0,415	0,55	0,57	0,54	0,375	0,405	0,42	0,4	0,19	0,31
Métolachlore OXA	herbicides	0,02											
Métolachlore NOA	herbicides	0,04	0,035	0,03	0,04	0,025	0,025	0,025	0,025	0,02	0,025	0,025	0,025
Nicosulfuron ASDM	herbicides	0,04	0,05	0,035	0,045								
Prosulfocarbe	herbicides		3,76										
Total général		0,64	4,335	0,6	1	0,735	0,855	0,67	0,735	0,705	0,66	0,54	0,545

Tableau : Liste des molécules détectées (> 0,1 µg/L) et somme des molécules (µg/L) lors des campagnes mensuelles 2023 et 2024 (CD22) sur la station « Le Léguer à Vieux-Marché »

DISPOSITION 9 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements

La **loi LABBE** a interdit à partir du 1er janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Au 1er janvier 2019, **l'interdiction s'étend aux particuliers**. Les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

Suite à la publication de l'**arrêté protégeant les lieux fréquentés par le public du 1er juillet 2022**, l'interdiction s'étend aux habitations et différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif.

Les collectivités territoriales et établissements publics ne peuvent plus recourir à l'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des cimetières, des terrains de sport ainsi que dans les zones étroites ou difficiles d'accès dans le cadre de l'entretien des voiries.

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 10 : Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières

Il n'existe pas de charte pour limiter l'utilisation des pesticides sur les infrastructures ferroviaires et routières.

SNCF RÉSEAU

Herbicides
Bilan de la campagne 2023

SNCF RESEAU – DGII DTR GC VA MV IMV – 22 décembre 2023

Bilan des achats de produits phytopharmaceutiques en 2023
(Matières actives herbicides achetées par SNCF RESEAU hors produits appliqués par prestataires).

Achats de substances actives

Substances Actives herbicides de synthèse

HERBICIDES DE SYNTHESE 2023 *(matières actives achetées en kg)*	
DICAMBA	340
FLAZASULFURON	209
PROSULFURON	34
TRICHLOPYR	1
TOTAL	**584 kg**

Substances Actives herbicides de biocontrôle

HERBICIDES DE BIOCONTROLE 2023 *(matières actives achetées en kg)*	
ACIDE PELARGONIQUE	53 436
TOTAL	**53 436 kg**

Source : https://www.sncf-reseau.com/fr/usage-produits-phytosanitaires/faq-produits-phytosanitaires-utilises-par-sncf-reseau-conditions-utilisation

En 2023 SNCF RESEAU a poursuivi sa transition vers un traitement limité en usage de produit herbicide de synthèse. La substance principale utilisée depuis 2022 est **l'acide pélargonique**. Cette substance active est fabriquée principalement par extraction de colza et de tournesol. Les produits contenant de l'acide pélargonique utilisés par SNCF RESEAU sont inscrits dans le catalogue des produits de biocontrôle.

Historique des achats par type d'herbicide

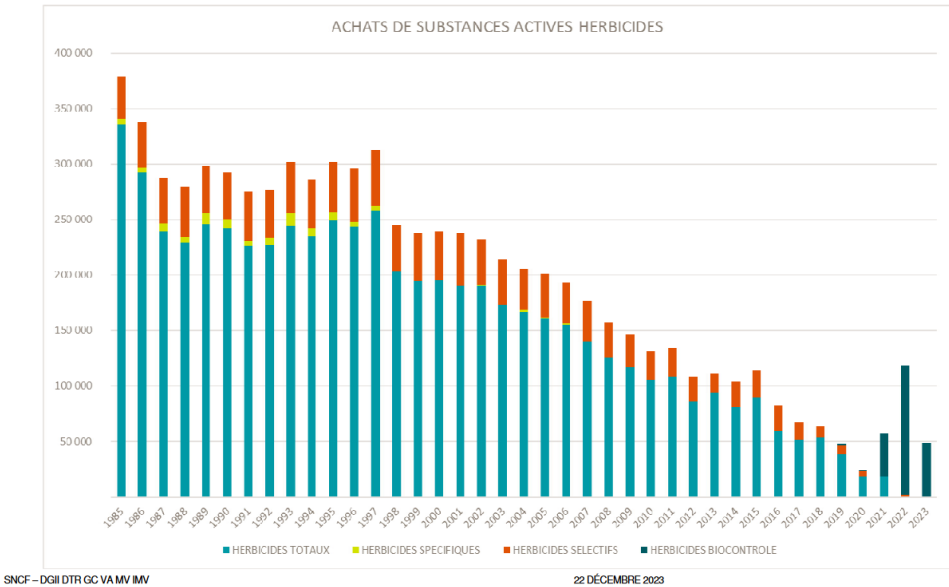

Graphique : Historique des achats par type d'herbicide (source : SNCF)

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

DISPOSITION 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides

LES PESTICIDES DANS LES COURS D'EAU BRETONS EN 2023

La contamination des eaux de surface par les pesticides est généralisée avec une omniprésence des herbicides et de leurs métabolites[2] (> 99 % des analyses), notamment les produits de dégradation du S-métolachlore.

Qualité des eaux de surface vis-à-vis des pesticides en 2023

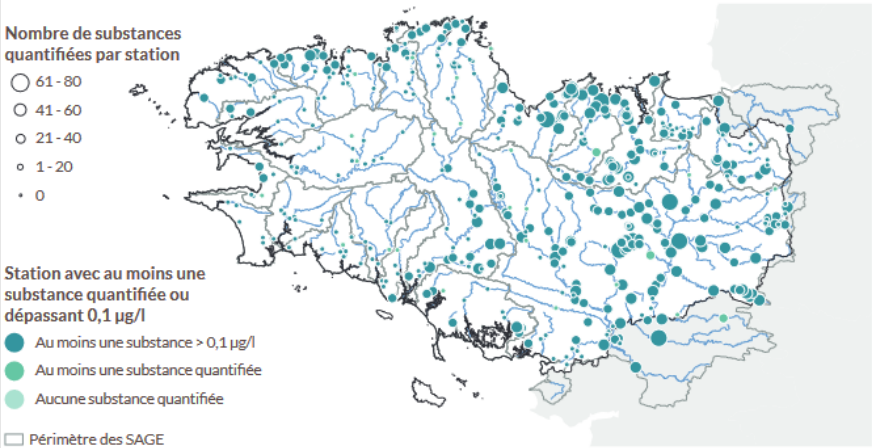

284 substances
phytosanitaires différentes vendues en Bretagne en 2023
292 par an en moyenne depuis 2015

1,39 kg/ha
2 213 t de substances phytosanitaires vendues (huiles comprises)
pour 1,6 millions d'ha de surface agricole utile

58 %
des substances vendues ont une fonction herbicide
+ 9 % depuis 2020

Les substances utilisées pour lutter contre les organismes considérés comme nuisibles sont regroupées sous le terme de « pesticides » : produits phytopharmaceutiques utilisés sur des végétaux dans l'agriculture, l'horticulture, les parcs ou les jardins, et produits biocides utilisés pour d'autres applications, par exemple pour protéger les matériaux ou désinfecter.

Usages des pesticides en Bretagne
tinyurl.com/mr2x455x

[1] Au moins un produit contenant cette substance est inclus dans la liste de biocontrôle ou autorisé à l'usage en agriculture biologique (source : E-Phy). Souvent facilement biodégradables, elles ne sont cependant pas forcément sans danger pour les milieux aquatiques.

Source : registre BNV-D des ventes de phytosanitaires en Bretagne 2023, RPG 2023 - Draaf Bretagne

LES VENTES DE PHYTOSANITAIRES EN BRETAGNE EN 2023

Les tonnages vendus sont en progression depuis 2020, avec une augmentation de la part des substances de biocontrôle ou utilisables en agriculture biologique. Les herbicides restent les produits les plus vendus.

Évolution des ventes en quantité de substance

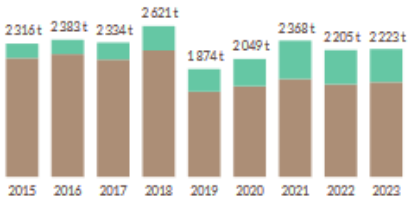

Répartition par mention d'autorisation en 2023

26 %
produits utilisables en biocontrôle et agriculture bio[1]
+ 130 % depuis 2015

74 %
produits conventionnels
- 20 % depuis 2015

Quantité de substances vendues par fonction en 2023	Évolution des quantités vendues depuis 2015	Évolution des quantités vendues depuis 2020
58 % Herbicides	- 10 %	+ 9 %
19,5 % Insecticides	+ 102 %	+ 19 %
19 % Fongicides	- 10 %	- 5 %
3,5 % Régulateurs de croissance	- 48 %	+ 35 %
0,5 % Autres substances	- 83 %	+ 3 %

Ventes de substances actives en 2023

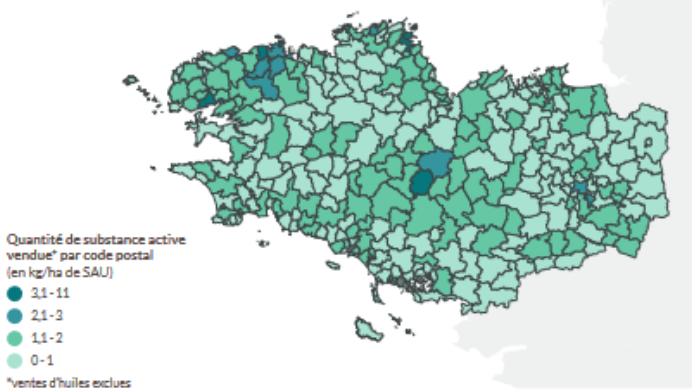

Les pesticides dans l'eau en Bretagne / Source : OEB https://bretagne-environnement.fr/sites/default/files/notices_documentaires/files/OEB-memento-pesticides-2025-VF_1.pdf

DISPOSITION 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides

Animation sur le bassin versant du Léguer dans le cadre du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) :

- **Animation groupe 30 000**

En 2023, Lannion-Trégor Communauté et ses partenaires, la régie des eaux An Dour et le syndicat de Goas Koll Traou Long, ont souhaité initier une nouvelle dynamique au sujet de la réduction des pesticides en s'appuyant sur le dispositif financier « groupe 30 000 émergence »
=> L'outil est peu attractif pour les agriculteurs.

- **Accompagnement au désherbage mécanique du maïs**

=> Souvent les mêmes agriculteurs qui participent d'une année sur l'autre et peu ont souhaité essayer des stratégies « tout mécanique » sans aucun herbicide. Le désherbage alternatif n'est donc toujours pas la pratique principale même si elle tend à se développer un peu. Le coût, la variabilité des conditions de réussite (météo, configuration physique des parcelles…), font que cette pratique a du mal à se développer plus, sur la seule base du volontariat.

- **Contractualisation MAEC** (mesures agroenvironnementales et climatique) ***pesticides et MAE forfaitaire phyto***

Lannion-Trégor Communauté est opérateur du PAEC du Léguer sur son périmètre administratif pour la période 2023-2027.
⇒ *forte adhésion de la part des agriculteurs du bassin versant du Léguer avec plus de 2 800 ha contractualisés en 2023. Cependant, les MAEC fixant des objectifs de réduction de l'utilisation de pesticides n'ont pas permis de mobiliser les agriculteurs du bassin versant. La première MAEC étant trop complexe et engageant sur de nombreux paramètres autres que les pesticides, elle est très peu attractive pour le niveau de rémunération proposé. La seconde MAE forfaitaire proposée par la Région Bretagne est plus simple et semble intéressante pour les agriculteurs qui n'ont pas accès aux MAEC herbivores. Cependant, sa disponibilité tardive et le fait que l'outil soit souvent associé aux MAEC a pénalisé sa promotion et peu d'agriculteurs s'y sont intéressés.*

Guingamp Paimpol Agglomération est opérateur PAEC sur l'amont du Léguer.

Sur les bassins versants de la Lieue de Grève :

Il n'existe pas sur le territoire de la Lieue de Grève de dispositifs spécifiques à l'enjeu phyto, mais les actions menées peuvent concourir à réduire l'utilisation de pesticides (comme par exemple les prestations « Boucle vertueuse » d'entretien mécanique des clôtures ou encore de désherbage mécanique).

EN PROJET en 2024 :

Suite à un courrier adressé par la CLE en 2023 au conseil régional, Lannion-Trégor Communauté a été retenue par la Région Bretagne dans le cadre de l'opération « Territoires expérimentaux zéro phyto 2040 ».
Pour rappel, le SRADDET fixe un objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour 2040.

Le projet de LTC porte sur une étude technique, économique, juridique et financière des différents outils mobilisables pour accompagner les agriculteurs de son territoire à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La mise en place d'une action ambitieuse et visant à supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires ne peut être mise en œuvre à court terme sur la totalité du territoire. Il est donc proposé de réaliser l'étude à deux échelles :

- **les périmètres de protection de captages d'eau destinés à l'alimentation humaine** où il existent des enjeux forts en terme de qualité de l'eau.
- **sur l'ensemble du territoire de Lannion Trégor Communauté** où il est proposé une démarche complémentaire et progressive au-delà des périmètres de protection de captages.

LTC souhaite également une étude approfondie sur le sujet des cultures à bas niveau d'impact (BNI) qui pourraient être déployées sur son territoire.

DISPOSITION 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides

Publiée le 6 mai 2024, la **Stratégie ECOPHYTO 2030** traduit la triple ambition en matière agricole :

- Préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « une seule santé »,
- Soutenir les performances économiques et environnementales des exploitations,
- Maintenir un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées.

En 2024, **l'Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE)** a travaillé en groupe de travail à la préparation d'une séance plénière sur la thématique **« Comment réduire collectivement l'usage des produits phytosanitaires et la contamination des eaux ?».**

Cette séance plénière, organisée le 16 avril 2025, avait pour objectif de présenter un diagnostic et commencer à dégager une série de leviers à l'échelle nationale comme locale pour diminuer l'utilisation et la contamination des eaux par les phytosanitaires.

[> Consulter le bilan 2024 de l'Assemblée Bretonne de l'Eau]

Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Etat d'avancement
- Objectif atteint
- En cours
- Non réalisé
- Réalisé en continue

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°5 : Surveillance des micropolluants		
D13 – Mettre en place une veille sur les impacts des micropolluants dans l'eau	●	☑
D14 – Consulter la structure porteuse du SAGE en amont de nouveaux projets présentant des rejets chargés en micropolluants au milieu	●	☑
D15 – Sécuriser les anciennes mines d'uranium	●	
Orientation n°6 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine		
D16 – Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à la l'alimentation en eau potable	●	☑
D17 – Mettre en place des schémas d'alerte	●	☑
Orientation n°7 : Maîtrise des rejets en mer		
D18 – Caréner sur des cales et aires équipées	●	☑
D19 – Assurer l'accès des usagers aux aires/cales de carénage équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents	●	☑
Orientation n°8 : Maîtrise des phytoplanctons toxiques et des phycotoxines		
D20 – Améliorer la connaissance sur la dynamique des phytoplanctons toxiques dans les eaux côtières	●	☑
Orientation n°9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier		
D21 – Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions	●	☑
D22 – Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité	●	☑
D23 – Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir	●	☑

Surveillance des micropolluants

DISPOSITION 13 : Mettre en place une veille sur les impacts des micropolluants dans l'eau

Dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2020, Lannion-Trégor Communauté a confié à LABOCEA la réalisation de la **campagne de recherche de la présence des micropolluants dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues de la station d'épuration de Lannion** (25 000 équivalents-habitants).

Six mesures réalisées entre août 2022 et juillet 2023.

EAUX BRUTES :
11 paramètres micropolluants sont significativement présents dans les eaux brutes.
Aucun critère de déclassement n'est atteint pour le regroupement des paramètres par famille.

EAUX TRAITEES :
2 paramètres et aucune famille de micropolluants sont significativement présents dans les eaux traitées

Liste des molécules à intégrer au diagnostic :

Paramètre
Benzo (3,4)(a) pyrène
Benzo (3,4)(b) fluoranthène
Benzo (11,12)(k) fluoranthène
Benzo (1,12)(ghi) pérylène
Cyperméthrine (dont alphaméthrine)
Arsenic
Zinc
Mercure
Cuivre
C10-13 (poly)Chloroalcanes (PCAs)
Diéthylhéxylphtalate (= DEHP) (= Di-(2 éthylhexyl)phtalate)

Labocéa
AU SERVICE DU VIVANT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Site de Ploufragan
Zoopôle
5/7 rue du Sabot - CS 30054
22440 Ploufragan
Tél. 02 96 69 02 10

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

STEU de LANNION

Recherche des micropolluants dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues

RSDE

Années 2022-2023

Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine

Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité eaux continentales et littorales

DISPOSITION 16 : Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable

Aucune actualisation des PPC n'a été réalisée depuis l'approbation du SAGE.

An Dour / Morlaix Communauté :
Actualisation du PPC Guerlesquin « Guic » en réflexion

Lannion-Trégor Communauté :
Une évaluation de la nécessité d'actualiser les arrêtés PPC et/ou les zonages des différents PPC est prévue dans l'analyse technique, économique, juridique et financière portée par LTC dans le cadre du projet « Territoire d'expérimentation zéro phyto ».

Le 22 avril 2025, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a approuvé l'instauration d'un **droit de préemption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des points de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine** du territoire de Lannion-Trégor Communauté, situés sur les communes de Minihy-Tréguier, Penvénan, Ploubezre, Plougrescant, Plouguiel, Ploulec'h, Ploumilliau, La Roche-Jaudy (partie Pouldouran) et Rospez, conformément à l'article L. 1321-2 du code de la santé publique et à l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme.

Les captages concernés sur le périmètre du SAGE BL sont :
- captage de la source de Ploulec'h (également dénommé Woas Wen | Ar Wazh Wenn) ;
- captage de Kerduraison | Kerdurezon sur la commune de Ploumilliau ;
- captage de Keranglas | Keranglaz sur la commune de Ploubezre.

En 2025, cette décision doit être retranscrite dans les documents d'urbanisme.

Syndicat Goas Koll Traou Long :
PPC des captages souterrains « Pantou » et « Pré Styvell »

Guingamp Paimpol Agglomération :
Pas de projet sur le PPC de Louargat « Gollot Braz »

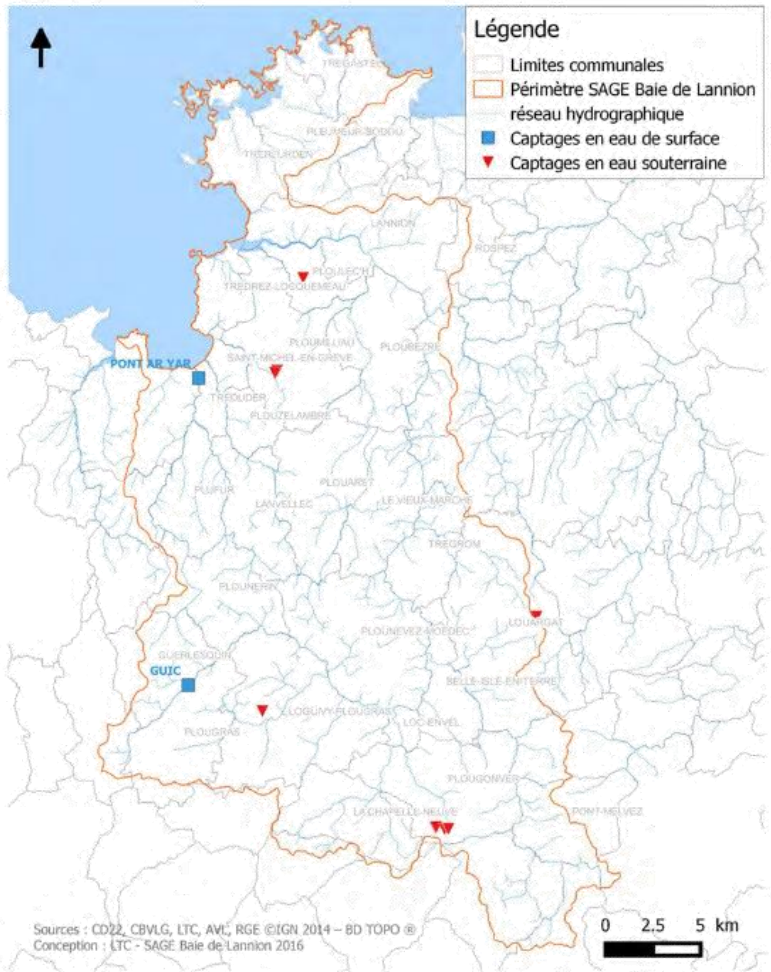

Figure 38 : Prises d'eau visées par l'actualisation des études préalables à la modification des périmètres de protection prévue à la Disposition 16.

Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine

DISPOSITION 17 : Mettre en place des schémas d'alerte

RESULTATS :

Des schémas d'alerte ont été élaborés sur les PPC des prises d'eau suivantes :

- Keriel (Léguer aval)
- Lestreuz (Léguer aval)
- Mezou Traou Long (Léguer intermédiaire)
- Guic (amont Guic)
- Pont ar Yar (aval Yar)

> Le schéma d'alerte sur le BV du Yar n'est pas encore publié.

La **démarche pour l'élaboration d'un PGSSE** (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau) sera lancée en 2025 sur le territoire pour lequel Lannion-Trégor Communauté exerce la compétence Eau potable.

Une démarche d'élaboration d'un PGSSE est en cours sur Guingamp Paimpol Agglomération .

Schéma : schéma d'alerte consultable sur le site internet du Bassin versant Vallée du Léguer
https://www.vallee-du-leguer.com/Perimetres-de-protection-des-captages

Coordonnées à revoir

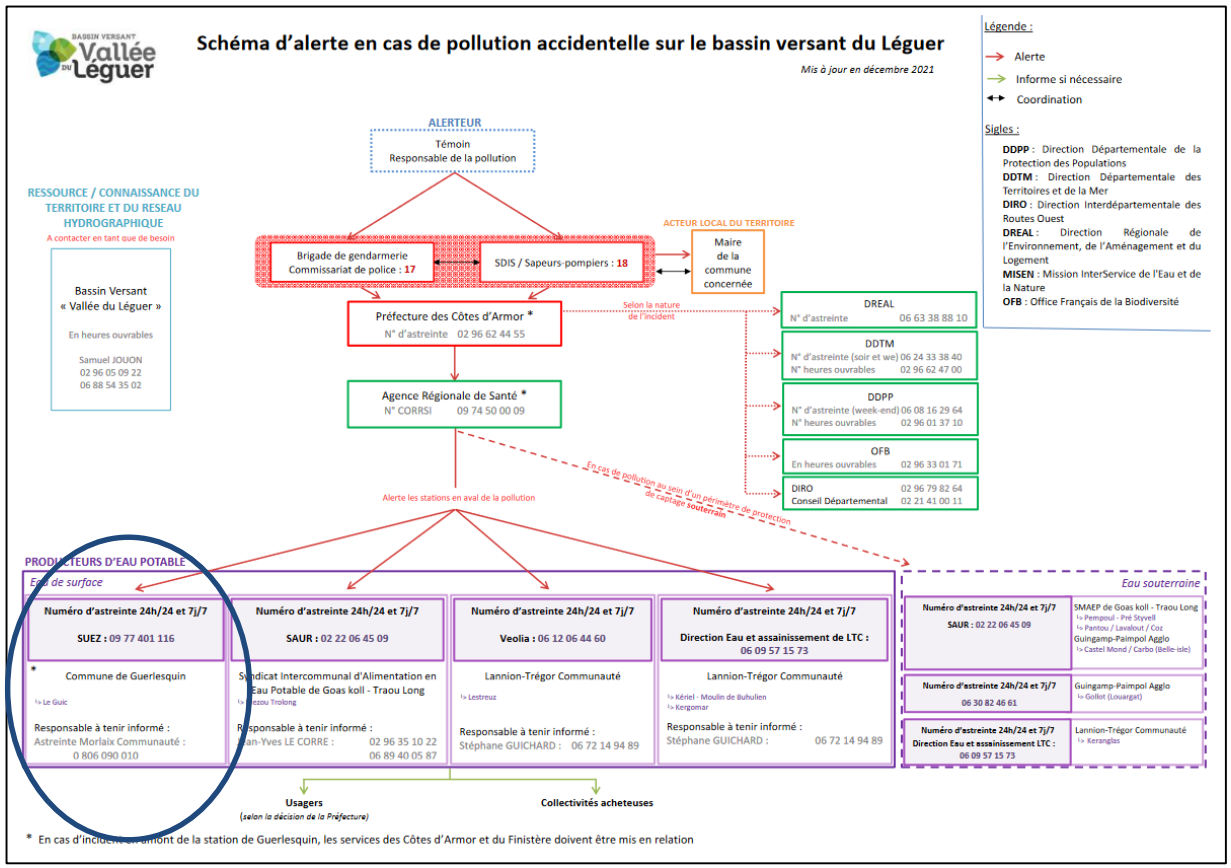

DISPOSITION 18 : Caréner sur des cales et aires équipées

DISPOSITION 19 : Assurer l'accès des usagers aux aires/cales de carénage équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents

La Préfecture des Côtes d'Armor a évalué la conformité des aires de carénage en 2018.

La liste des aires de carénage au norme est diffusée sur le site internet de la Préfecture : https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Activites-de-loisir-Plaisance/Aires-de-carenage

La **campagne de sensibilisation Eau la la C'est beau la mer !** démarrée en 2019 a permis de mener un travail collectif sur les enjeux liés à l'eau et de la biodiversité sur le littoral.
La **thématique du CARENAGE** était un des objectifs de sensibilisation de cette campagne. Pour rappel, le SAGE interdit le carénage en dehors des aires équipées de système de collecte et de traitement des eaux usées (cf. Réglèment du SAGE). Le projet a également été l'occasion de rencontrer les responsables de ports et d'échanger avec eux sur les travaux de mise en conformité réalisés ou envisagés .

Depuis 2018, des aires de carénage ont été mises aux normes.
=> La liste consultable sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor mériterait d'être actualisée afin de faciliter la sensibilisation sur le terrain et permettre aux plaisanciers de se rendre sur les aires aux normes.

En 2024, il n'y a pas eu de sensibilisation des acteurs du littoral sur cette thématique.

EAU LA LA !!!
C'EST BEAU LA MER
LES BEAUX GESTES QUI PROTÈGENT
Ar jestroù brav evit an endro

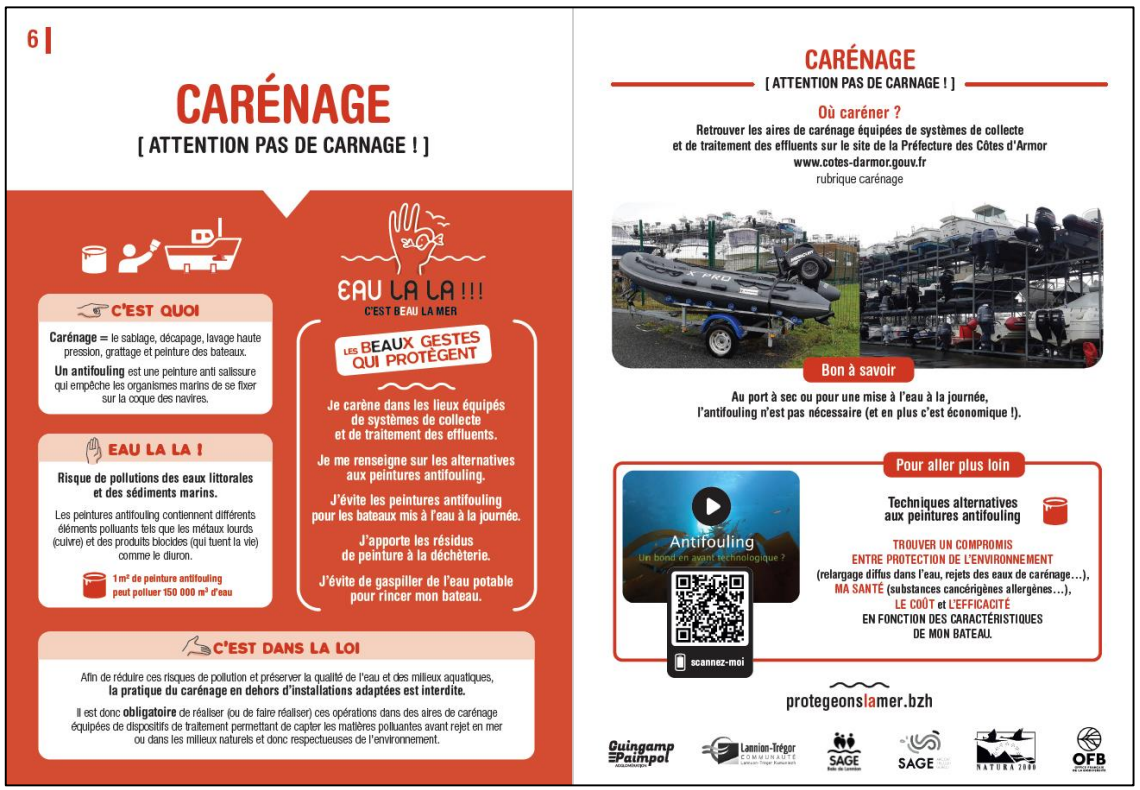

Maîtrise des phytoplanctons toxiques et des phycotoxines

DISPOSITION 20 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des phytoplanctons toxiques dans les eaux côtières

En 2025, un groupe de travail « Lien Terre – Mer en Baie de Lannion » sera mis en place pour essayer de comprendre le phénomène de prolifération des phytoplanctons toxiques.

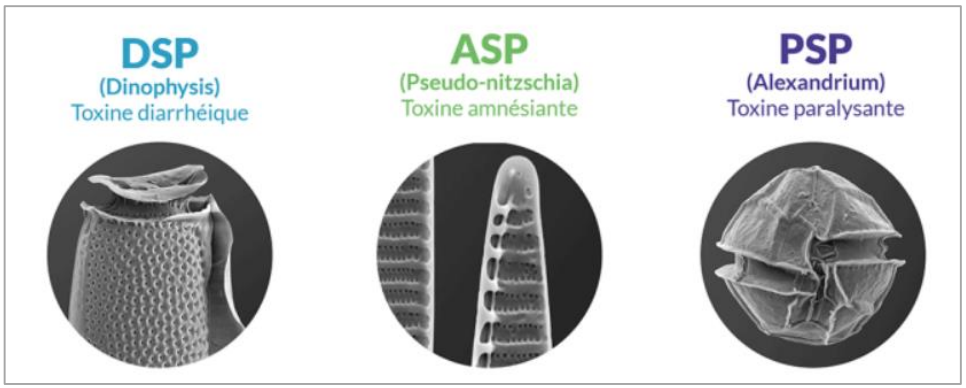

Illustrations : Trois espèces de phytoplanctons toxiques présentes en Bretagne (source : observatoire de l'environnement en Bretagne OEB)

Récapitulatif 2024 des interdictions temporaires d'exploitation, de vente et de ramassage des coquillages en Baie de Lannion :
13/04/2024 - baie de Lannion
22/09/2023 - baie de Lannion
27/10/2022 - baie de Lannion

Enjeu n°1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Etat d'avancement des dispositions
- Objectif atteint
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continue

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°10 : Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs		
D24 – Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif	🟡	☑
D25 – Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières	🟢	☑
D26 – Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE	🔵	
Orientation n°11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs		
D27 – Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu	🟡	☑
D28 – Transmettre les données relatives aux diagnostics et mises en conformité des assainissements non collectifs	🔵	☑
D29 – Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières	🟡	☑
D30 – Garantir l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif	🟡	☑
D31 – Eviter la création de nouveaux assainissements non collectifs présentant un rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel	🟡	
Orientation n°12 : Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux		
D32 – Assurer une couverture satisfaisante du littoral en pompes de récupération des eaux grises et noires	🟡	☑
D33 – Sensibiliser les usagers proches des zones de pêche sur les impacts des rejets de polluants bactériologiques et de substances dangereuses	🟡	☑

Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 21 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions

Pour 2023

Pour le stade d'eaux vives de Lannion **: ne pas dépasser 1 000 E coli/100 ml** et tendre vers des **concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml.**

DISPOSITION 22 : Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité

Pour 2023

Atteindre un classement a **minima en bonne qualité**.

DISPOSITION 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle des zones de pêche à pied de loisir

Pour 2023

Atteindre une classe de **qualité sanitaire des zones de pêches à pied en seuil « toléré ».**

DISPOSITION 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle des zones de pêche à pied de loisir

Pour 2023

Atteindre un **classement en A** (et au plus tard en 2027 pour le banc du Guer)

Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 21 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions

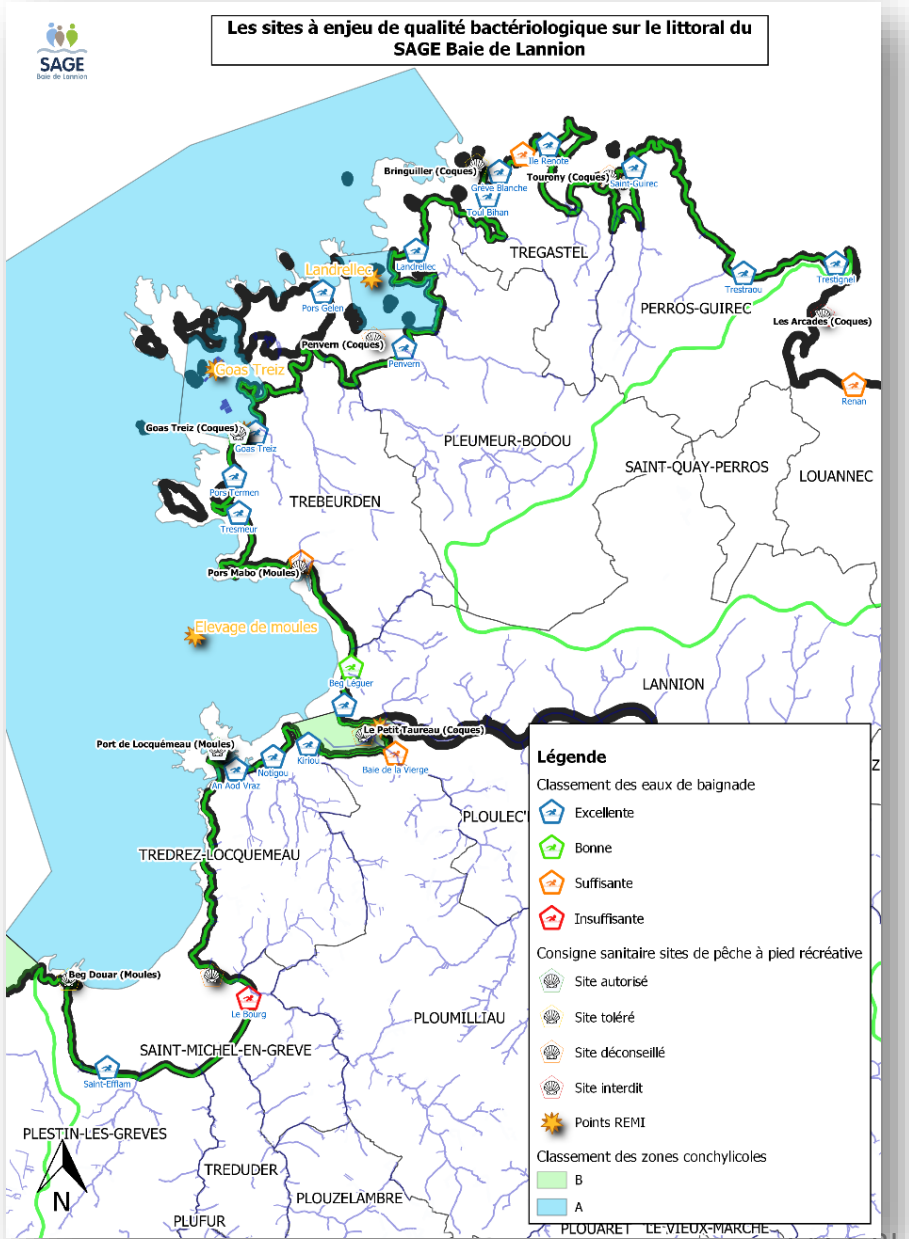

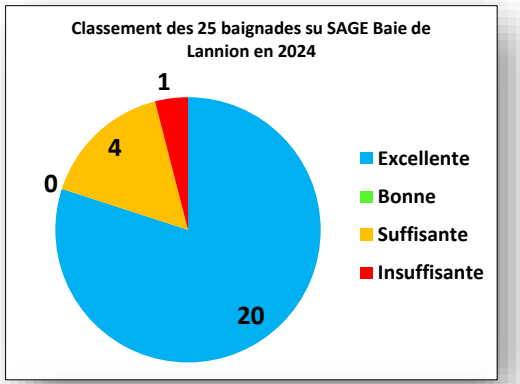

- 5 baignades sur 25 qui ne respectent pas l'objectif du SAGE

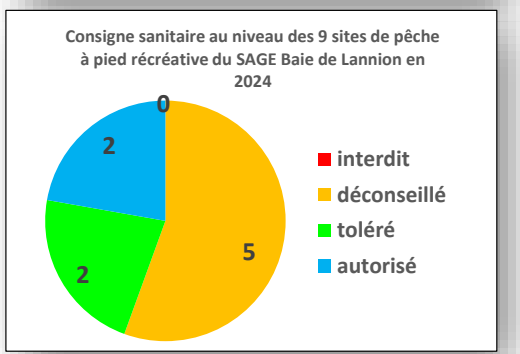

- 5 sites de pêche à pied récréative sur 9 qui ne respectent pas l'objectif du SAGE

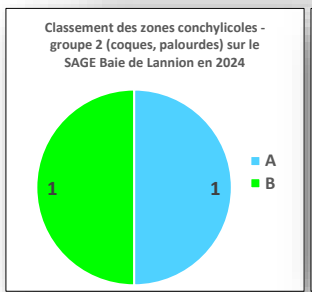

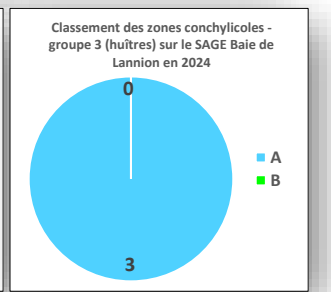

- 1 zone conchylicole qui ne respecte pas l'objectif du SAGE (Banc du Guer : objectif déporté en 2027)

SUIVI DU PARAMETRE E.COLI : Réseau du SAGE BL

Les suivis de la qualité des eaux brutes de l'estuaire du Léguer sur le paramètre E.coli ont démarré en 2020.

Date	Pluie veille (mm)	Pluie jour J (mm)	BEG HENT 04322042	VIARNES 04322045	BASE KAYA 04322043
26/01/2022	0,20	0,20	460	2200	340
23/02/2022	0,40	0,00	300	5500	120
23/03/2022	0,00	0,00	78	78	250
20/04/2022	0,20	0,20	NC		
18/05/2022	0,40	0,00	210	570	160
29/06/2022	0,60	2,00	160	950	400
18/07/2022	0,00	0,00	NC		
26/07/2022*	0,00	0,20	**260***	**320***	**190***
24/08/2022	0,20	9,60	38	730	640
21/09/2022	0,20	0,20	**120***	**520***	**56***
28/09/2022*	8,80	2,80	NC		
19/10/2022	0,20	1,20	460	470	360
16/11/2022	7,60	11,70	NC		
24/11/2022*	1,60	1,00	**250***	**880***	**1200***
21/12/2022	0,00	6,50	410	410	350
18/01/2023	8,6	6,6	1300	1000	700
15/02/2023	0,2	0	460	630	160
15/03/2023	0,4	0,2	250	340	120
27/04/2023*	0	4	**250***	**410***	**250***
10/05/2023	8,9	0,2	3300	1600	650
21/06/2023	0,2	0,2	38	2600	300
19/07/2023	0	0,2	38	700	350
02/08/2023	16,7	5,2	NC		
27/09/2023	0	0,4	120	1900	950
18/10/2023	1	9	350	12000	2500
28/11/2023*	15,2	0	**3000***	**1600***	**1400***
13/12/2023	8,3	2,2	1200	6300	410
09/01/2024*	0	0	**330***	**330***	**310***
21/02/2024	0,2	20,6	250	3900	390
20/03/2024	0	0	720	1500	38
11/04/2024	0,4	0	760	200	120
22/05/2024	0	0	300	14000	200
19/06/2024	1	0	38	390	250
16/07/2024*	3,6	0	**58***	**180***	**120***
21/08/2024	0,4	0	38	580	450
18/09/2024	0	0	78	2100	2600
30/10/2024	1,2	0,2	250	1100	400
13/11/2024*	2,8	0	**690***	**700***	**410***
18/12/2024	0,4	11,1	2100	1400	300

Résultats :

L'objectif de la CLE fixé en 2020 pour le stade d'eaux vives de Lannion est de **ne pas dépasser 1 000 E.coli/100 ml et de tendre vers des concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml**.

=> 2 dépassements le 18/10/2023 (plus de 10 mm de pluie cumulée ont été enregistrées depuis la veille et le 18/09/2024

En projet : Travaux de mise aux normes de station d'épuration de Lannion

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisée entyre 2022 et 2024 sur l'estuaire du Léguer- paramètre E.coli /100 ml Source des données SAGE Baie de Lannion

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

Les points de suivi de qualité des eaux de surface réalisés par le SAGE Baie de Lannion en 2024

Suivi physico-chimique et bactériologique

La CLE du SAGE Baie de Lannion a souhaité mettre en place un suivi de la qualité des eaux sur le plan bactériologique (*E. coli*). Ce suivi est réalisé en complément des suivis déjà réalisés par le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Sept exutoires et trois sites situés sur l'estuaire du Léguer ont été ainsi suivis en 2024 dans le cadre de cette étude. Les analyses portent sur le paramètre Escherichia coli. Toutes les stations sont listées dans le tableau 1 et situées sur la carte ci-contre.

Dans le cadre d'un suivi annuel du milieu dans le Léguer, la direction Eau et Assainissement de Lannion-Trégor Communauté a réalisé en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre 2024 des analyses au niveau de Beg Hent, Quai de Viarmes et du stade d'eaux vives à Lannion (Base kayak). Des données sur le paramètre nitrate, phosphore et E.coli sont également ainsi collectées.

SANDRE	Localisation	Nom du cours d'eau	Communes	Paramètres suivis
04322041	EXUTOIRES	COAT TREDREZ	Tredrez-Loquémeau, ouest plage notigou	Phosphore total, E.coli
04321028		CABOUTON	Trébeurden	E.coli
04321029		PORS-MABO	Trébeurden	E.coli
04321013		SAMSON	Pleumeur-Bodou	E.coli
04321030		LANDRELLEC	Pleumeur-Bodou	Phosphore total, E.coli
04321035		KERLAVOS	Trégastel	Phosphore total, E.coli
04321016		GOAS LAGORN	Lannion	Nitrate, Phosphore total, E.coli
04322042	ESTUAIRE LEGUER	Beg Hent (8 fois)	Lannion	Nitrate, Phosphore total, E.coli
04322043		Base kayak (8 fois)	Lannion	E.coli (nitrate, Phosphore total par service assainissement)
04322045		Pont de Viarmes(8 fois)	Lannion	E.coli (nitrate, Phosphore total par service assainissement)

Tableau : Stations de prélèvement du suivi de la qualité des eaux de surface réalisé dans le cadre du programme d'action du SAGE Baie de Lannion 2024

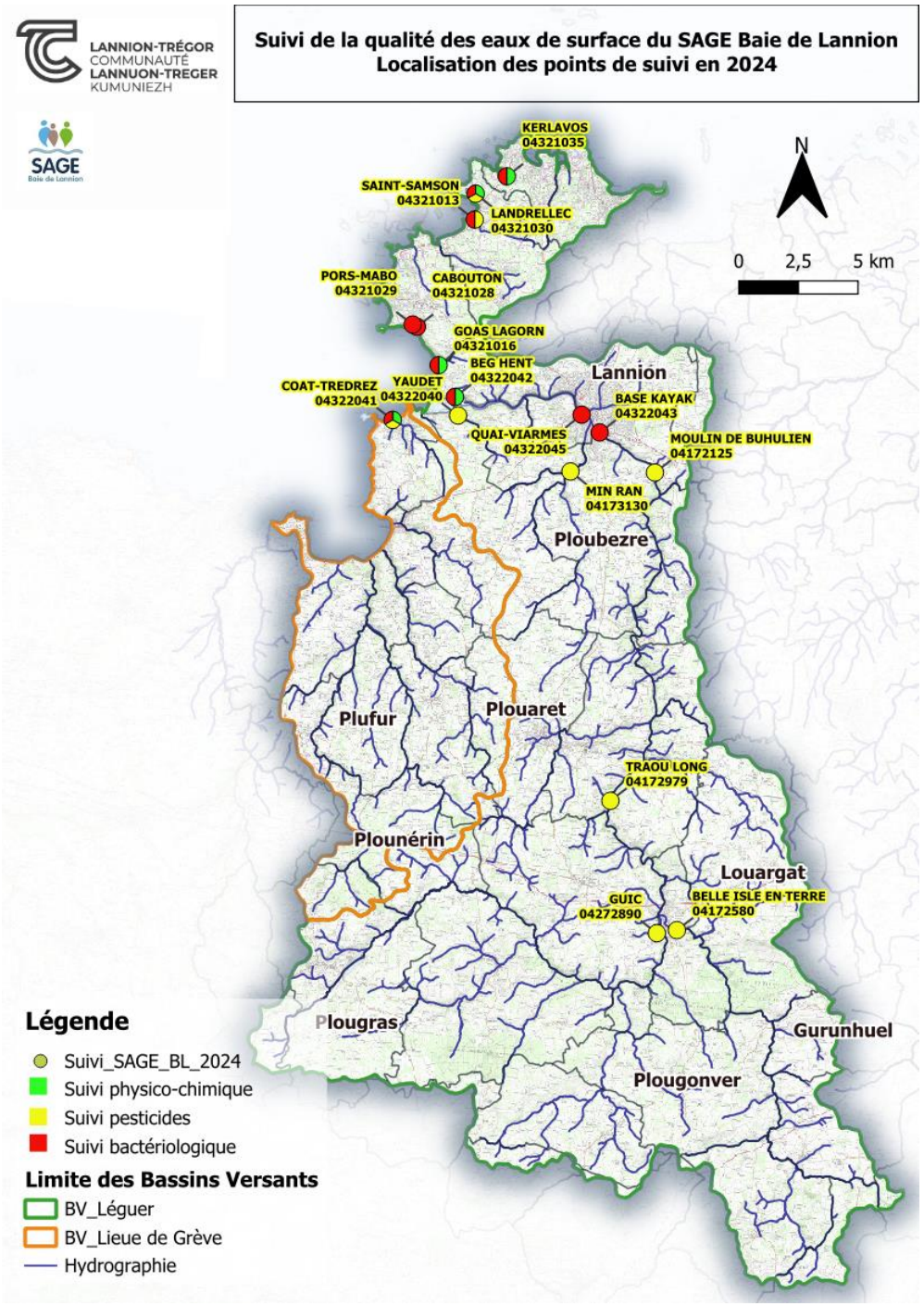

Carte : Localisation et réseaux des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

SUIVI DU PARAMETRE E.COLI : Réseau du CD 22

Date	Traou Bigot	Kerdu	Roscoat	Quinquis	Yar	Yaudet
17/07/2023	300	800	3800	120	1700	210
28/08/2023	700	570	2200	160	400	78
25/09/2023	650	410	780	450	160	78
24/10/2023	210	1400	3300	360	620	1100
27/11/2023	2400	2700	1200	3300	510	800
14/12/2023	410	300	400	250	410	120
23/01/2024	1300	350	350	120	300	250
20/02/2024	1400	200	400	120	290	120
20/03/2024	520	200	510	160	160	120
17/04/2024	3300	390	250	120	38	120
22/05/2024	38	250	290	38	120	78
18/06/2024	160	580	14000	160	1600	1000
17/07/2024	38	360	890	560	120	78
20/08/2024	540	1500	4800	530	470	360
17/09/2024	38	38	210	530	160	78
29/10/2024	78	160	38	120	160	38
26/11/2024	980	470	250	650	250	580
17/12/2024	210	38	38	38	200	38

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisée en 2023-2024 - paramètre E.coli /100 ml Source des données : CD22

Interprétation des résultats

Chaque résultat d'analyse est comparé aux seuils de qualité des critères microbiologiques figurant dans le tableau ci-après :

- l'eau est de bonne qualité lorsque les résultats sont inférieurs aux valeurs guides (100 E Coli/100 ml)
- l'eau est de qualité moyenne lorsque les résultats obtenus sont supérieurs aux valeurs guides mais restent inférieurs aux valeurs impératives (2000 E Coli/100 ml).
- l'eau est de mauvaise qualité lorsque les résultats sont supérieurs aux valeurs impératives.

Des résultats indiquant une eau de mauvaise qualité ont souvent été relevés sur le Roscoat et plus occasionnellement sur les stations du Kerdu, du Traou-Bigot et du Quinquis. Un dépassement élevé (14 000/ 100 ml) a été enregistré en juin 2024 sur le Roscoat. Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Michel-en-Grève devraient améliorer la situation (mise en service fin 2024).

Localisation des points de suivi de la qualité des eaux brutes
Paramètre E.coli - Réseau CD22

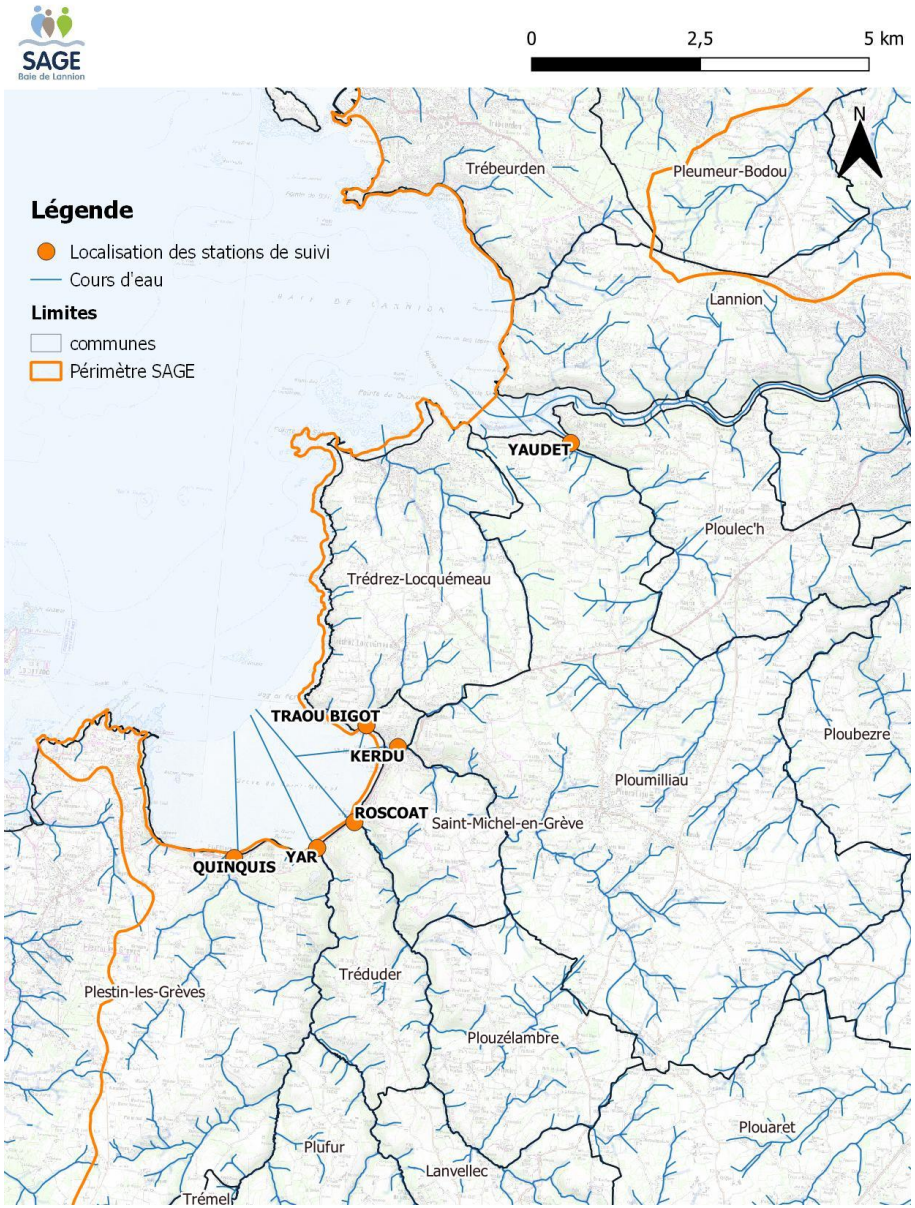

Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux brutes – paramètres E.coli du CD22 en 2024

Résultats des analyses d'*Escherichia coli* en UFC*/100mL

valeur guide = 100
valeur impérative = 2000

RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN	RESULTAT MAUVAIS
0	100	2000

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux / Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

DISPOSITION 21 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux du stade d'eau vive de Lannion et lutter contre les pollutions

SUIVI DU PARAMETRE E.COLI : Réseau du SAGE BL

Les suivis de la qualité des eaux brutes de l'estuaire du Léguer sur le paramètre E.coli ont démarré en 2020.

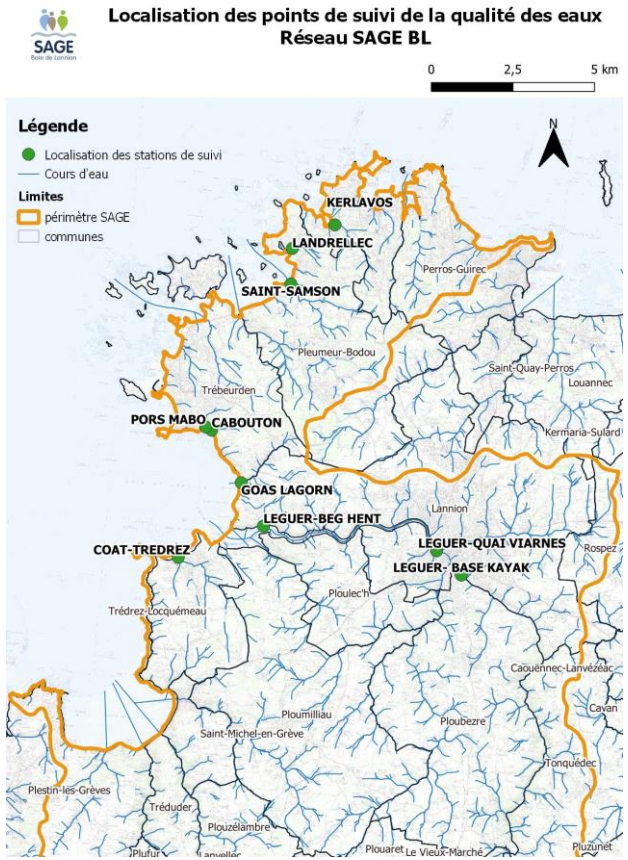

Résultats :

Diminution en 2024 du nombre de prélèvements avec une concentration supérieure à 500 E.coli/100 ml (38% en 2024, 61% en 2023 et 43% en 2022).

Toutes les stations sont concernées pour le dépassement du seuil des 500 E.coli/100 ml .

Date	Pluie veille (mm)	Pluie jour J (mm)	BEG HENT 04322042	VIARNES 04322045	BASE KAYAK 04322043	COAT TREDREZ 04322041	CABOUTON 04321028	PORS MABO 04321029	GOAS LAGORN 04321016	SAINT SAMSON 04321013	LANDRELLEC 04321030	KERLAVOS 04321035
26/01/2022	0,20	0,20	460	2200	340	4600	39	39	39	260	1800	980
23/02/2022	0,40	0,00	300	5500	120	2100	250	120	NC	260	350	860
23/03/2022	0,00	0,00	78	78	250	10000	78	39	38	39	360	260
20/04/2022	0,20	0,20	NC			12000	1200	39	38	38	1600	300
18/05/2022	0,40	0,00	210	570	160	1500	530	2600	38	200	860	690
29/06/2022	0,60	2,00	160	950	400	14000	77	38	78	120	1300	260
18/07/2022	0,00	0,00	NC			2500	assec	120	340	120	7900	360
26/07/2022*	0,00	0,20	**260***	**320***	**190***	NC						
24/08/2022	0,20	9,60	38	730	640	920	650	640	950	1200	19000	210
21/09/2022	0,20	0,20	**120***	**520***	**56***	NC						
28/09/2022*	8,80	2,80	NC			46000	2900	3500	2000	570	6500	1100
19/10/2022	0,20	1,20	460	470	360	950	160	1100	350	5100	6300	350
16/11/2022	7,60	11,70	NC			29000	1500	120	410	260	1200	5500
24/11/2022*	1,60	1,00	**250***	**880***	**1200***	NC						
21/12/2022	0,00	6,50	410	410	350	1800	120	120	730	77	39	400
18/01/2023	8,6	6,6	1300	1000	700	29000	1000	2100	510	720	1900	2000
15/02/2023	0,2	0	460	630	160	8600	410	38	78	250	250	300
15/03/2023	0,4	0,2	250	340	120	2100	120	38	120	250	400	210
27/04/2023*	0	4	**250***	**410***	**250***	26000	950	78	38	120	2300	1900
10/05/2023	8,9	0,2	3300	1600	650	14000	160	1000	1100	350	290	1000
21/06/2023	0,2	0,2	38	2600	300	950	690	4600	10000	1200	360	460
19/07/2023	0	0,2	38	700	350	1000	160	390	120	300	1100	950
02/08/2023	16,7	5,2	NC			21000	4200	1400	1900	62000	31000	18000
27/09/2023	0	0,4	120	1900	950	650	38	520	670	2300	480	860
18/10/2023	1	9	350	12000	2500	20000	9000	190000	4300	5600	17000	16000
28/11/2023*	15,2	0	**3000***	**1600***	**1400***	1100	460	350	650	120	570	300
13/12/2023	8,3	2,2	1200	6300	410	2700	720	410	1200	1700	980	1500
09/01/2024*	0	0	**330***	**330***	**310***	9200	120	160	120	410	78	1000
21/02/2024	0,2	20,6	250	3900	390	35000	7900	2900	1300	2800	2700	2200
20/03/2024	0	0	720	1500	38	2400	78	38	78	120	120	390
11/04/2024	0,4	0	760	200	120	29000	210	2400	78	120	78	520
22/05/2024	0	0	300	14000	200	7300	38	160	460	200	38	350
19/06/2024	1	0	38	390	250	520	38	160	520	78	2300	410
16/07/2024*	3,6	0	**58***	**180***	**120***	720	38	5300	300	340	2900	570
21/08/2024	0,4	0	38	580	450	450	38	78	38	1200	1100	400
18/09/2024	0	0	78	2100	2600	120	38	670	38	1400	1200	630
30/10/2024	1,2	0,2	250	1100	400	3100	38	120	160	460	78	860
13/11/2024*	2,8	0	**690***	**700***	**410***	740	78	1600	250	1200	380	1900
18/12/2024	0,4	11,1	2100	1400	300	1700	300	120	290	120	400	38

Interprétation des résultats

En analysant les données pluviométriques relevées sur Lannion, on remarque un lien fort avec les concentrations plus élevées obtenues sur les différentes stations aux dates du 28/09/2022, 16/11/2022, 18/01/2023, 02/08/2023, 18/10/2023, 28/11/2023, 13/12/2023, 21/02/2024 et du 18/12/2024 où plus de 10 mm de pluie cumulée ont été enregistrées depuis la veille.

<u>Coat-Trédrez :</u>

La qualité des eaux devrait s'améliorer sur le cours d'eau avec une fin des travaux de la STEP de Trédrez-Locquémeau prévue fin 2025.

Pour les autres ruisseaux côtiers, des actions de contrôle et de mise en conformité du réseau d'assainissement individuel ou collectif ont déjà été lancées depuis 2024 dans les différentes communes concernées et prioritaires.

Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux

DISPOSITION 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface

En complément des informations précédentes, le tableau ci-dessous reprend les données historiques des suivis réalisés par le CD22 depuis 2020 sur le paramètre E.coli /100 ml.

Date	Traou Bigot	Kerdu	Roscoat	Quinquis	Yar	Yaudet
21/01/2020	120			120	310	730
20/02/2020	2400		580	160	120	250
23/03/2020	160		290	39	78	210
21/04/2020	1900		19000	15000	3900	14000
19/05/2020	39		300	210	580	39
17/06/2020	580		3900	120	1000	190000
16/07/2020	78		780	78	210	120
18/08/2020	78		1500	1600	840	1100
16/09/2020	120		800	510	580	77
15/10/2020	200		700	45000	450	7100
17/11/2020	290		300	250	240	290
16/12/2020	1100		1000	200	510	160
12/01/2021	620	470	450	310	470	460
09/02/2021	520	310	310	160	39	78
10/03/2021	1100	290	350	670	120	260
08/04/2021	3100	520	360	160	260	78
06/05/2021	4100	2200	1600	3300	720	5100
08/06/2021	38	470	260	120	400	160
08/07/2021	340	500	1500	160	430	4900
05/08/2021	400	410	12000	470	340	120
06/09/2021	300	650	920	1900	210	39
05/10/2021	1500	14000	1700	7500	3300	33000
03/11/2021	400	1100	1200	520	1500	1500
02/12/2021	2200	1100	2800	730	2900	210
19/01/2022	730	200	250	260	38	39
17/02/2022	4600	210	980	210	340	160
17/03/2022	5900	310	640	210	160	160
14/04/2022	2600	160	840	250	78	39
12/05/2022	390	300	360	39	160	39
15/06/2022	78	39	160	350	210	39
28/07/2022	120	120	1400	350	120	350
25/08/2022	15000	5000	7600	15000	2800	3300
22/09/2022	38	1400	1800	360	78	120
26/10/2022	250	2500	1300	460	730	260
24/11/2022	39	840	580	210	950	160
22/12/2022	5400	4100	1500	300	1200	1600
17/01/2023	7900	2700	800	470	720	1800
16/02/2023	250	290	290	250	77	210
20/03/2023	1000	300	410	78	78	120
17/04/2023	1900	400	410	78	78	250
15/05/2023	250	980	160	38	160	160
27/06/2023	160	200	410	160	360	38

Tableaux : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisées depuis 2020 - paramètre E.coli /100 ml Source des données : CD22

Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 22 : Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité

Toutes les sites de baignade déclarés sur les communes du littoral sont dotés d'un profil de baignade.

LISTE MISE A JOUR PROFILS EAUX DE BAIGNADE

DERNIERE MISE A JOUR

Commune	Baignade	Profil initial			Révision 1			Révision 2			Révision 3			Révision 4		
		date	auteur	Type profil	date	Type révision	auteur	date	Type révision	auteur	date	Type révision	auteur	date	Type révision	auteur
Plestin	Les Curés	04/07/2013	SAFEGE	type 2	-											
Plestin	Les Roches d'Argent	04/07/2013	SAFEGE	type 2	-											
Plestin	Saint-Efflam	04/07/2013	SAFEGE	type 2	19/12/2017	Intégrale	LTC Laure Alba									
St-Michel	Le Bourg	04/07/2013	SAFEGE	type 2	12/06/2017	Intégrale	LTC Laure Alba	04/08/2020	Intégrale	LTC Laure Alba	10/10/2023	Plan d'action	LTC Laure Alba	08/04/2025	Plan d'action	LTC Laure Alba
Trédrez	An Aod Vraz	04/07/2013	SAFEGE	type 3	07/06/2016	Intégrale	LTC Laure Alba	10/10/2023	Plan d'action	LTC Laure Alba						
Trédrez	Notigou	04/07/2013	SAFEGE	type 3	18/12/2017	Intégrale	LTC Laure Alba									
Trédrez	Kiriou	04/07/2013	SAFEGE	type 3	18/12/2017	Intégrale	LTC Laure Alba									
Ploulec'h	Baie de la Vierge	04/07/2013	SAFEGE	type 3	11/07/2016	Intégrale	LTC Laure Alba	19/12/2017	Intégrale	LTC Laure Alba	30/06/2020	Intégrale	LTC Laure Alba	16/09/2023	Plan d'action	LTC Laure Alba
Lannion	Mez an Aod	04/07/2013	SAFEGE	type 3	-											
Lannion	Beg Léguer	04/07/2013	SAFEGE	type 3	16/08/2021	Intégrale	LTC Laure Alba									
Trébeurden	Pors Mabo	04/07/2013	SAFEGE	type 3	20/02/2019	Intégrale	LTC Laure Alba	10/10/2023	Plan d'action	LTC Laure Alba	13/06/2025	Plan d'action	LTC Laure Alba			
Trébeurden	Tresmeur	04/07/2013	SAFEGE	type 1	31/01/2018	Intégrale	LTC Laure Alba									
Trébeurden	Pors Termen	04/07/2013	SAFEGE	type 2	-											
Trébeurden	Goas Treiz	04/07/2013	SAFEGE	type 1	-											
Pleumeur-Bodou	Pors Gelen	04/07/2013	SAFEGE	type 1	-											
Pleumeur-Bodou	Penvern	04/07/2013	SAFEGE	type 2	-											
Pleumeur-Bodou	Landrellec	04/07/2013	SAFEGE	type 1	-											
Trégastel	Toul Bihan	04/07/2013	SAFEGE	type 1	16/09/2024	Intégrale	LTC Raphaëlle Tritschler									
Trégastel	Grève Blanche	04/07/2013	SAFEGE	type 1	-											
Trégastel	Coz Pors	04/07/2013	SAFEGE	type 1	13/09/2024	Intégrale	LTC Raphaëlle Tritschler									
Trégastel	Ile Renote	04/07/2013	SAFEGE	type 1	en cours	Intégrale	LTC Gwenn Kervella									
Trégastel	Tourony	12/12/2024	LTC	type 2	03/10/2024	Intégrale	LTC Gwenn Kervella									
Perros-Guirec	Saint-Guirec	25/06/2013	ST PG	type 1	-											
Perros-Guirec	Trestraou	25/06/2013	ST PG	type 1	-											
Perros-Guirec	Trestrignel	25/06/2013	ST PG	type 1	-											

Tableau : Mise à jour des profils de baignade sur les sites de baignades des communes littorales (source LTC)

Profil de type 1 : Le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré

L'eau de baignade est de qualité « suffisante », « bonne » ou « excellente » au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).

Profil de type 2 : Le risque de contamination est avéré et les causes sont connues

L'eau de baignade est de qualité « insuffisante » au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).

L'identification et l'évaluation des sources de pollution est simple ou les causes de contamination et leurs impacts sont connus.

Profil de type 3 : Le risque de contamination est avéré et les causes sont insuffisamment connues

L'eau de baignade est de qualité « insuffisante » au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).

L'identification et l'évaluation des sources de contamination est complexe ou les causes de contamination et leurs impacts sont insuffisamment connus.

Identifier les sources de pollutions et y remédier

DISPOSITION 22 : Actualiser la connaissance de la qualité des eaux de baignade et améliorer cette qualité

DISPOSITION 23 : Améliorer la qualité des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir

Plusieurs diagnostics des pollutions bactériologiques avaient été réalisés dans le cadre des programmes du SAGE Baie de Lannion entre 2017 et 2021 **sur les bassins versants contributeurs** aux sites :

- de baignade du Bourg à Saint-Michel-en-Grève et de pêche à pied de Beg ar Vorn à Trédrez-Locquémeau
- de baignade Baie de la Vierge à Ploulec'h/Ploumilliau, de pêche à pied et zone conchylicole du Banc du Guer
- de baignade et de pêche à pied de Pors Mabo
- de pêche à pied de Tourony (Trégastel)

Ces diagnostics ont permis d'identifier plusieurs sources de pollutions bactériologiques :

- Assainissement non collectif défectueux (rejets au milieu)
- Assainissement collectif (débordements)
- Mauvais branchements (eaux usées dans les eaux pluviales)
- Déjections animales
- Divagation dans les cours d'eau

Entre 2023 et 2025, un **profil de vulnérabilité conchylicole a été réalisé sur l'estuaire du Léguer** dans le cadre du Projet de Territoire pour l'Eau du bassin versant Vallée du Léguer.

Depuis 2022, une **analyse des sources de pollution est en cours sur le site de pêche à pied et de baignade de Tourouny à Trégastel** dans le cadre du programme SAGE Baie de Lannion.

Des priorités d'intervention ont ainsi pu être identifiées avec les services d'assainissement collectif et non collectif (SPAC et SPANC) de Lannion-Trégor Communauté.

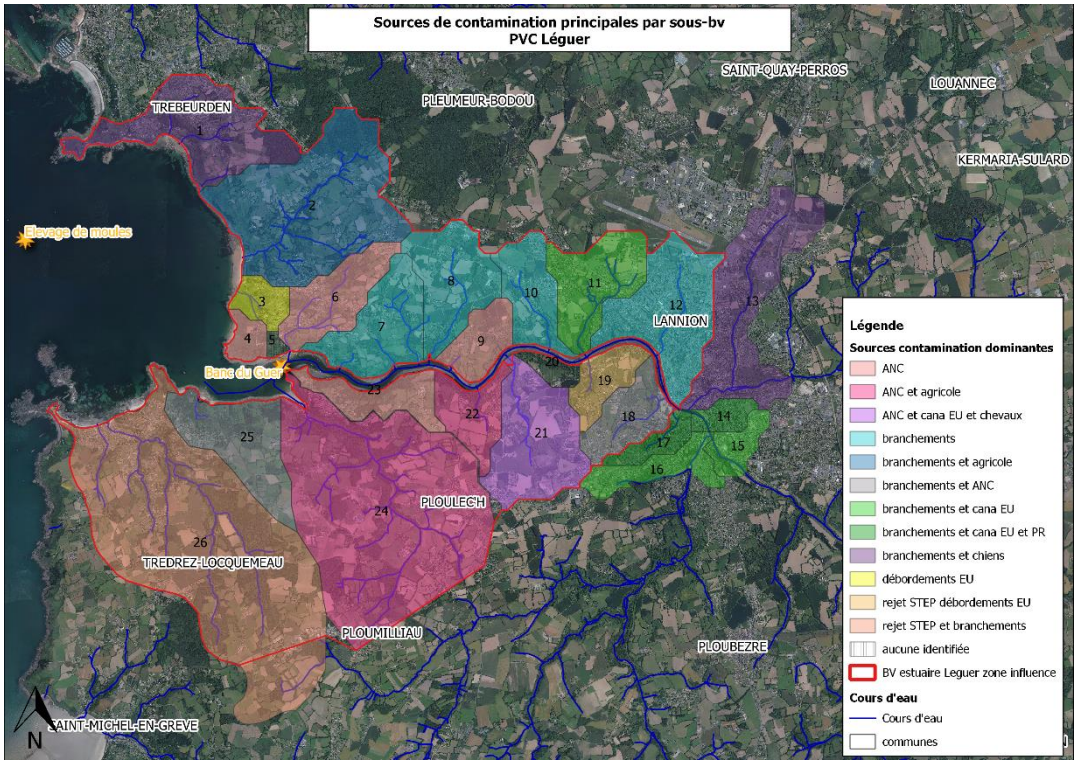

Carte : Localisation des sources potentielles de pollution bactériologique dominantes sur les bassins versants contributeurs à l'estuaire du Léguer (source LTC)

Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs

DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

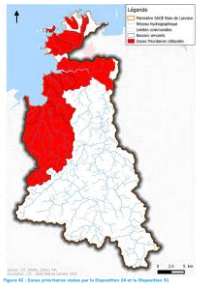

La Commission Locale de l'Eau a fixé comme objectif, sur les secteurs littoraux prioritaires,

- le contrôle de l'intégralité des branchements d'ici fin 2021.
- l'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité

Résultats

Sur Lannion-Trégor Communauté, les contrôles se sont poursuivis en 2024 et couvrent 36,3% des branchements du territoire.
9,7 % des branchements contrôlés sont non conformes, soit 3 280 branchements.

Fin 2024, 23 233 branchements restent à contrôler sur le périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Impact de la procédure de relance et mise en demeure pour les mises en conformité des branchements initiée en 2023 (bilan présenté en janvier 2025 en CLE)

- 7 communes littorales concernées dont 6 sur le SAGE Baie de Lannion (Saint-Michel-en-Grève, Ploumilliau, Ploulec'h, Perros-Guirec, Trébeurden, Pleumeur-Bodou)
- 517 relances et 622 mises en demeure en 2 ans
- 47 % des branchements relancés ou mis en demeure ont réalisé les travaux de mise en conformité (ou ont porté à connaissance de LTC leur situation de conformité)
- Suite au lancement des MED et relances sur les 7 premières communes, nombre de mises en conformité multiplié par 4 en 2 ans

Communes	nombre d'abonnés	nombre de branchements contrôlés fin 2024	nombre de branchements non conformes fin 2024	% branchements contrôlés fin 2024	% branchements non conformes fin 2024
Lannion	10 512	3 206	927	30,5%	8,8%
Lanvellec	0	0	0		
Le Vieux-Marché	473	218	67	46,1%	14,2%
Loguivy-Plougras	165	6	2	3,6%	1,2%
Perros-Guirec	6 831	2 550	758	37,3%	11,1%
Plestin-les-Grèves	2 242	710	151	31,7%	6,7%
Pleumeur-Bodou	1 584	430	109	27,1%	6,9%
Plouaret	907	331	120	36,5%	13,2%
Ploubezre	1 103	404	73	36,6%	6,6%
Plougras	0	0	0		
Ploulec'h	673	497	73	73,8%	10,8%
Ploumilliau	847	332	88	39,2%	10,4%
Plounérin	133	39	11	29,3%	8,3%
Plounévez-Moëdec	351	146	60	41,6%	17,1%
Plouzélambre	0	0	0		
Plufur	141	77	14	54,6%	9,9%
Pluzunet	218	63	14	28,9%	6,4%
Rospez	467	120	23	25,7%	4,9%
Saint-Michel-en-Grève	345	246	65	71,3%	18,8%
Tonquédec	160	102	32	63,8%	20,0%
Trébeurden	2 993	1 333	317	44,5%	10,6%
Trédrez-Locquémeau	976	390	79	40,0%	8,1%
Tréduder	43	18	5	41,9%	11,6%
Trégastel	2 295	861	272	37,5%	11,9%
Trégrom	89	33	13	37,1%	14,6%
Trémel	128	117	7	91,4%	5,5%
TOTAL	**33 676**	**12 229**	**3 280**	**36,3%**	**9,7%**

Tableau : Bilan 2024 des contrôles de branchements réalisés par le service public d'assainissement collectif de Lannion-Trégor Communauté (source : LTC)

Réduction de l'impact des systèmes d'assainissements collectifs

DISPOSITION 24 : Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif

Le SAGE fixe comme objectif l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement d'ici le 31 décembre 2023 et mise en œuvre du programme de travaux selon les priorisations indiquées dans le schéma.

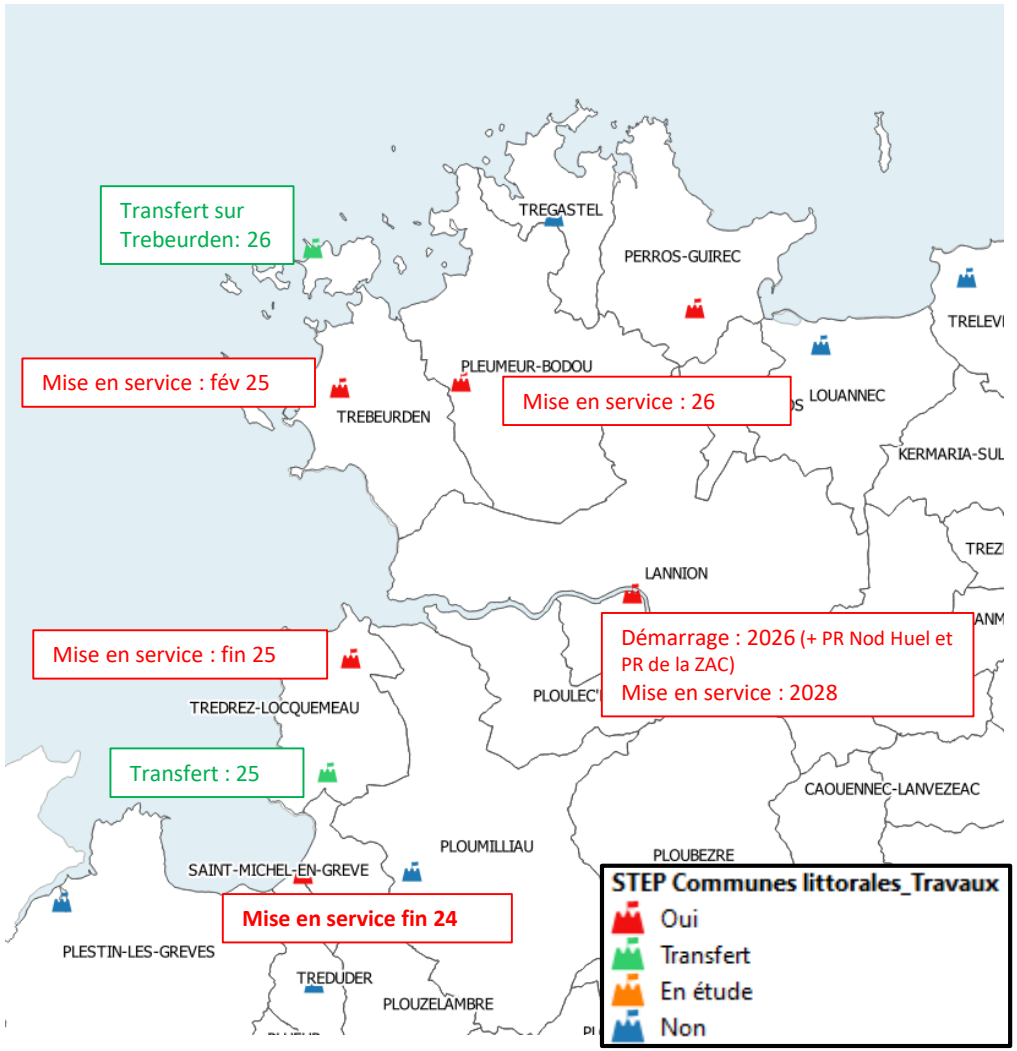

Carte : Etat d'avancement des projets de restructuration des STEP littorales sur Lannion-Trégor Communauté (source : LTC)

Lannion Trégor Communauté

Lannion-Trégor Communauté a élaboré plusieurs schémas directeurs d'assainissement depuis 2014. Ceux-ci ont été déclinés en plusieurs plans pluriannuels d'investissement réévalués au cours du temps.

Plusieurs projets de restructuration des stations d'épuration sont terminés ou en cours sur les communes littorales. *Le détail est présenté sur la carte ci-contre.*

STEP de Plounevez-Moedec : mise en service en 2022
STEP de Plounérin : mise en service en 2025
STEP de Plouaret : en projet
STEP de Pluzunet : en projet
STEP de Tonquédec : en projet
STEP Plestin-les-Grèves : travaux prévus sur l'aération en 2026
STEP Perros-Guirec : mise en service en 2025

Guingamp Paimpol Agglomération

STEP de Pont-Melvez : nouvelle STEP depuis 2020
STEP de Bulat-Pestivien : Etude d'acceptabilité réalisée en 2022/ dossier de renouvellement de l'arrêté déposé en janvier 2023. Demande de reclassement STEP sous régime de la déclaration < 120 Kg de DBO5 acté en 2023
STEP de Louargat (Kervenach) :installation d'une sonde sur le point A2 (Trop Plein entrée station)
STEP de Plougonver : étude bathymétrique réalisée en 2022

Morlaix Communauté – régie publique An Dour

Une étude technico-économique est en cours sur le système d'assainissement collectif de Gueslesquin.

La capacité épuratoire et la filière sont réétudiées étant donné la fermeture de l'abattoir de Tilly Sabco et la récente gestion intercommunale de la station d'épuration.

DISPOSITION 25 : Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières

Actuellement, les contrôles de branchement lors des transactions immobilières ne sont pas rendus obligatoires dans les règlements de service. Pour les EPCI composant la majeure partie du territoire du SAGE, la situation est la suivante :

Résultats :

- Sur **Lannion-Trégor Communauté**, en juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de **pénalités** (l'astreinte financière s'élève à 100 % du montant de la redevance assainissement collectif pour les propriétaires dont le branchement est déclaré non conforme depuis plus de 24 mois : délai initial de 12 mois + 12 mois suite à la notification de la non-conformité en cas de non remise en conformité);

- **Guingamp-Paimpol Agglomération** dispose d'un **règlement d'assainissement collectif commun à l'ensemble de son territoire**. Le contrôle des branchements est obligatoire en cas de vente. Le conseil communautaire a approuvé la mise en place de pénalités (l'astreinte financière s'élève à 400% du montant de la redevance (parties abonnements et consommations part collectivité + délégataire le cas échéant). Cf. Délibération 21 octobre 2022

Réduction de l'impact des assainissements non collectifs

DISPOSITION 27 : Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu

DISPOSITION 28 : Transmettre les données relatives aux diagnostics et mises en conformité des assainissements non collectifs

Le tableau présente le bilan des contrôles d'ANC effectués en 2024 par commune, ainsi que le résultat de la conformité de l'ensemble des ANC de chaque commune quelle que soit la date et la nature du contrôle.

Résultats

13 767 dispositifs d'assainissement non collectif ont été contrôlés en 2024 (97%).

Le nombre d'installations non conformes considérées comme « impactantes » correspond à 16,7 % du parc, soit 3000 dispositifs

=> part supérieure à 20% de dispositifs non conformes sur 16 communes

Définition d'une installation « impactante » :
Qualification donnée à un dispositif ANC après visite de bon fonctionnement

- **Absence d'installation**
- **Défaut de sécurité sanitaire (rejet d'eau usée insuffisamment traitée dans le milieu naturel)**
- **Défaut de fermeture ou de structure**

Communes	Nombre total de contrôles effectués en 2024	Nombre total ANC contrôlés	Installations « conformes » ou avec absence de défaut		Installations classées non-conformes mais « non-impactantes »		Installations classées non-conformes et « impactantes»		Installations classées non-conformes et « impactantes » Chiffre 2023
			Nombre	% / total ANC Contôlés	Nombre	% / total ANC contrôlés	Nombre	% / total ANC Controlés	Nombre
Lannion	41	521	146	28%	281	54%	94	18%	96
Lanvellec	118	428	112	26%	218	51%	98	23%	103
Le Vieux-Marché	51	354	99	28%	195	55%	60	17%	65
Loguivy-Plougras	145	508	127	25%	259	51%	122	24%	134
Louannec	20	213	55	26%	130	61%	28	13%	28
Perros-Guirec	34	629	302	48%	296	47%	31	5%	**27**
Plestin-les-Grèves	23	550	214	39%	270	49%	66	12%	**54**
Pleumeur-Bodou	278	1517	729	48%	667	44%	121	8%	**111**
Plouaret	34	462	203	44%	162	35%	97	21%	109
Ploubezre	98	854	421	49%	381	45%	52	6%	52
Plougras	20	292	89	30%	135	46%	68	23%	69
Ploulec'h	15	277	114	41%	112	40%	51	18%	51
Ploumilliau	40	651	310	48%	202	31%	139	21%	139
Plounérin	9	338	129	38%	132	39%	77	23%	78
Plounévez-Moëdec	166	554	193	35%	227	41%	134	24%	136
Plouzélambre	14	152	74	49%	62	41%	16	11%	16
Plufur	11	234	96	41%	102	44%	36	15%	39
Pluzunet	24	367	157	43%	133	36%	77	21%	77
Rospez	28	368	197	54%	91	25%	80	22%	80
Saint-Michel-en-Grève	3	82	64	78%	12	15%	6	7%	7
Tonquédec	29	449	246	55%	136	30%	67	15%	74
Trébeurden	20	369	194	55%	154	40%	21	6%	21
Trédrez-Locquémeau	12	194	97	50%	74	38%	23	12%	23
Tréduder	7	109	52	48%	46	42%	11	10%	11
Trégastel	45	520	208	42%	293	54%	19	4%	20
Trégrom	14	185	69	39%	57	31%	59	30%	59
Trémel	11	174	57	34%	88	50%	29	16%	31
BELLE-ISLE-EN-TERRE	14	144	58	40%	44	31%	42	29%	42
BULAT-PESTIVIEN	106	239	98	41%	104	44%	37	15%	**24**
LA CHAPELLE-NEUVE	13	218	71	33%	66	30%	81	37%	81
LOC-ENVEL	2	34	10	29%	13	38%	11	32%	**10**
LOUARGAT	46	708	372	53%	192	27%	144	20%	146
PLOUGONVER	15	370	127	34%	117	32%	126	34%	128
PONT-MELVEZ	17	304	94	31%	116	38%	94	31%	**80**
GUERLESQUIN	21	222	65	29%	111	50%	44	20%	NC
BOTSORHEL	15	177	43	24%	87	49%	38	21%	NC

Tableau : Résultats des contrôles réalisés par les SPANC en 2024
(Sources des données : LTC, An Dour et Guingamp Paimpol Agglomération)

Réduction de l'impact des assainissements non collectifs

DISPOSITION 27 : Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu

DISPOSITION 29 : Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières

Guingamp Paimpol Agglomération

- Délibération du 05/04/2022 : procédure d'application de sanctions financières (en cas de non-conformité, majoration de 4 fois le montant de l'astreinte financière en cas de manquement du propriétaire à ses obligations)
- Relance des biens vendus avec ANC non conformes depuis 2011

An Dour

- Mise en place d'une politique répressive (pénalité annuelle de 685 €) et incitative (subventions de Morlaix Communauté sous conditions de revenus).
- Mais difficultés financières et/ou sociales de certains usagers. Etude en cours sur la prise de compétence réhabilitation (réalisation des travaux par An Dour avec remboursement par le particulier sur plusieurs années)

Lannion-Trégor Communauté

- 2023 : mise en demeure pour absence d'installation et défaut de structure (délai d'un an pour remettre en état – montant de la pénalité 125€)
- Mise en demeure initiée au printemps 2024 dans le cadre des transactions immobilières

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Impact de la procédure de relance et mise en demeure pour les mises en conformité des ANC (bilan présenté en janvier 2025 en CLE)

- 28 communes littorales concernées dont 10 sur le SAGE Baie de Lannion
- 260 mises en demeure en 2 ans (*pour : Défaut de sécurité sanitaire, absence d'installation et défaut de structure*)
- 14 % des ANC mis en demeure ont réalisé les travaux de mise en conformité

Accompagnement des propriétaires par une assistance technique et financière à la remise aux normes des ANC ayant un rejet direct au milieu (point noir) en 2024

- **Guingamp Paimpol Agglomération**: non concernée par le programme de subvention AELB et région (pas de zone prioritaire)
- **An Dour** : subventions de Morlaix Communauté pour les remises aux normes
- **Lannion-Trégor Communauté** : subvention Région Bretagne pour 21 propriétaires (enjeu eaux littorales)

Elaboration d'un zonage d'ANC d'ici le 1er janvier 2022 indiquant les secteurs prioritaires d'intervention en fonction des enjeux « qualité » sur le territoire (baignade, base de loisir, conchyliculture, pêche à pied) et un planning prévisionnel d'intervention

Non réalisé

Réduction de l'impact des assainissements non collectifs

DISPOSITION 30 : Garantir l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif

Communiquer auprès des usagers sur la nécessité et les moyens d'un bon entretien

- **Guingamp Paimpol Agglomération** : Communication réalisée dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement. Lors de l'envoi du rapport du contrôle de réalisation des travaux: envoi du guide d'entretien réalisé par le département en fonction de la filière posée
- **An Dour** : Lors des contrôles périodiques de fonctionnement (tous les 7 ans)
- **Lannion-Trégor Communauté** : Réalisé lors des visites périodiques – 2025: *projet d'article de sensibilisation*

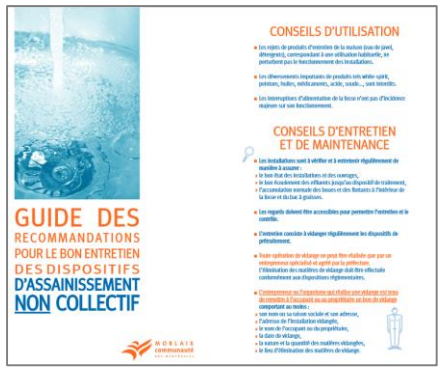

DISPOSITION 31 : Eviter la création de nouveaux assainissements non collectifs présentant un rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel

Zone littorale prioritaire / pas de nouveau dispositif ANC présentant un rejet d'eau traitée au milieu superficiel (règle du SAGE)

- **Guingamp Paimpol Agglomération** : non concerné
- **An Dour** : Règle en vigueur sur tout le territoire de An Dour, sauf maison existante sans aucune autre solution
- **Lannion-Trégor Communauté** :Les agents du SPANC sont très vigilants sur cette règle

Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux

DISPOSITION 33 : Sensibiliser les usagers proches des zones de pêche sur les impacts des rejets de polluants bactériologiques et de substances dangereuse

Cette disposition du SAGE a été avancée lors de la **campagne de sensibilisation « EAU LA LA – C'EST BEAU LA MER ».**

Cette campagne a été portée par Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion et des trois documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 (Côte de Granit Rose – réserve naturelle des sept Iles, Trégor Goëlo).

L'Office Français de la Biodiversité a accompagné financièrement ce projet entre 2019 et 2022.

Ce projet a consisté en un programme de sensibilisation à l'attention des usagers du littoral, comprenant la création et la diffusion de différents outils pour promouvoir les bonnes pratiques et faire connaître la réglementation. De 2019 à 2022 (sauf en 2020 du fait de la crise sanitaire), un médiateur a été recruté chaque été pour aller à la rencontre des plaisanciers et autres usagers de la mer et diffuser les divers outils de sensibilisation.

Fin 2024, Lannion-Trégor Communauté poursuit la sensibilisation des acteurs du littoral dans le cadre de la démarche auprès des communes littorales.

Des rencontres du littoral seront organisées à partir de 2025 pour échanger et partager une culture commune avec les agents publics* en interaction avec les usagers de la plage. Ces rencontres ont pour objectif de recueillir les retours de terrain sur les questions de préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux littorales, et de passer les infos susceptibles pour les aider à l'argumentation.

** agents d'accueil en mairie, en camping municipal, en charge de la surveillance ou du nettoyage des plages et conseillers séjour ou agents des offices de tourisme.*

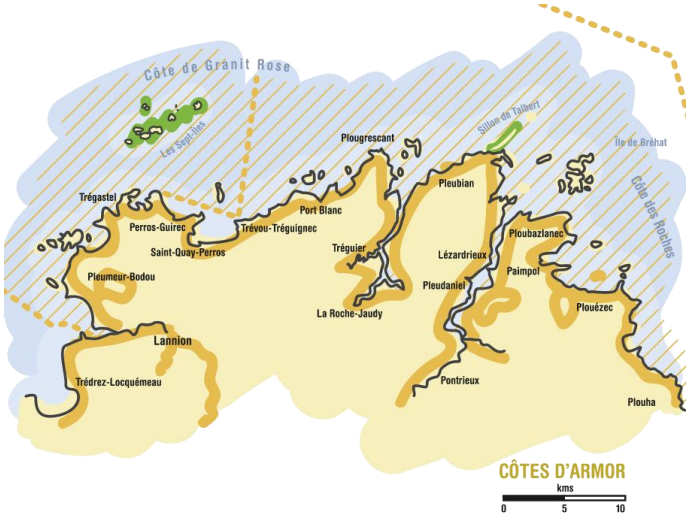

Vidéo motion design / Message de la campagne Eau la la C'est beau la mer ! https://www.protegeonslamer.bzh/

Enjeu n°2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

Etat d'avancement des dispositions
- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continu

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique		
D34 – Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources	(Phase I de l'étude, consultation des entreprises phase 2)	☑
Orientation n°14 : Maitriser les besoins en eau		
D35 – Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics		☑
D36 – Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse		☑
D37 – S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain		☑
Orientation n°15 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs		
D38 – Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable		☑
D39 – Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés		

Equilibre entre la ressource et les besoins en eau

DISPOSITION 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Avancement de l'étude consistant à réaliser des diagnostics et une analyse croisée de Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Assurer un **partage équilibré et concerté** de la **ressource en eau** pour les différents **usages**, en tenant compte des **besoins des milieux**, dans un contexte de **changement climatique**

Analyse H-M-U-C

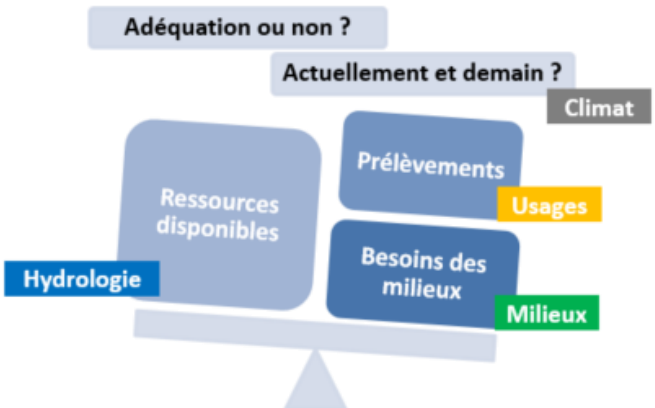

Résultats :

* Démarrage de l'étude sur les volets Hydrologie et Usages en juin 2021. Restitution en juillet 2022

La Commission Locale de l'Eau a souhaité poursuivre cette étude avec le volet « MILIEUX ».

* Une première consultation des entreprises s'est déroulée en juin 2024. Faute de candidats, une seconde consultation a eu lieu en mars 2025.

Avant de démarrer le volet « CLIMAT », la CLE s'appuiera sur les études en cours au niveau de la région Bretagne :

- Projet Explore 2 : actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie à partir des dernières publications du Giec
- Projections d'indicateurs climatiques selon la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) en Bretagne

Cette analyse doit permettre d'identifier des **secteurs en tension, aujourd'hui et/ou demain**, pour :

- ✓ Connaître et mieux répartir les « volumes prélevables »
- ✓ Adapter les conditions de prélèvements (volumes, périodes,…)
- ✓ Agir sur l'ensemble des leviers favorisant le stockage de l'eau dans le milieu - *dès maintenant !*

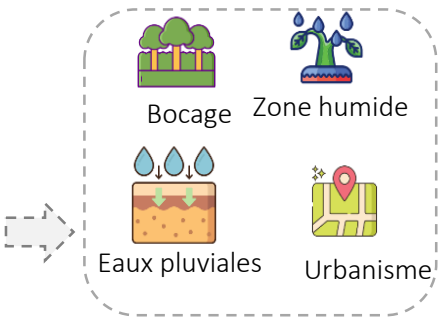

Equilibre entre la ressource et les besoins en eau

DISPOSITION 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Résumé de la première phase d'étude

Une première phase d'acquisition et de partage des connaissances a été réalisée en 2021/2022. Le bureau d'étude Egis a été mandaté pour réaliser cette étude qui comprenait :

- Une analyse des caractéristiques du territoire (géologique, climatique, occupation du sol, démographique)
- Une analyse hydrologique,
- Un partage des enjeux en lien avec l'eau des différents usages (activités agricoles, maritimes, industrielles et touristiques, urbanisme, production et distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées) à travers l'organisation de 8 ateliers thématiques organisés en octobre / novembre 2021.
- Une analyse des usages de l'eau.

Les résultats de la première phase ont été restitués le 8 juillet 2022.

***TELECHARGER** : RAPPORT EGIS et ses ANNEXES*

Volet « Hydrologie »

- ✓ Les débits annuels varient fortement d'une année sur l'autre
- ✓ La moyenne pluriannuelle n'évolue pas
- ✓ Pas de tendance d'évolution des débits sur les cours d'eau jaugés
- ✓ Légère tendance à la baisse des débits sur le mois d'avril (Yar et Léguer)
- ✓ Saisonnalité des étiages : août à octobre/novembre
- ✓ Sévérité des étiages : durée moyenne entre 23 et 42 jours (maxi 94-119 jours, min 1-3 jours)

Analyse des pressions exercées sur les bassins versants :

- Min Ran et Léguer aval subissent une forte pression relative à l'alimentation en eau potable.
- Une pression touristique estivale qui modifie la consommation d'eau et les restitutions sur une période courte.
- Léguer intermédiaire et Guic subissent les pressions de l'alimentation en eau potable et de l'abreuvement bétail
- Les bassins versants du Yar, du Roscoat et du Léguer amont sont moins en tension ; ressource plus abondante en étiage et pressions modérées.
- Le SAGE est un territoire excédentaire en AEP : Exportations nettes positives.

Equilibre entre la ressource et les besoins en eau

DISPOSITION 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources

Volet U

Usages **QUANTIFIABLES**

- Eau potable
- Assainissement
- Industries
- Agriculture
- Evaporation

Détails **quantitatifs** des prélèvements et restitutions au milieu

Usages **NON QUANTIFIABLES**

- Restitutions (élevage)
- Usages indirects (loisirs, conchyliculture, pisciculture, etc.)

Détails **qualificatifs** des besoins estimés

Période d'étude
BL : 2011 – 2021

Etablissement d'un jeu de données contenant **l'ensemble des volumes (prélèvements et restitutions) de chaque usage sur chaque unité de gestion**

- **Volumes mensuels sur le + long historique possible**
- **Hypothèses partagées (COTECH / COPIL)**

Les ateliers thématiques ont permis aux acteurs du territoire de s'exprimer sur les enjeux actuels liés à l'eau et les perspectives futures au regard des effets attendus du changement climatique.

Volume d'eau prélevé pour l'AEP : 4,6 Mm3 en 2021
88% eau de surface
12% eau souterraine

Volumes restitués :
Assainissement Collectif : 2,4 Mm3/an restitués dans les UG et *1 Mm3 hors UG*
[si les rejets des STEP Lannion et ST Michel-en-G sont considérés comme n'étant pas restitué aux UG, le volume restitué aux UGE est moindre – CE POINT SERA A REVOIR AU MOMENT DE L 'ETUDE 2025-2026]
Assainissement non collectif : 750 000 m3/an

1 prélèvement industriel déclaré dans le milieu (forage) Warengheim (Lannion)

Consommation estimée (m3/an)	
Total (réseau AEP + Milieu)	**1 262 000 m3/an**
Prélèvements agricoles dans le milieu	**862 500 m3/an**

190 plans d'eau pour 81,35 ha, dont 69 plans d'eau sur cours d'eau pour une surface de 70,2 ha

Plans d'eau principaux : Plan d'eau de Guerlesquin, étang de Plounérin, étang de Beffou

Evaporation potentielle estivale estimée entre 470 000 m3 / an à 1,3 Mm3/an
Guic 275 000 à 552 000 m3/an
Yar 94 000 m3/an à 189 000 m3/an

Maitriser les besoins en eau

DISPOSITION 35 : Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics

DISPOSITION 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse

Face au risque de pénurie d'eau en période de sécheresse (2003, 2011) et au regard des projections climatiques, la Commission Locale de l'Eau a souhaité sensibiliser les professionnels du tourisme, les touristes et les habitants à la provenance de l'eau du robinet et les inciter à réduire leurs consommations d'eau.

Deux visuels (ci-contre) ont ainsi été créés en 2020 dans le cadre du programme SAGE Baie de Lannion et déclinés **en affiche et en autocollants.**

- Distribution au forum du tourisme, lors des évènements et réunions en lien avec le SAGE et/ou la thématique de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Affichage dans les abris de bus en période estivale les années 2022/2023/2024

Cette campagne a été complétée par plusieurs articles de divers supports et par la circulation des **maisons des économies d'eau du Centre régional d'initiation à la rivière (CRIR)** auprès du public les étés entre 2022 à 2024.

Pour la 2e année consécutive (2023-2024), la **Région Bretagne** diffuse, en partenariat avec Eau du Morbihan, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor, le Syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine et le département du Finistère, **une campagne de sensibilisation sur l'importance de la préservation de la ressource en eau et une consommation responsable.**

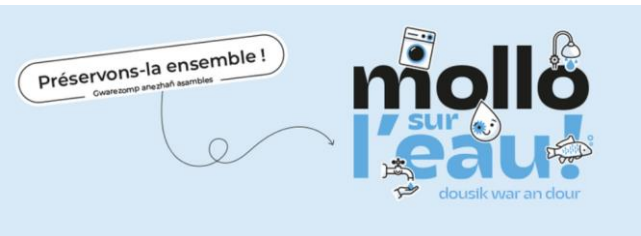

Les années 2023 / 2024 ont été consacrées à la co-construction d'un projet visant les **économies d'eau dans les bâtiments publics et chez les particuliers** porté par **Lannion-Trégor Communauté** dans le cadre des programmes de bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien et du SAGE Baie de Lannion

⇒ Démarrage du projet en 2025

- Défi famille : diagnostic chez 20 familles et installation d'équipements hydro-économes
- Diagnostics dans les bâtiments publics et installation d'équipements hydro-économes
- Sensibilisation du grand public, distribution de matériels hydro-économes

Une partie du projet est financé dans le cadre d'un **programme d'aide européen LEADER** (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

Projet Ecodo

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) porte un projet à destination des entreprises mais aussi du secteur touristique (camping, hôtels).

Maitriser les besoins en eau

DISPOSITION 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse

L'arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor du 28 juillet 2023 précise :

- les seuils de déclenchement pour les milieux aquatiques et l'EDCH *(Eaux Destinées à la Consommation Humaine)*
- le zonage de gestion des milieux aquatiques et de l'EDCH
- les quatre niveaux de gestion: vigilance, alerte, alerte renforcée et crise
- les mesures de restriction adaptées à chaque situation

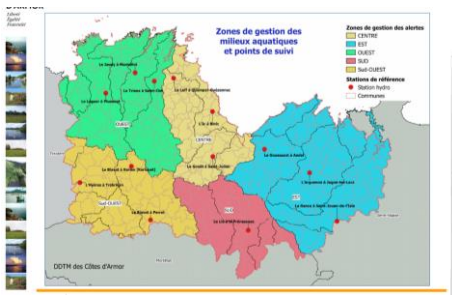

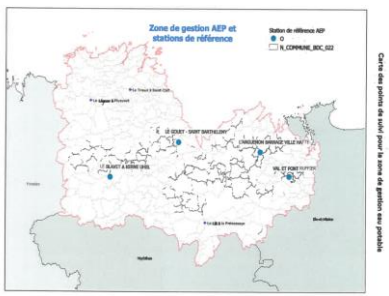

Article 11 : Seuils pour les zones de gestion pour les milieux aquatiques, stations hydrométriques et valeurs seuil associées

Zone d'alerte	Nom de la zone	SAGE concerné	Station de référence	Seuil de vigilance Débit en m³/s	Seuil d'alerte Débit en m³/s	Seuil d'alerte renforcée Débit en m³/s	Seuil de crise Débit en m³/s
Zone 1	OUEST	- SAGE Baie de Lannion - SAGE Argoat-Trégor-Goëlo	Le Trieux à Saint-Clet J1721720	0,600	0,550	0,500	0,450
			Le Léguer à Pluzunet J2233020		0,700	0,650	0,600
			Le Jaudy à Mantallot J2023010			0,140	0,115

Zonage pour la gestion de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les seuils de référence sont issus des données disponibles pour chaque station en prenant en compte les valeurs fixés dans le SDAGE ou les SAGE.

Léguer à Pluzunet : *Débit d'objectif d'Etiage DOE (0,73 m3/s), Débit seuil d'alerte DSA (0,65 m3/s) et Débit de crise DCR (0,60 m3/s)*

Cet arrêté abroge le précédent arrêté datant du 16 juin 2022.
Plusieurs seuils ont été revus à la hausse dont le déclenchement de la vigilance (niveau 1) pour entrer en vigilance de manière plus anticipée qu'en 2022. La période d'observation du franchissement du seuil passe de 3 à 5 jours.

En 2023/2024, les débits des cours d'eau se sont maintenus au dessus des seuils de débits fixés dans l'arrêté cadre sécheresse des Côtes d'Armor.
Le Comité de Gestion de la Ressource en Eau des Côtes d'Armor, instauré par cet arrêté, a été réuni qu'une seule fois en 2024 (23 mai 2024).

ANNEE	STATION	Nombre de jour inférieur au 10e du module - débit réservé (< 0,615 m3/s)	PERIODE	Nombre de jour de franchissement du débit de crise (DCR) (0,60 m3/s)
2011	Léguer à Pluzunet Module 6,15 m3/s	29	sept-oct-nov	24
2012		0		0
2013		0		0
2014		0		0
2015		0		0
2016		3	sept-octobre	2
2017		1	aout	0
2018		1	septembre	1
2019		2	septembre	0
2020		0		0
2021		0		0
2022		12	août-septembre	2
2023		0		0
2024		0		0

Tableau : Analyse des débits mesurés à la station de jaugeage de Pluzunet sur le Léguer – nombre de jour de franchissement du débit réservé et du débit de crise ***(source : hydroportail DREAL Bretagne)***

Le débit réservé correspond au débit réglementaire qui doit être laissé au minimum dans le cours d'eau à l'aval des ouvrages. Il correspond au 10e du débit moyen interannuel.

Le débit de crise (DCR) est le débit moyen journalier en dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Maitriser les besoins en eau

Localisation captage	Producteurs AEP	Nom usine	Nom captage	volume prélevé m3 2019	volume prélevé m3 2020	volume prélevé m3 2021	volume prélevé 2022	volume prélevé 2023	% volume prélevé 2023	evolution 2019-2023
eaux superficielles										
Lannion	Lannion-Trégor Commuauté	Station de Pont Couennec	Lestreuz	1 176 180	923 842	1 024 666	990 273	978 273	21,1%	-16,8%
Vieux Marché	Syndicat mixte Goas Koll - Traou Long	Traou Long	Mezou Traou Long	540 307	535 469	528 918	528 628	663 916	14,3%	22,9%
Lannion	Lannion-Trégor Commuauté	Pradig glas	Keriel	1 034 629	1 023 157	901 080	1 465 680	1 455 765	31,3%	40,7%
Lannion	Lannion-Trégor Commuauté	Kergomar	Min Ran	907 160	1 024 869	1 012 433	448 891	451 042	9,7%	-50,3%
Plestin les grèves	Lannion-Trégor Commuauté	Pont ar Yar	Pont ar Yar	457 599	458 243	512 781	574 944	518 411	11,2%	13,3%
Guerlesquin	Morlaix communauté	Guerlesquin	Guic	209 522,00	158 148,00	112 642,00	102 647,00	120 517,00	2,6%	-42,5%
sous-total eaux superficielles				***4 325 397***	***4 123 728***	***4 092 520***	***4 111 063***	***4 187 924***	**90,2%**	**-3,2%**
eaux souterraines										
Loguivy-Plougras	Syndicat mixte Goas Koll - Traou Long	Pempoul	Pré Styvell	14 332	17 289	18 302	16 560	15 710	0,3%	9,6%
Ploumilliau	Lannion-Trégor Commuauté	kertanguy	kertanguy	69 281	80 138	69 604	58 687	57 713	1,2%	-16,7%
Ploubezre	Lannion-Trégor Commuauté	keranglas	keranglas	95 554	118 575	115 075	96 752	89 938	1,9%	-5,9%
Belle-isle-en-Terre	Guingamp Paimpol agglomération	La Boissière	Castel Mond	41 479	44 551	41 075	31 829	38 158	0,8%	-8,0%
Louargat	Guingamp Paimpol agglomération	Gollot Braz	Gollot Braz	148 326	166 665	180 813	162 720	143 354	3,1%	-3,4%
Plougonver	Syndicat mixte Goas Koll - Traou Long	Päntou	Pantou	120 471	116 418	117 153	122 467	112 318	2,4%	-6,8%
sous-total eaux souterraines				***489 443***	***543 636***	***542 022***	***489 015***	***457 191***	**9,8%**	**-6,6%**
Total				**4 814 840**	**4 667 364**	**4 634 542**	**4 600 078**	**4 645 115**	100,0%	**-3,5%**

Tableau : volume prélevé pour la production d'eau potable sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion entre 2019 et 2023 ***(source : rapports PQS)***

PRELEVEMENTS MOYENS ANNUELS D'EAU BRUTE POUR PRODUCTION D'EAU POTABLE

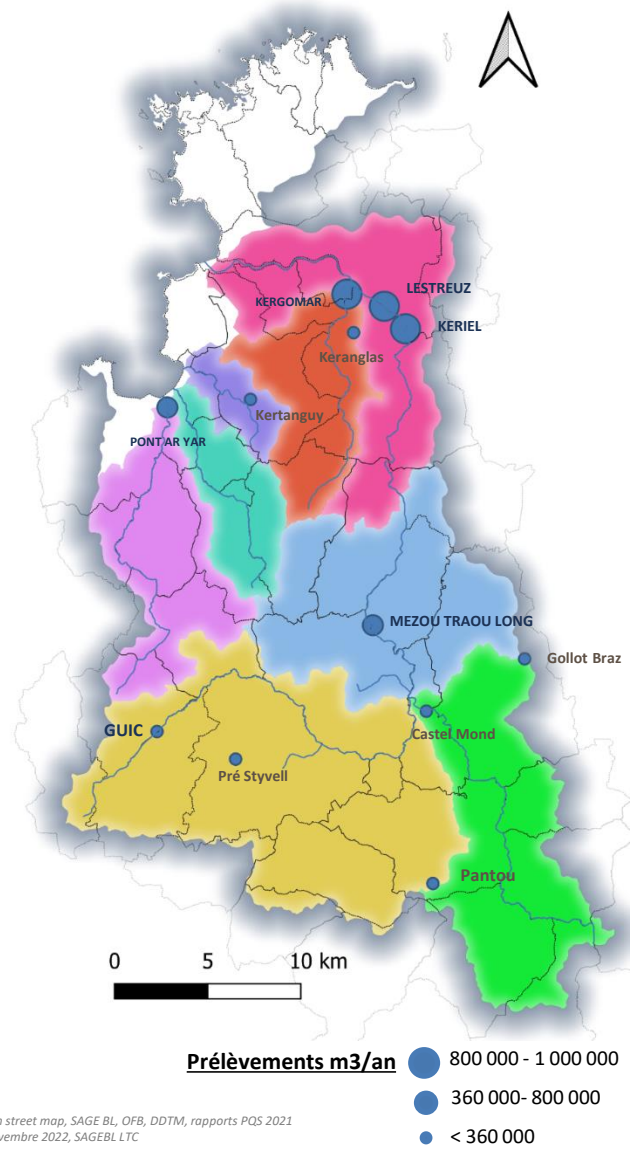

Sources : ©open street map, SAGE BL, OFB, DDTM, rapports PQS 2021
Conception : novembre 2022, SAGEBL LTC

Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations

DISPOSITION 37 : S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain

Peu prise en compte dans les documents d'urbanisme

DISPOSITION 38 : Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable

Morlaix Communauté
Le schéma directeur de Morlaix communauté a été voté le 14 novembre 2022. L'usine de potabilisation de Guerlesquin est arrêté depuis fin 2024. En 2024, une interconnexion a été aménagée entre Mezou Traou Long et Guerlesquin (nouveau réservoir de Castel Pic) pour alimenter les abonnées des communes de Guerlesquin et de Plouegat Moysan (350 m3/jour en moyenne (127 750 m3/an) - 650 m3/jour en pointe (237 750 m3/an)). Une étude de danger est en cours sur le barrage de Guerlesquin. An Dour travaille également sur un projet de désenvasement du plan d'eau

Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération
Plusieurs projets sont prévus : aménagement d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Lannion, création d'une nouvelle interconnexion départementale pour la sécurisation 3 jours du secteur de Lannion (réseau à créer entre Pradig glas et petit Camp (pour rejoindre la conduite existante Pont Couennec – Pont Scoul/Kerjaulez)).
En continu : réhabilitation des réseaux de distribution de l'eau potable
Un schéma de distribution de l'eau potable est en cours d'élaboration.

Guingamp Paimpol Agglomération : En continu : réhabilitation des réseaux de distribution de l'eau potable

Syndicat Mixte Goas-Koll – Traou Long : En continu : réhabilitation des réseaux de distribution de l'eau potable

Depuis 2024, le **syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP22)** révise le schéma départemental d'alimentation en eau potable.
L'objectif est d'apporter une **vision à l'horizon 2030** en matière d'alimentation en eau potable intégrant les problématiques suivantes :

- Etat des infrastructures de production et de distribution actuelles,
- Qualité des ressources en eau du département,
- Evolution de la gouvernance,
- Evolution des besoins en eau,
- Changement climatique.

Les représentants des SAGE des Côtes d'Armor et des collectivités productrices d'eau potable participent à cette démarche.
L'élaboration du schéma se poursuit pour une adoption fin 2025.

Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations

DISPOSITION 38 : Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable

SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027

La disposition 7A5 « Économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable » du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 vise un rendement primaire des réseaux qui **doit dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine**.

Prises d'eau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Guingamp Paimpol Agglomération - Belle-Isle-en-Terre - prise d'eau Castel Mond – La Boissière	85,1	84	86,8	84,7	84,8	91,4	90,7	95,5
Guingamp Paimpol Agglomération - Louargat - prise d'eau Gollot Bras	78,5	76,8	74,1	70,6	65,7	71,7	81,5	77,9
Régie publique An Dour - Guerlesquin - prise d'eau du Guic	76,5	81,8	71,9	49,8	65,7	65,7	89,1	79,6
Lannion-Trégor Communauté- Lannion - prise d'eau Lestreuz	85,5	84,7	80,1	82,1	80,1	84,6	87,1	86,3
Lannion-Trégor Communauté – Tréduder - prise d'eau Pont Ar Yar	89,8	85,8	88,4	91,8	86,8	83,6	90,3	83,1
Synd. mixte Goas Koll-Traou Long - prises d'eau Pré Styvell et Mezou Traou Long	81,5	80,8	82,6	82,6	82,4	90,7	91,9	85,5
Synd. mixte Goas Koll-Traou Long – Plougonver - prises d'eau Pantou, Lavalout, Coz Park	81,5	80,8	82,6	82,6	82,4	78,5	85	83,7
Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau - prise d'eau Kerduraison (Kertanguy)	87,8	93,5	88,8	94,7	86,1	87,7	90,5	92,7
Lannion-Trégor Communauté - Lannion - prises d'eau Min Ran et Keriel	94,3	92,6	89,8	89,3	89,7	89,7	88	86,4
Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre - prise d'eau Keranglas	90,6	94,6	90	92	88,4	89,2	90,1	92,2

Tableau : Rendements de réseaux AEP de 2016 à 2023 ***(sources : rapports PQS, collectivités productrices et distributrices d'eau potable)***

Résultats :
L'objectif est atteint sur toutes les unités de distribution.

Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations

DISPOSITION 39 : Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés

Lannion-Trégor Communauté

Une étude préalable a été menée pour une recherche de nouvelles ressources en eau souterraine dans le secteur Rospez/Lannion.
Elle a permis d'identifier des zones hydrogéologiques favorables à la présence d'eau souterraine.
Cette zone se situe dans **la NAEP (nappe réservée à l'alimentation en eau potable)** définie dans le SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027.

Une analyse du potentiel de réouverture des captages de Ploulec'h et du Stalvar est en projet. Pour rappel, ces captages ne sont plus exploités en raison d'un problème de qualité des eaux.
En projet : LTC prévoit la création d'un second forage sur le site de Kerduraison.

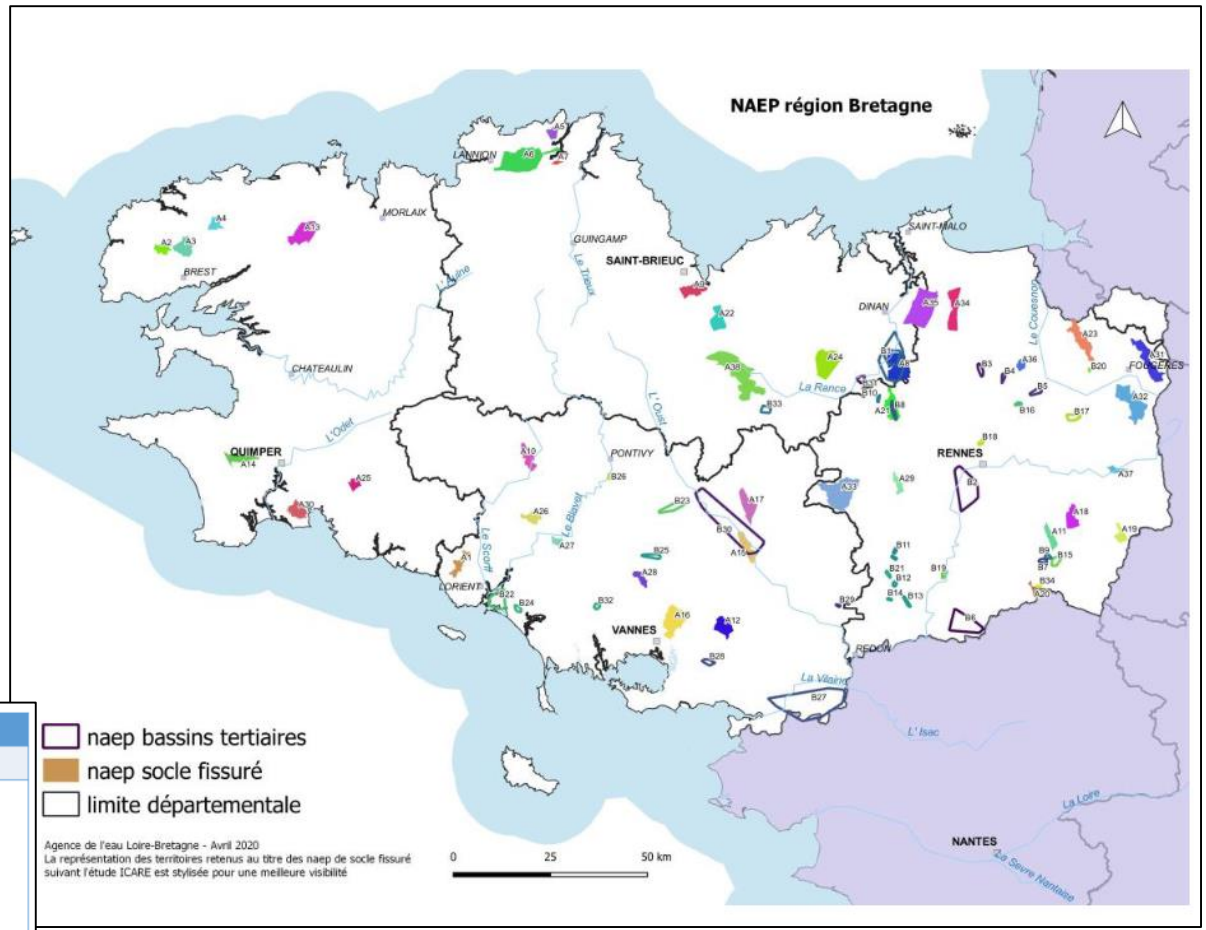

Nappes réservées à l'alimentation en eau potable (NAEP)
Source : AELB
https://www.creseb.fr/voy_content/uploads/2020/11/20201127_Webinaire_ESO_NAEP_4_NAEPSDAGE_MHoarea_AELB.pdf

L'Orientation 6E du SDAGE 2022-2027

Dispositions 6E Réserver certaines ressources à l'eau potable	
6E1	Liste des nappes à réserver à l'AEP
6E2	Au travers de schéma de gestion, permettre de nouveaux prélèvements pour d'autres usages : • nécessitant un haut degré d'exigence de qualité d'eau • les besoins d'abreuvement des animaux (en l'absence de solutions alternatives) • les raisons de sécurité civile Hors schéma de gestion : • Prélèvements supplémentaires strictement réservé à l'AEP • Autres usages : uniquement en remplacement de prélèvements existant et en l'absence de déficit quantitatif
6E3	Prévoit la reconversion vers une autre ressource des forages mettant en péril l'équilibre piézométrique de la nappe
NEW 6E4	Détail les contraintes appliquées à la géothermie

Enjeu n°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Etat d'avancement des dispositions
- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continu

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique		
D40 – Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets	●	☑
D41 – Eviter les nouvelles artificialisations des cours d'eau	●	☑
Orientation n°17 : Lutter contre les espèces invasives		
D42 – Eviter la propagation des espèces invasives	●	☑
Orientation n°18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau		
D43 – Valider et compléter les inventaires des cours d'eau	●	☑
D44 – Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme	●	
D45 – Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés	●	☑
D46 – Eviter la dégradation des berges et du lit mineur par le bétail	● (réglementaire)	
D47 – Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux	●	☑
D48 – Communiquer sur l'intérêt de cours d'eau en bon état	●	☑
Orientation n°19 : Rétablir la continuité écologique		
D49 – Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage	●	☑
D50 – Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique	●	☑
D51 – Etablir les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau et définir les objectifs à atteindre	●	
D52 – Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique	●	☑

Enjeu n°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Etat d'avancement des dispositions
- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continu

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°20 : Préserver, restaurer et gérer les têtes de bassin versant		
D53 – Caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants	En cours	
D54 – Gérer et restaurer les têtes de bassins versants	En cours	
Orientation n°21 : Protéger et gérer les zones humides		
D55 – Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme	En cours	☑
D56 – Eviter toute dégradation des zones humides	En cours	☑
D57 – Assurer une gestion adaptée des zones humides	Réalisé en continu	☑
D58 – Communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides	Réalisé en continu	
Orientation n°22 : Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)		
D59 – Préserver la maille bocagère ayant un rôle stratégique sur la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme	En cours	☑
D60 – Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère	Réalisé en continu	☑
D61 – Entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère	Réalisé en continu	☑
D62 – Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage	Réalisé en continu	☑

Enjeu n°3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Les programmes d'actions sur les bassins versants ainsi que les plans définis par les collectivités en matière de gestion des milieux aquatiques, de préservation de la biodiversité et de gestion du bocage contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans le SAGE.

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

- ✓ **Stratégie Bocage 2023/2027 de Lannion-Trégor Communauté (présentée en CLE le 14 octobre 2024)**
- ✓ **Programme d'actions sur les bassins versants de la Lieue de Grève (page 20)**
- ✓ **Plan biodiversité 2024/2030 de Lannion-Trégor Communauté**
- ✓ **Opérateurs des sites Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Réserve des sept Iles » et « Rivière du Léguer, Forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » et « Etang de Moulin Neuf »**
- ✓ **Gestionnaire de la réserve naturelle régionale des « Landes, Prairies et Etangs de Plounérin »**

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

- ✓ **Plan Continuité écologique 2019/2025 de Guingamp Paimpol Agglomération**
- ✓ **Stratégie Bocage de Guingamp Paimpol Agglomération (présentée en CLE le 14 octobre 2024)**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU AN DOUR MORLAIX COMMUNAUTÉ

- ✓ **Stratégie Bocage de Morlaix Communauté (présentée en CLE le 14 octobre 2024)**

BASSIN VERSANT Vallée du Léguer

- ✓ **Projet de Territoire pour l'Eau du BV Vallée du Léguer et du plan d'action « Rivière Sauvage » (détaillés page suivante)**

Projet de Territoire pour l'Eau du BV Vallée du Léguer et du plan d'action « Rivière Sauvage »

Le bassin versant Vallée du Léguer couvre en partie trois communautés d'agglomération : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté. Lannion-Trégor Communauté est la structure coordinatrice du plan d'action. LTC et Guingamp-Paimpol Agglomération en assurent la maîtrise d'ouvrage avec des délégations selon les actions.

Le programme d'action prévoit :

- des projets d'étude et de travaux pour la reconquête de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 (cours d'eau principal et affluents),
- un accompagnement des agriculteurs pour maintenir et améliorer la qualité des eaux, et assurer une occupation des sols en faveur du maintien du bon état des milieux aquatiques et du label Site Rivières Sauvages (accompagnement et soutien aux systèmes herbagers et biologiques, accompagnement contractualisations MAEC, mise à disposition d'un broyeur),
- la poursuite de l'étude « profil de vulnérabilité conchylicole » sur l'estuaire du Léguer,
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie bocage par les EPCI pour la reconstitution, la gestion et la protection du bocage,
- un projet visant à analyser les leviers pour réduire l'utilisation des pesticides sur les périmètres de protection de captage et sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté (candidature Territoire d'expérimentation « zéro phyto » de la Région Bretagne).
- des projets d'arrachage de balsamine de l'Himalaya (chantiers entreprises et animation de chantiers bénévoles),
- des projets d'expérimentation pour la gestion de la Renouée du Japon,
- des projets de restauration de ripisylve
- des projets de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'intérêt de maintenir le bon état de la rivière du Léguer et des milieux et de la biodiversité associés (Léguer en fête, valorisation de l'altas socio-culturel, Graines de Rivières Sauvages auprès des scolaires notamment),
- L'accompagnement des collectivités et d'entreprises pour une meilleure gestion des eaux (aménagements, gestion des espaces publiques)
- l'animation d'un projet d'animation en faveur des économies d'eau dans les bâtiments publics et chez les particuliers (projet LEADER porté par LTC).

DISPOSITION 42 : Eviter la propagation des espèces invasives

Découverte il y a une dizaine d'années sur le territoire, **la Balsamine de l'Himalaya** est une plante exotique envahissante colonisatrice des milieux humides menace la biodiversité locale des berges du Léguer.

Pourquoi traiter la balsamine ?

- Eviter son expansion massive mettant en péril la biodiversité locale des berges et le label « Site Rivières Sauvages ».
- Eviter l'érosion des berges.
- Eviter le désintéressement des insectes pollinisateurs aux plantes locales.

Depuis quelques années, des **actions sont menées sur cette plante avec des entreprises de réinsertion professionnelle et des groupes de bénévoles** à travers l'organisation de campagnes d'arrachage et/ou de limitation de la propagation de cette plante. Aujourd'hui, le problème prend de l'envergure, et seule une mobilisation générale pourra permettre d'endiguer ce problème.

Les campagnes d'arrachage successives semblent réduire la prolifération de la balsamine le long du Léguer.

Résultats :

Pour la saison 2024, Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté sont intervenues de façon à rejoindre les chantiers sur le secteur amont du Léguer pour avoir un meilleur impact sur la dissémination de la plante.

En 2024, deux types de chantiers ont été organisés pour lutter contre la balsamine :

- **Les chantiers par entreprise (débroussaillage, deux passages nécessaires) :**

Un budget de 10 000 € (programme bassin versant du Léguer) a permis d'effectuer des actions par entreprise sur les zones sources. La zone d'intervention (30 km) a été définie entre Le pont de la SNCF de Trégrom et l'aval du bourg de Loc Envel.

- **Les chantiers bénévoles :**

6 communes ont organisé des chantiers d'arrachage de la Balsamine avec l'appui de bénévoles : Tonquédec, Le Vieux-Marché, Plounevez-Moedec, Pluzunet, Trégrom et Ploubezre entre juin et août 2024. La basalmine a ainsi été arrachée sur un linéaire total de 10 km.

A noter également que pour la première année, une entreprise a été également missionnée par le Département des Côtes d'Armor pour gérer la balsamine sur les ENS du Département situés le long du Léguer et ainsi compléter l'action menée dans le cadre du programme de bassin versant du Léguer.

Source : Télégramme

DISPOSITION 43 : Valider et compléter les inventaires des cours d'eau

Résultats :

Les techniciens milieux aquatiques interviennent pour mettre à jour le linéaire des cours d'eau du territoire du SAGE Baie de Lannion afin d'améliorer la connaissance du réseau hydrographique du territoire.

En 2024, la base de données du réseau de cours d'eau n'a pas été mise à jour ni transmise aux DDTM 22 et 29.

Source : LTC

Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

DISPOSITION 45 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés

Résultats :

Programme du bassin versant du Léguer et dans le cadre du label « site rivière sauvage »

- Réalisation d'un état des lieux des boisements en 2022 : partie aval bien préservée, en amont ripisylve quasi absente en raison notamment de l'abroutissement par les bovins.
- Création d'un guide et conventionnement avec les propriétaires pour améliorer la situation : recul des fils de clôture, laisser la végétation se réinstaller, plantation **=> 900 m ont été plantés en 2024**

Exemple de chantier sur le Léguer (Source : LTC)

Depuis plusieurs années, Lannion-Trégor Communauté se charge de gérer les embâcles en rivière qui représentent un risque pour les biens et les personnes.

Chaque **arbre à risque** répertorié est classé dans le SIG suivant ses caractéristiques (priorité, action, essence, positionnement…). Les travaux se font généralement sur 2 ou 3 périodes (fin de l'hiver-début du printemps, fin de l'été et fin d'automne).

=> En 2024, 19 arbres à risque ont été repérés, 4 arbres ont été enlevés

La RIPISYLVE est la végétation (arbres, arbustes, buissons et herbacées) qui borde les cours d'eau.

La ripisylve présente plusieurs avantages écologiques:

- **Protection des berges**
- **Frein contre les inondations**
- **Filtre contre la pollution**
- **Ombre et réduction du réchauffement**
- **Optimisation des populations piscicoles**

Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

DISPOSITION 47: Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux

Résultats :

De multiples actions ont été mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire et du programme Rivières Sauvages.

- Réalisation d'une vidéo didactique sur la gestion des boisements rivulaires des cours d'eau : https://youtu.be/sIWbTlR5bn4

- Réalisation d'un flyer sur le mécénat territorial "Rivières Sauvages" Léguer
- Sensibilisation et valorisation public cible pêcheurs
- Réalisation de vidéos de valorisation de la vallée du Léguer, du label "Site Rivières Sauvages" et du programme d'action associé : https://youtu.be/sIWbTlR5bn4
- Communication via outils numériques sur les actualités des actions menées dans le cadre du PTE / programme Rivières Sauvages et la valorisation des actions des Maîtres d'ouvrage
- Participation à l'opération Graines de rivières sauvages
- Organisation du Léguer en fête
- Elaboration d'un atlas socio-culturel
- Action « redonnons un nom au cours d'eau »
- …

28è édition du « Léguer en fête » en 2024

Evènements renouvelés chaque année, créent "l'identité de vallée" nécessaire à l'action : Balades autour du patrimoine (naturel et culturel) du territoire, découvertes, expositions, spectacles.

L'événement est co-organisé avec l'Office de Tourisme Côte de Granit Rose et de nombreux partenaires, mais aussi grâce à l'implication de bénévoles, indispensables à la réussite de l'évènement

Atlas Socio-culturel du Léguer

Élaboré depuis 2023 :

- 4 ateliers d'écriture partagée (30 participants)
- 4 ateliers de création d'une carte sensible (31 participants)
- Des correspondances entre habitants de l'amont et l'aval / tournée carloutre (8 lieux / 56 participants)+ billets d'humeur
- 1 résidence d'artistes « les licornes noires »
- 1 projection de film / débat (environ 50 participants)
- 1 exposition « regards croisés sur le saumon » (36 000 visiteurs)

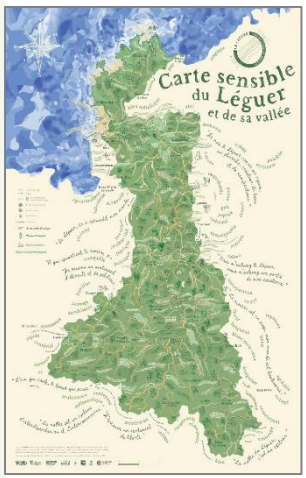

Capsules sonores « histoires d'une rivière » :
audioblog :
https://audioblog.arteradio.com/blog/243878/atlas-socio-culturel-du-leguer-histoires-d-une-riviere
Spotify :
https://open.spotify.com/show/5bdw3XpZnsAsH37jb8UN2C
Deezer : https://www.deezer.com/fr/show/1001596541

A partir de 2025 : valorisation de l'atlas

Rétablir la continuité écologique

DISPOSITION 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage

DISPOSITION 50 : Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique

DISPOSITION 52 : Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique

La restauration de la continuité écologique est un volet important de l'action menée sur les cours d'eau. Les études portent principalement sur des travaux d'arasement et de renaturation de rivière en lien avec la dégradation des déversoirs de moulin sur le bassin versant.

Photos : Moulin Traou Hi
(source : LTC BV Léguer)

Volet important de l'action menée sur les cours d'eau, dans le cadre du projet de territoire pour l'eau du bassin versant Vallée du Léguer et de son plan d'action « Rivière Sauvage ».

En 2024, l'action a porté sur :

- La réalisation des travaux sur deux moulins du Léguer, dont les études de maîtrises d'oeuvre avaient été lancées en 2019 sur les cours principaux du BV Léguer :
  - Moulin de Traou Hi (Plounevez-Moedec)
  - Moulin de Craou Moch (Pluzunet)

- La poursuite des études lancées pour l'arasement ou l'abaissement de 2 déversoirs de moulins du Léguer et d'un ses affluents, classés en liste 2.
  - Moulin du Losser (Vieux Marché)
  - Moulin de Guernaham (Vieux Marché)

- La non poursuite d'étude lancée pour la réhabilitation d'un vieux déversoir de moulin du Léguer, classé liste 2, sur un site touristique public (Moulin Cleuziou Trégrom)

- La poursuite des études lancées pour l'arasement ou l'abaissement d'une série de 4 déversoirs de moulins du Guic, affluent du Léguer classés en liste 1.
  - Les 2 moulins de milin ar cosquer huellan et izellan (Plounévez Moëdec) sur le Guic
  - Moulin de milin paper (Plounévez Moëdec) sur le Guic
  - Les 2 Moulins de milin Traouhi et milin coz run (Loguivy Plougras) sur le Guic

- La mise en sommeil d'une étude pour l'arasement total d'un seuil en ruine sur le Guic affluents du Léguer, classé en Liste 2 (moulin de Kerambastard Plounevez-Moedec)

- La poursuite des discussions en 2024 pour lancer des études sur plusieurs moulins du Léguer ou affluents classés en liste 2

- La poursuite de l'étude « ICE » engagée sur les 5 affluents liste 2 du BV Léguer

Rétablir la continuité écologique

DISPOSITION 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage

DISPOSITION 50 : Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique

DISPOSITION 52 : Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique

Sur les bassins versants de la Lieue de Grève :

Objectif : rendre plus accessible les affluents du Yar et du Roscoat.

En 2024, les travaux ont portés sur 8 ouvrages :

YAR_001 : Seuil en rivière (difficilement franchissable)
Création d'une rampe en enrochement.

YAR_002 : Seuil en rivière (difficilement franchissable)
Création d'une rampe en enrochement.

YAR_003 : Buse mal calée (infranchissable)
Création d'une rampe en enrochement.

YAR_004 : Buse mal calée (infranchissable)
Remplacement de l'ouvrage par un pont cadre + rampe en aval

ROS_001 : Buse avec pente + chute résiduelle (difficilement franchissable)
Création d'une rampe en enrochement

ROS_002 : Double buse mal calée (infranchissable)
Remplacement ouvrage + rampe

ROS_003 : Buse avec pente + chute importante (infranchissable)
Remplacement ouvrage par pont cadre + remise en talweg

ROS_004 : Buse avec forte pente + chute importante (infranchissable)
Remplacement de l'ouvrage par un pont cadre + rampe en aval

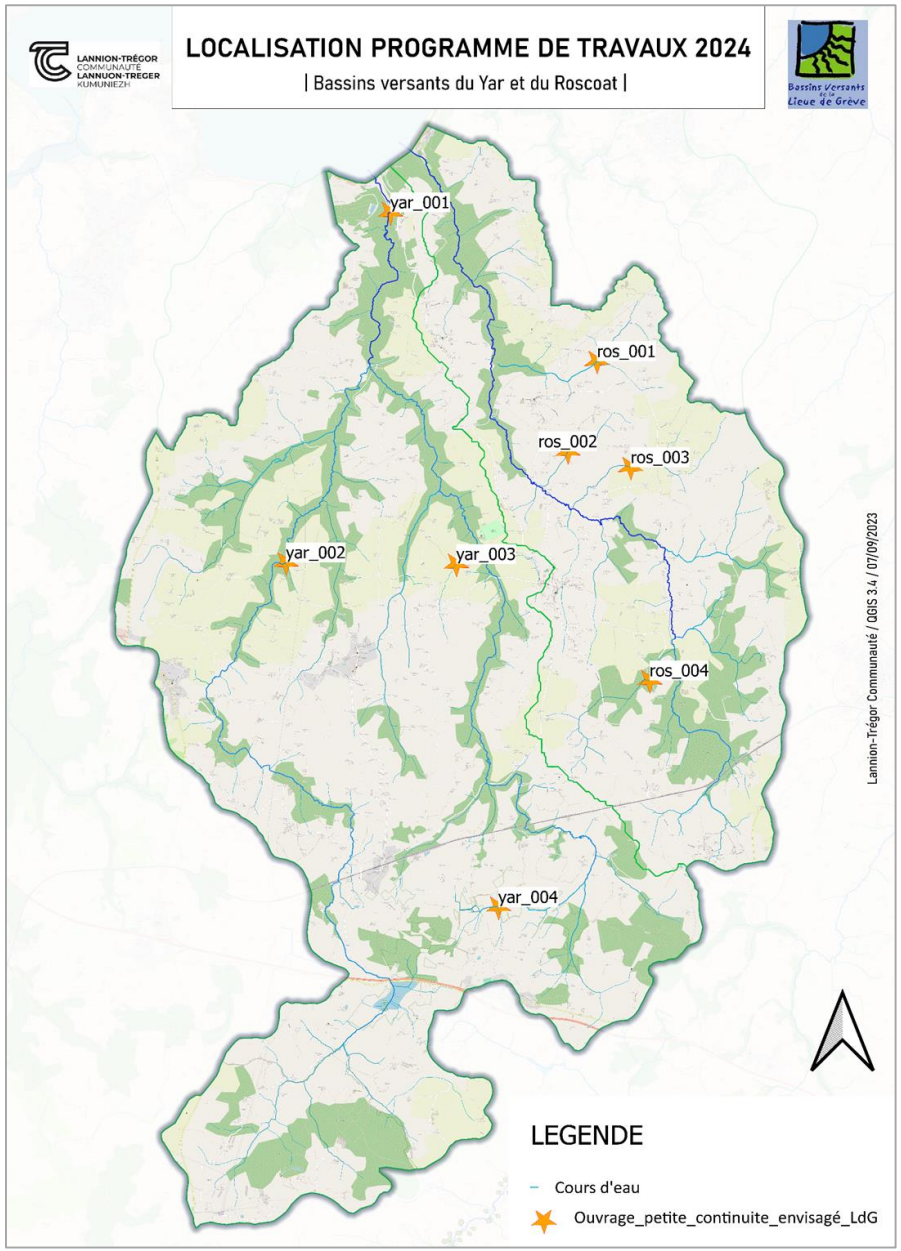

Protéger et gérer les zones humide

DISPOSITION 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme

DISPOSITION 56 : Eviter toute dégradation des zones humides

Inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble du périmètre du SAGE Baie de Lannion. Il a été validé en Commission Locale de l'Eau le 23 avril 2021. Des actualisations sont prévues régulièrement.

L'inventaire des zones humides est consultable sur la plateforme Geobretagne accessible depuis le site internet www.sag-baie-lannion.fr / rubrique « observatoire de l'eau ».

Toutes les zones humides sont protégées, inventoriées ou non, par la règle n°3 du SAGE. https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2020/09/titre032-reglement_approuve_11062018.pdf

En 2024, plusieurs modifications ont été apportées à l'inventaire des zones humides du SAGE Baie de Lannion en raison notamment d'inventaires complémentaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUiH de Lannion-Trégor Communauté. L'inventaire a été actualisé sur Geobretagne en janvier 2025.

D'autres actualisations seront réalisées en 2025.

Les documents de planification de l'aménagement de Lannion-Trégor Communauté (SCOT Trégor), de Guingamp Paimpol Agglomération (PLUi) et Morlaix Communauté (PLUi) sont compatibles avec la règle n°3 du SAGE Baie de Lannion qui protège les zones humides, telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du code de l'environnement, quelle que soit la superficie impactée sont interdits (sauf dérogations dans le principe « éviter, réduire, compenser »).

A venir :

Lannion-Trégor Communauté élabore depuis 2019 le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Il est prévu un arrêt en conseil communautaire en juin 2025. Les représentants de la CLE ont été conviés en réunion des personnes publiques associées (PPA) tout au long de la démarche d'élaboration. La Commission Locale de l'Eau pourra se saisir du dossier au moment de l'enquête publique et formuler un avis de compatibilité/conformité par rapport au SAGE Baie de Lannion.

L'élaboration du SCoT du Pays de Morlaix a débuté à l'été 2022 et va se poursuivre jusqu'en 2026. Les représentants de la CLE ont été conviés en réunion des personnes publiques associées (PPA) tout au long de la démarche d'élaboration. La Commission Locale de l'Eau pourra se saisir du dossier au moment de l'enquête publique et formuler un avis de compatibilité/conformité par rapport au SAGE Baie de Lannion.

DISPOSITION 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme

DISPOSITION 56 : Eviter toute dégradation des zones humides

Depuis l'approbation du SAGE et de l'application de la règle n°3 encadrant les projets en zones humides, les porteurs de projet interrogent la cellule d'animation :

- avant le dépôt des dossiers de demande d'instruction
- au moment du dépôt du permis d'aménager auprès des services instructeurs (EPCI et Préfecture). En collaboration avec les services instructeurs de projets d'aménagement, les techniciens des services « milieux aquatiques » des communautés d'agglomération interviennent pour donner un avis environnemental, vérifier la présence de zones humides si nécessaire ou encore étudier les solutions pour éviter, réduire ou compenser l'impact de l'aménagement sur le périmètre concerné par de futurs travaux.

En 2024, ont été traités :

- 78 dossiers au moment du dépôt du permis d'aménager,
- 10 dossiers en amont d'un dépôt de permis d'aménager.

Seuls les dossiers nécessitant un avis par rapport aux dérogations précisées dans la règle n°3 du SAGE Baie de Lannion sont présentés en instance du SAGE.

Les instances du SAGE Baie de Lannion ont validé :

- 14 modifications apportées à l'inventaire des zones humides en Bureau de CLE du 30 janvier 2024 (compte-rendu)
- 35 modifications apportées à l'inventaire des zones humides en Bureau de CLE du 26 septembre 2024 (avis_B 20_2024 et avis B 21_2024)

Les modifications apportées à l'inventaire des zones humides ont été intégrées à l'inventaire des zones humides du SAGE Baie de Lannion.

> Consulter les données sur GEOBRETAGNE

Extrait site internet dédié au SAGE Baie de Lannion www.sage-baie-lannion.fr Source : SAGE BL

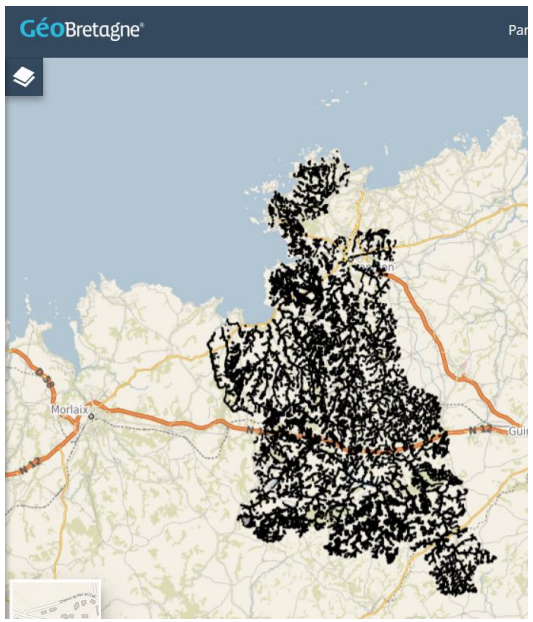

Extrait carte de visualisation des inventaires des zones humides Source : Géobretagne

Protéger et gérer les zones humide

REGLE n°3 du SAGE

DISPOSITION 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme

DISPOSITION 56 : Eviter toute dégradation des zones humides

Avis favorable du Bureau de la CLE du 30 janvier 2024 portant sur une demande de dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zone humide (aménagement du plan d'eau Gwozh Ar Stanh à Vieux Marché)

Travaux terminés, surface de zones humides à mesurer

Avis favorable du Bureau de la CLE du 30 janvier 2024 portant sur une demande de dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zone humide (dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Pleumeur-Bodou)

Avis défavorable du Bureau de la CLE du 28 juin 2024 B_17-2024 portant sur une demande de dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zone humide (passage lignes électriques chez un particulier)

Avis favorable du Bureau de la CLE du 28 juin 2024 B_18-2024 portant sur une demande de dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zone humide (création chemin d'accès pour l'entretien et la maintenance du caniveau de collecte des eaux de drainage au pied du barrage de Guerlesquin)

Travaux terminés, éléments sur la compensation zones humides à transmettre à la CLE

Avis favorable du Bureau de la CLE du 28 juin 2024 B_19-2024 portant sur une demande de dérogation postérieurement à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humide (Trégor Biogaz)

Travaux terminés, éléments sur la surface de zones humides restaurer à transmettre à la CLE

Avis favorable du Bureau de la CLE du 26 septembre 2024 B_21-2024 portant sur l'actualisation de l'inventaire des zones humides sur le site en projet pour une réhabilitation d'assainissement individuel à Ploumilliau

Avis favorable du Bureau de la CLE du 26 septembre 2024 B_22-2024 portant sur l'actualisation de l'inventaire des zones humides sur le site en projet d'aménagement des éoliennes à Plougras (société IEL)

DISPOSITION 57 : Assurer une gestion adaptée des zones humides

En 2024, sur le bassin versant du Léguer

En place depuis plusieurs années déjà, la mise à disposition du broyeur forestier permet la restauration de milieux humides par les exploitants agricoles. **Cette démarche a concerné cette année seulement 2 exploitants du bassin versant, pour une surface restaurée de 9 ha (23 heures d'utilisation).**
Le manque de communication autour de cette action explique en grande partie le faible nombre de participants.
Chaque exploitant s'est engagé, via une convention de gestion, à entretenir les parcelles restaurées, par une fauche tardive ou un pâturage extensif.

Photo : broyeur
(source : LTC)

En juillet 2023 et mars 2025, sur Lannion-Trégor Communauté
Restauration des zones humides littorales (prés salés) de Kerlavos

La baie de Kerlavos en Trégastel fait partie du site Natura 2000 « Côte de Granit rose – Sept Iles », dont l'opérateur est Lannion-Trégor Communauté.

En 2023, une étude réalisée sur le site a permis de démontrer l'importance de ces prés salés dans le cycle de vie de poissons marins comme le Bar européen, qui vient y consommer des crustacés spécifiques aux prés salés. Ils jouent un rôle d'épurateur des eaux. L'activité bactérienne intense et les végétaux jouent un rôle de recyclage de la matière organique et de stockage du carbone. Les marais maritimes protègent également la côte en amortissant les courants. Les espaces situés en arrière des prés-salés se trouvent ainsi plus protégés.

Objectif du projet de restauration : retrait des espèces exotiques envahissantes (Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) et de l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)

Photo : chantier Kerlavos
(source : LTC)

Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

DISPOSITION 59 : Préserver la maille bocagère ayant un rôle stratégique sur la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme

Règle de protection du bocage et contrôle

Le bocage est protégé :

- dans le cadre de la Politique Agricole Commune (BCAE 8- bonne condition agro-environnemental)
- dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUintercommal)

Le contrôle est assuré respectivement par la police de l'eau (DDTM) (document de référence Orthophoto 2015, toute haie doit être replantée dès le 1er mètre) et au maire (document de référence - règlement graphique PLU/PLUi – règle de protection inscrite dans le document d'urbanisme).

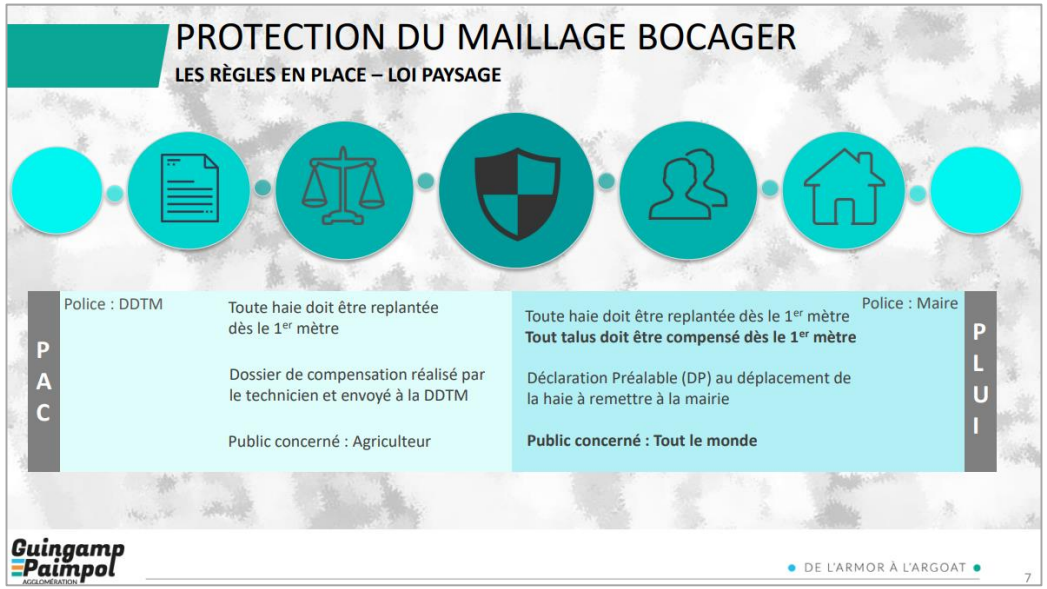

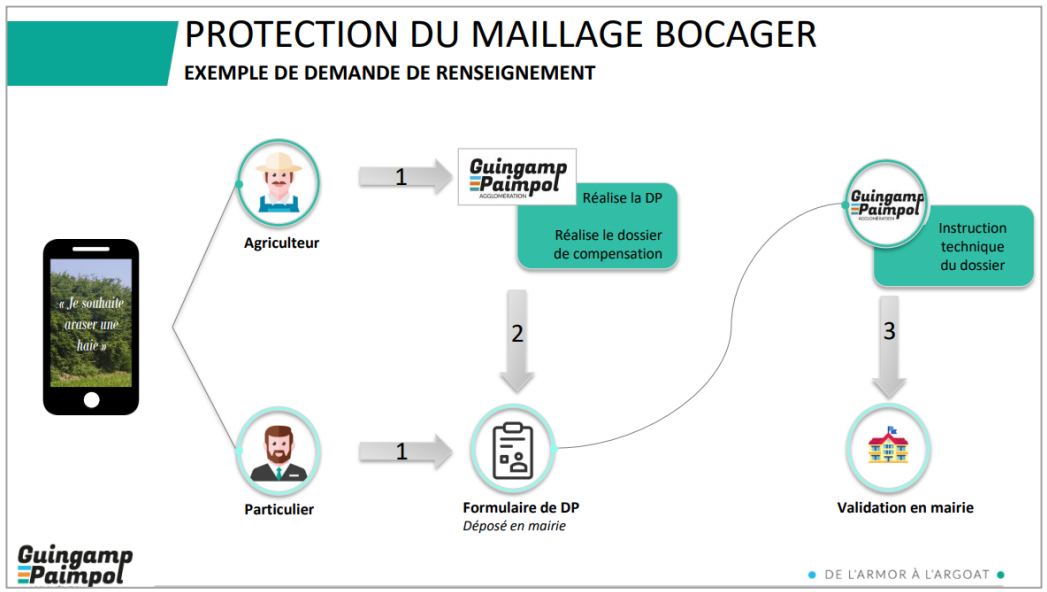

Visuels – protection du maillage bocager
(source : Guingamp Paimpol Agglomération)
**DP déclaration préalable*

Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

DISPOSITION 60 : Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère

DISPOSITION 61 : Entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère

Les stratégies bocage adoptées par les collectivités, à savoir Lannion-Trégor Communauté, An Dour et Guingamp Paimpol Agglomération, précisent les objectifs en matière de gestion, de protection et de renaturation du bocage sur le périmètre.

Priorisation des secteurs d'action :

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, côté SAGE Baie de Lannion / Bassin versant du Léguer, des priorités sont affichées dans la stratégie bocage :

- une zone au sud où la protection et la gestion durable sont prioritaires (Lohuec, Callac, Calanhel, Maël-Pestivien, Bulat-Pestivien La Chapelle-Neuve)
- une zone au nord où la protection et la replantation sont affichées comme prioritaire (Belle-Isle-en-Terre, Pont-Melvez, Loc Envel, Louargat, Gurunhuel, Bourbriac).

An Dour a également défini dans sa stratégie bocagère des secteurs prioritaires sur Morlaix Communauté et le BV de la Penzé en fonction des enjeux identifiés sur les bassins versants. Les communes de Guerlesquin et Botsorhel sont en partie concernées par le SAGE Baie de Lannion. Ces communes se situent à la fois sur le BV Léguer et sur les BV engagés dans un plan de lutte contre les algues vertes (Douron et Lieue de Grève).

Lannion-Trégor Communauté appuie sa feuille de route Breizh Bocage (reconstitution) sur un état des lieux qui reprend l'état fonctionnel du bocage, les PPC, les zones à enjeu bactériologique et les bassins versants présentant un état écologique dégradé.

Commission Locale de l'Eau du 14 oct.2024 :

- Guingamp Paimpol Agglomération accès DIAPORAMA
- An Dour accès DIAPORAMA
- Lannion-Trégor Communauté accès DIAPORAMA

PROTECTION

- **Documents d'urbanisme (PLU, PLUi)**
- **Politique agricole commune - BCAE 8**

GESTION

- **MAEC**
- **Plans de gestion durable des haies**
- **Plan de gestion du bocage de bord de route**
- **Formation bucheronnage**
- **Démonstrations tailles**
- **Chantiers clés en main proposés aux communes avec valorisation en bois énergie**

RENATURATION

- **Breizh Bocage**

L'évolution des changements de pratique en matière de gestion du bocage affectée par la baisse des accompagnements financiers (MAEC bocage)

Les **contractualisations MAEC « bocage »** (mesures agroenvironnementales et climatiques) ont bénéficié à un plus faible nombre d'agriculteurs en 2024 par rapport à 2023 pour des raisons financières. La possibilité de contractualisation a été peu diffusée auprès des agriculteurs en 2024. Le nombre de dossiers déposés ne reflète donc pas la volonté des agriculteurs.

- Sur Guingamp Paimpol Agglomération / côté BV Léguer : 2 bénéficiaires en 2024 pour 3,5 km de haie contre 7 bénéficiaires en 2023 pour 25 km de haie

- Sur LTC / côté BV Léguer et Lieue de Grève :
  - PAEC Lieue de Grève : 16 agriculteurs et 52 km contractualisés en 2023 et 5 agriculteurs et 24 km contractualisés en 2024
  - PAEC Léguer : 23 agriculteurs et 71 km contractualisés en 2023 et 12 agriculteurs et 25km contractualisés en 2024

Même constat sur Morlaix Communauté.

Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

DISPOSITION 60 : Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère

DISPOSITION 61 : Entretenir, gérer et reconstituer la maille bocagère

Photo : Plants
(source : LTC)

Face à la forte hausse de la demande en plants, Lannion-Trégor Communauté a diversifié les sources d'approvisionnement des plants par des contrats de culture :

- partenariat sur 5 ans ville / LTC (2500 plants en 2023/2024
- puis 5000 en 2024/2025) centré autour d'espèces originaires du massif armoricain et thermophiles
- Marché sur 4 ans avec un pépiniériste Végétal Local pour
- arriver à 5000 plants d'arbustes principalement

+ Prélèvement des graines en régie

Depuis 2024, un guide des bonnes pratiques de l'épareuse en bord de route est diffusé sur Lannion-Trégor Communauté.

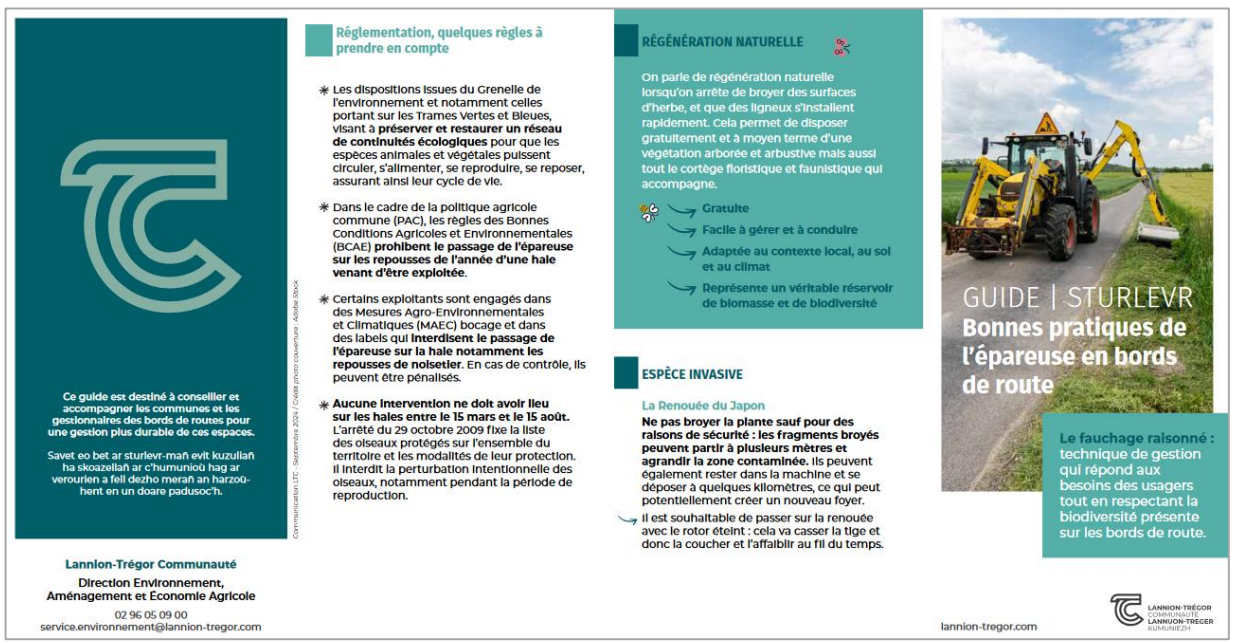

Ce guide est destiné à conseiller et accompagner les communes et les gestionnaires des bords de routes pour une gestion plus durable de ces espaces.

Savet eo bet ar sturlevr-mañ evit kuzulian ha skoazellañ ar c'humunioù hag ar verourien a fell dezho merañ an harzoù-hent en un doare padusoc'h.

Communication LTC - Septembre 2024 / Crédit photo couverture : Adobe Stock

Lannion-Trégor Communauté
Direction Environnement, Aménagement et Économie Agricole
02 96 05 09 00
service.environnement@lannion-tregor.com

Réglementation, quelques règles à prendre en compte

- Les dispositions issues du Grenelle de l'environnement et notamment celles portant sur les Trames Vertes et Bleues, visant à **préserver et restaurer un réseau de continuités écologiques** pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.
- Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), les règles des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) **prohibent le passage de l'épareuse sur les repousses de l'année d'une haie venant d'être exploitée**.
- Certains exploitants sont engagés dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) bocage et dans des labels qui **interdisent le passage de l'épareuse sur la haie notamment les repousses de noisetier**. En cas de contrôle, ils peuvent être pénalisés.
- **Aucune intervention ne doit avoir lieu sur les haies entre le 15 mars et le 15 août.** L'arrêté du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il interdit la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction.

RÉGÉNÉRATION NATURELLE

On parle de régénération naturelle lorsqu'on arrête de broyer des surfaces d'herbe, et que des ligneux s'installent rapidement. Cela permet de disposer gratuitement et à moyen terme d'une végétation arborée et arbustive mais aussi tout le cortège floristique et faunistique qui accompagne.

- Gratuite
- Facile à gérer et à conduire
- Adaptée au contexte local, au sol et au climat
- Représente un véritable réservoir de biomasse et de biodiversité

ESPÈCE INVASIVE

La Renouée du Japon

Ne pas broyer la plante sauf pour des raisons de sécurité : les fragments broyés peuvent partir à plusieurs mètres et agrandir la zone contaminée. Ils peuvent également rester dans la machine et se déposer à quelques kilomètres, ce qui peut potentiellement créer un nouveau foyer.

Il est souhaitable de passer sur la renouée avec le rotor éteint : cela va casser la tige et donc la coucher et l'affaiblir au fil du temps.

GUIDE | STURLEVR
Bonnes pratiques de l'épareuse en bords de route

Le fauchage raisonné : technique de gestion qui répond aux besoins des usagers tout en respectant la biodiversité présente sur les bords de route.

lannion-tregor.com

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNEDH

Brochure : Guide des bonnes pratiques de l'épareuse en bord de route
(source : LTC)

Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

DISPOSITION 62 : Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bocagénèse pour favoriser le développement d'une filière bois énergie locale
regroupe les collectivités, agriculteurs et autres acteurs impliqués dans la filière bois du Trégor.
Valorisation économique du bois issu de l'entretien durable du bocage

Lannion-Trégor Communauté
Schéma communautaire de développement des **chaufferies bois** et **réseaux de chaleur**
Animateur filière
Chantiers clés en main
Plan de gestion du bocage de bord de route proposés aux communes avec valorisation en bois énergie

Photo : Chaufferie Bois
(source : LTC)

Guingamp Paimpol Agglomération
En projet / Etude de gisement de la ressource en vue du développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur

Photos : Broyage et Plateforme de stockage de Buhulien
(source : LTC)

Enjeu n°4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

Etat d'avancement des dispositions
- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continu

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°23 : Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales		
D63 – Mettre en place les outils permettant une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée	En cours	☑
D64 – Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales	Réalisé	☑
D65 – Mener une réflexion sur la gestion des eaux pluviales des infrastructures routières	Non réalisé pour bilan 2023/2024	
Orientation n°24 : Prévenir les crues et les risques d'inondations		
D66 – Intégrer la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	En cours	
D67 – Améliorer la prévision des crues et sensibiliser à la culture du risque d'inondation	En cours	
Orientation n°25 : Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière		
D68 – Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière et sensibiliser à la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière	Réalisé	☑
D69 – Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme	En cours	☑
D70 – Suivre et limiter les effets des travaux de protection sur les milieux	Non réalisé pour bilan 2023/2024	

Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

Depuis le 1er janvier 2020, Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération exercent la compétence de gestion des eaux pluviales (GEPU) au sens de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

En attendant la définition des contours de la compétence GEPU par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et pour assurer la continuité du service public, le **conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération du 4 février 2020** **a confié à titre transitoire aux communes l'exercice de cette compétence.**

Gestion **I**ntégrée des **E**aux **P**luviales

Infiltrer les eaux pluviales à la source, au plus près de là où elles tombent.

Le 14 décembre 2021, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a approuvé :

- **L'objet de la compétence** de gestion des eaux pluviales urbaines :

Domaine 1. Définir une politique publique de gestion des eaux pluviales

Ce premier domaine d'intervention est intimement lié à la politique d'aménagement du territoire. Elle comprend la définition d'une stratégie de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire qui se déclinera dans 3 documents pivots : **le zonage pluvial, retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le règlement de service de gestion des eaux pluviales et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.**

Domaine 2. Assurer le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines

Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines constitue un service public administratif de collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

- **Les missions assurées par la communauté d'agglomération** dans le cadre de l'exercice de la compétence GEPU sont :
  - Volet 1 : Gestion patrimoniale
  - Volet 2 : Planification - Contrôle
  - Volet 3 : Gouvernance - Animation
  - Volet 4 : Gestion administrative
  - Volet 5 : Investissement

- Les **principes définissant le périmètre et le patrimoine du service public** de gestion des eaux pluviales urbaines.

- La **conduite des études structurantes** de la politique pluviale sur le territoire de la communauté d'agglomération : stratégie pluviale, zonage pluvial, schéma directeur de gestion des eaux pluviales et règlement de service de gestion des eaux pluviales.

- **L'engagement de la communauté d'agglomération** à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales par une gestion à la source et d'accompagner les acteurs concernés par la gestion des eaux pluviales afin de répondre aux enjeux du territoire. La gestion des eaux pluviales fait intervenir de nombreuses compétences et de nombreux services des communes et de la communauté d'agglomération : voirie, espaces verts, assainissement, constructions et équipements publics, bassins versants, urbanisme.

Qui «fait du pluvial » dans la collectivité ?

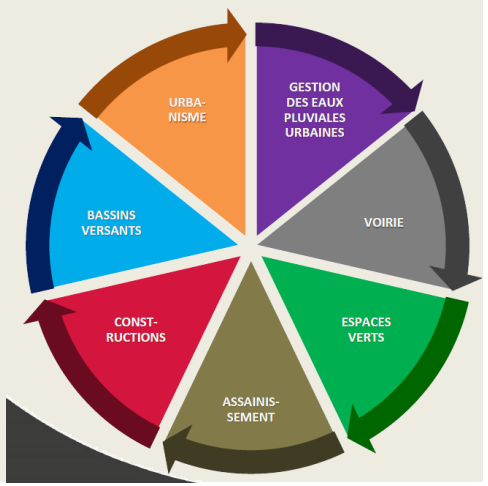

Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

En 2024, **Lannion-Trégor Communauté** a élaboré son **zonage pluvial communautaire**.

En 2025, il fera l'objet d'une large concertation.
En phase d'enquête publique, la Commission Locale de l'Eau l'a considéré comme **compatible au SAGE Baie de Lannion** le 21 mars 2025. (cf. avis de la CLE)

Le zonage pluvial communautaire a une portée à la fois stratégique et réglementaire. Il définit :

- « les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement » ;
- « les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».

Il constitue la traduction de la stratégie de gestion des eaux pluviales retenue par la collectivité en règles et en recommandations, dont certaines sont différenciées selon la situation géographique du projet.

Il est constitué :

- d'une notice réglementaire,
- de deux documents cartographiques

Les dispositions du zonage pluvial consistent à un ensemble de règles et de recommandations s'inscrivant dans une démarche Éviter – Gérer – Anticiper :

- axe 1 : ÉVITER l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux pluviales ;
- axe 2 : GÉRER les eaux pluviales à la source et par infiltration, de façon intégrée aux aménagements réalisés
- axe 3 : ANTICIPER les écoulements générés par les pluies exceptionnelles

Ces trois axes traduisent directement les orientations définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et forment une séquence que **tout pétitionnaire doit appliquer lors de la conception d'un projet d'aménagement**.

Les règles s'appliquent pour les nouveaux aménagements et certains projets de réhabilitation.

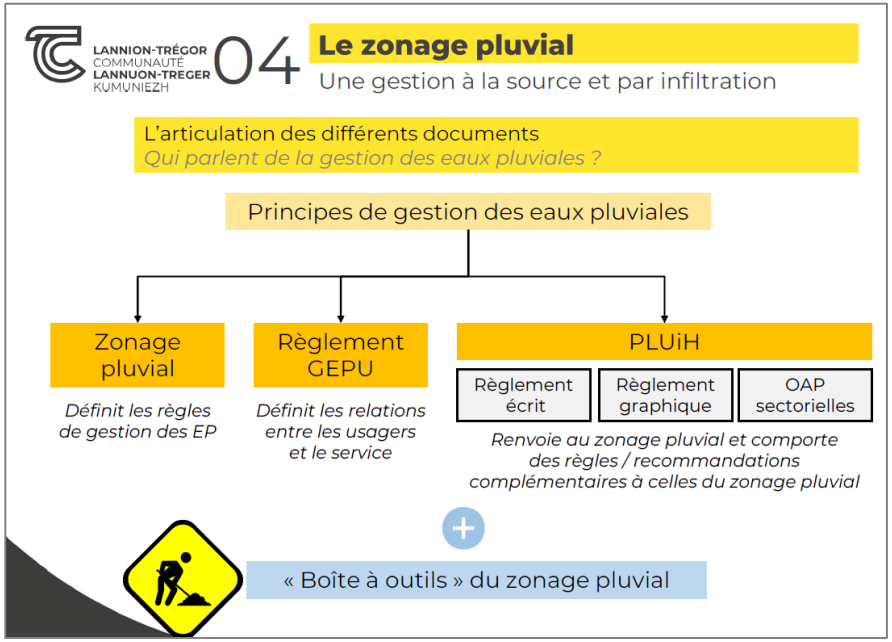

Visuel – Zonage pluvial et articulation avec les différents documents
(source : Lannion-Trégor Communauté)
**GEPU Gestion des Eaux Pluviales Urbaines*
**OAP Orientation d'aménagement et de programmation*

Extrait de la présentation de LTC en InterCLE le 21 mars 2025 (source LTC)

Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière

DISPOSITION 68 : Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière et sensibiliser à la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière

Disposition 69 : Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme

EROSION COTIERE

Une **étude de cartographie du risque de recul du trait de côte** a été réalisée sur tout le littoral de Lannion-Trégor Communauté. Cette étude, rendue obligatoire par certaines dispositions relatives au trait de côte par la loi Climat et Résilience, vise en premier lieu la prise en compte du risque dans le PLUi. Des contraintes d'aménagement, prévues par la loi, s'appliqueront alors dans les zones ainsi identifiées, et des outils de réduction du risque seront mobilisables.

Les résultats obtenus, qui permettent **d'identifier et de caractériser les zones à risque, vont alimenter la réflexion en vue de l'élaboration d'une stratégie intercommunale de gestion du trait de côte, dont le démarrage est prévu à l'automne 2025.** Cette démarche poursuivra le développement d'une approche globale de gestion des risques littoraux, combinant l'érosion et la submersion marines. La pertinence de potentiels replis stratégiques dans les zones à risque sera évaluée dans ce cadre, et la sensibilisation des citoyens sera poursuivie.

Objectif : intégration au PLUi H en cours d'élaboration

SUBMERSION

En 2024, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée pour formuler un avis sur le projet de **Plan de prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PPRi-sm) de Perros-Guirec**.

(cf. avis)

Le PPRi-sm est outil réglementaire visant à mieux gérer l'aménagement et l'utilisation du territoire dans les zones exposées aux risques inondation et submersion marine, afin d'en prévenir les conséquences humaines, matérielles et économiques.

En parallèle à son application, des politiques d'aménagement doivent être mises en œuvre ou poursuivies afin de limiter le risque inondation. Les documents d'urbanisme constituent à ce titre des outils fondamentaux.

Le PPRI-sm de Perros-Guirec a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 avril 2025.

PLUS D'INFO

Le PLUi H de Lannion-Trégor Communauté est en cours d'élaboration. Il intégrera des objectifs en matière de protection face aux risques d'érosion côtières et de submersion marine.

Enjeu n°5 : Assurer une gouvernance et une communication efficaces

Etat d'avancement des dispositions
- Réalisé
- En cours
- Non réalisé pour bilan 2023/2024
- Réalisé en continu

Orientation et disposition	Etat d'avancement	Détaillé dans le TdB 2023/2024
Orientation n°26 : Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE		
D71 – Capitaliser les connaissances	●	☑
D72 – Renseigner le tableau de bord du SAGE	●	☑
Orientation n°27 : Communiquer et sensibiliser		
D73 – Communiquer sur les enjeux du SAGE	●	☑
Orientation n°28 : Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux		
D74 – Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins	●	☑

Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

L'**observatoire de l'eau** sur le site internet dédié au SAGE Baie de Lannion recense les données en lien avec :

- La qualité des eaux littorales (pêche à pied, baignade, conchylicole – ARS, IFREMER, DDTM22)
- La qualité des eaux de surface (AELB, CD22, BVLG-LTC, SAGE)
- Les inventaires des milieux aquatiques (cours d'eau DDTM22 et DDTM29 et zones humides SAGE)
- Les débits des cours d'eau (DREAL Bretagne)
- Les niveaux des nappes souterraines (BRGM)
- Vigicrue, info sécheresse
- Tableaux de bord (évaluation de la mise en œuvre du SAGE depuis son approbation en 2018)

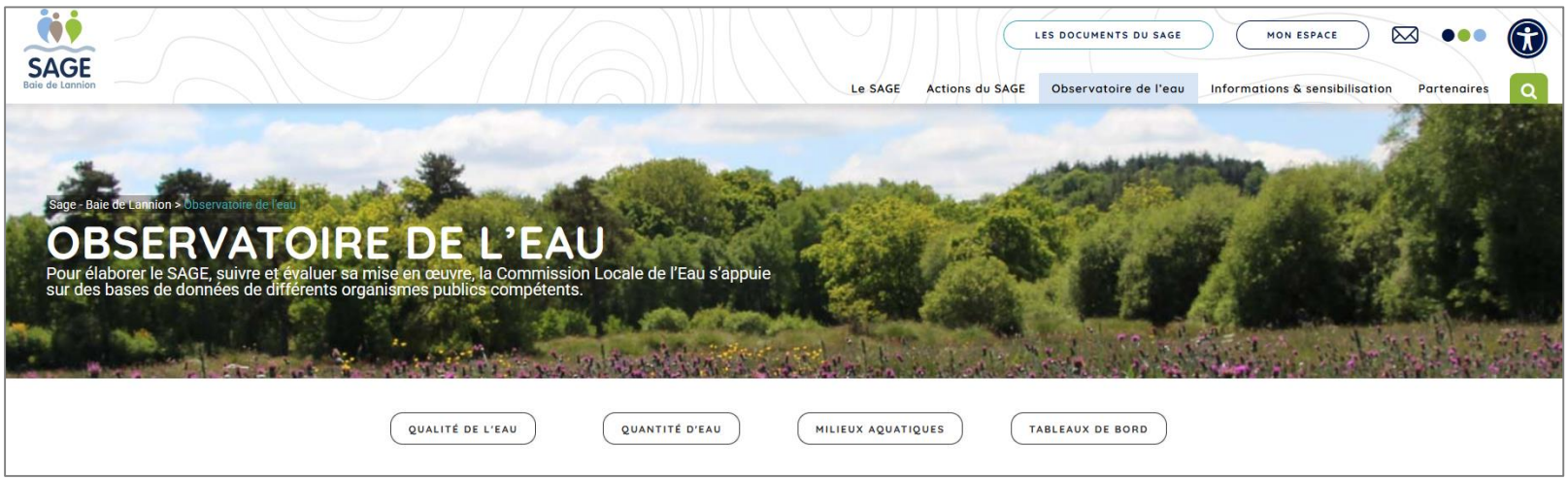

https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/

L'**observatoire de l'environnement en Bretagne** apporte des analyses et des chiffres clés sur l'eau en Bretagne.

Plus d'info sur https://bretagne-environnement.fr/thematique/eau

Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE

DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

Le site internet du SAGE Baie de Lannion est actualisé régulièrement (calendrier et actualités) depuis sa mise en ligne en novembre 2020.

Résultats

Le site internet est régulièrement actualisé. Sont mis en ligne :

- les actualités (situation hydrologique, adoption du SDAGE LB)
- les campagnes de sensibilisation du SAGE Baie de Lannion (reconquête des eaux littorales, gestion des eaux pluviales, économie d'eau)
- les supports (rapports, vidéos, webinaires) des partenaires

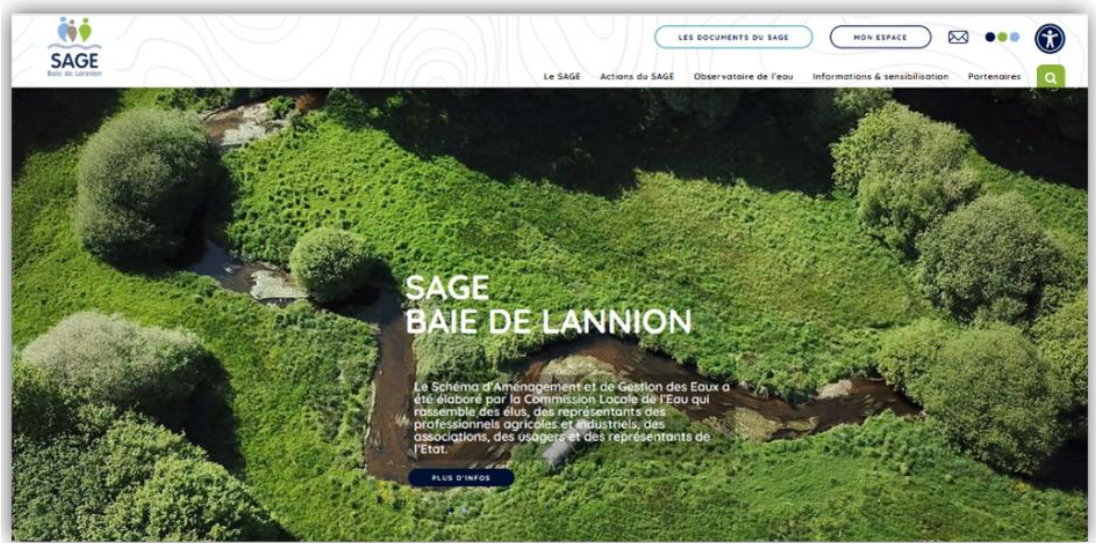

Communiquer et sensibiliser

DISPOSITION 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE

Les campagnes de sensibilisation aux économies d'eau

Une campagne de sensibilisation portée dans le cadre du SAGE Baie de Lannion

Une campagne de sensibilisation aux économies d'eau est diffusée depuis 2021 sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. Cette campagne a été élaborée à l'origine pour sensibiliser les résidents du littoral et le secteur touristique à la provenance de l'eau et à l'impact des sécheresse sur la biodiversité aquatique.

Une campagne de sensibilisation régionale

En parallèle, la Région, en partenariat avec Eau du Morbihan, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor, le Syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine et le département du Finistère, diffuse largement des supports de communication pour rendre les Bretonnes et les Bretons, ainsi que les touristes, plus responsables face à leur consommation d'eau en général et du robinet en particulier

Une nouvelle campagne de sensibilisation portée par Lannion-Trégor Communauté « Mollo sur l'Eau »

En 2024, Lannion-Trégor Communauté a élaboré un projet visant à sensibiliser la population et les collectivités aux économies d'eau. Ce projet, soutenu par des fonds européens, a démarré en 2025.

Des diagnostics des consommations en eau seront réalisés dans les habitations de 20 familles et sur plusieurs bâtiments communaux afin de les équiper et apporter les conseils pour réduire les consommations en eau. L'objectif : une baisse de 10% des consommations !

Le projet prévoit une large diffusion des bons réflexes à adopter pour réduire les consommation en eau et une distribution de matériels hydroéconomes facilement installables par les particuliers.

Projet Ecodo

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) porte un projet à destination des entreprises mais aussi du secteur touristique (camping, hôtels).

Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux

DISPOSITION 74 : Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins

Qualité des eaux littorales
En collaboration avec les SAGE Argoat Trégor Goëlo et Léon-Trégor

Les SAGEs Baie de Lannion, Argoat Trégor Goëlo et Léon-Trégor partagent des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux littorales et de sensibilisation des usagers.

En 2024, les messages des campagnes « Eau la la C'est beau la mer », « Nom d'un cheval, nom d'un chien, nom d'un chenapan », « En voyage, déposez vos déchets et eaux usées dans les aires équipées », « Tags éphémères « Ici commence la mer » « Ici commence la rivière » ont été diffusés lors de différents évènements :

- Fête de la science 5/6 octobre 2024
- Réunions des communes littorales organisées par Lannion-Trégor Communauté (22 avril 2024 et 2 décembre 2024)

Visuel sensibilisation – En voyage c'est comme à la maison, les eaux usées sont déposées dans les aires aménagées

Pour la santé de tous, chacun doit veiller à ramasser ou traiter correctement ses déjections

Lannion-Trégor Communauté va poursuivre la sensibilisation des acteurs du littoral en 2025 : poursuite de l'animation des réunions dédiées aux communes littorales, organisation des rencontres du littoral pour partager les enjeux de la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité avec les agents et élus susceptibles d'informer le grand public sur les communes littorales, projet de création d'un panneau commun d'entrée de plage.

Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux

DISPOSITION 74 : Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins

Qualité des eaux littorales
En collaboration avec le SAGE Léon-Trégor
Partenariat pour l'organisation de l'évènement Eau Fête

Le SAGE Baie de Lannion et le SAGE Léon-Trégor partagent des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux littorales et de sensibilisation des usagers.

Dans la continuité de la campagne de communication « En voyage déposez vos déchets et eaux sales dans les aires aménagées et dans un souci de mutualisation des actions portées, il est apparu pertinent d'organiser un évènement en commun autour de la thématique de la qualité des eaux littorales.

Cette journée du 7 juin 2024 a été organisée sur la thématique de la qualité des eaux littorales à Morlaix (Manufacture Royale des Tabacs).

L'évènement a accueilli 30 structures représentées pour une quarantaine d'exposants/animateurs, 450 visiteurs et 75 collégiens.

Cet évènement a notamment permis de présenter l'état d'avancement des actions permettant de répondre aux orientations et objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion, à savoir :

- *Orientation 2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes / Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes*
- *Orientation 7 : Maîtrise des rejets en mer*
- *Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions bactériologiques et y remédier*
- *Orientation 12 : Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux /Disposition 33 : Sensibiliser les usagers proches des zones de pêche sur les impacts des rejets de polluants bactériologiques et de substances dangereuse*
- *Orientation 27 : Communiquer et sensibiliser / Disposition 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE*

Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux

DISPOSITION 74 : Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins

En 2024, les échanges entre SAGE se sont poursuivis dans le cadre de **l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB).**

Au-delà des réunions d'échange et de co-construction de l'APPCB, des formations et des séminaires sont organisés afin de partager les connaissances sur les enjeux liés à l'eau.

L'APPCB a été créée en 2011 par les Présidents de CLE pour rappeler les enjeux d'une gestion équilibrée, partenariale et concertée de l'eau et de la nécessité de renforcer la place des CLE dans les instances locales, régionales, de bassins et nationales. Cette assemblée a notamment vocation à faire reconnaître les CLE comme des acteurs incontournables de la politique de l'eau à l'échelle des territoires.

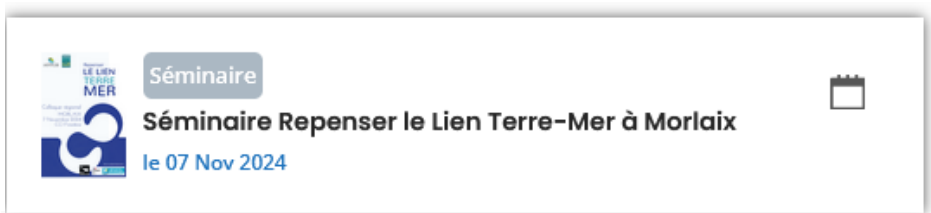

Dans le cadre des études HMUC en cours sur les SAGE nord-costarmoricains, les Présidents et animateurs SAGE échangent régulièrement sur l'avancée des études et réfléchissent collectivement à l'intégration des résultats de ces études dans les réflexions territoriales comme par exemple la construction du nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le département des Côtes d'Armor.

Le groupe de travail sera élargi au SAGE Blavet en 2025.

SAGE

Baie de Lannion

www.sage-baie-lannion.fr

De la terre à la mer ....